



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(20 mars 1959 — 21 mars 1960)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS: TRENTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Pages
INTRODUCTION	1	1
PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA QUINZIÈME SESSION	2-216	1
A. — <i>Travaux des organes subsidiaires</i>	4-123	1
1. Industrie et ressources naturelles	5-41	1
Sous-Comité de l'énergie électrique	6-12	2
Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public dans la région de la CEAE0	13-16	3
Cycle d'étude sur les levés aériens	17-20	3
Comité de l'industrie et des ressources naturelles	21-41	4
2. Commerce international	42-65	6
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional ...	43-50	6
Comité du commerce	51-65	7
3. Transports intérieurs et communications	66-95	9
Groupe de travail des télécommunications	67-72	9
Sous-Comité des voies fluviales	73-80	10
Comité des transports intérieurs et des communications	81-84	11
Réunions zonales de spécialistes des routes internationales	85-87	12
Sous-Comité des chemins de fer	88-95	12
4. Recherche et plans	96-119	13
Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation	97-100	14
Groupe de travail de spécialistes des méthodes de sondage ...	101-106	14
Groupe de travail du développement et des plans économiques ..	107-112	14
Groupe de travail de spécialistes de la formation de capital ...	113-119	15
5. Mise en valeur des ressources hydrauliques	120-123	16
Cycle interrégional d'étude CEAE0/OMM sur les réseaux hydrologiques	121	16
Groupe de travail du terrassement dans la région de la CEAE0 ..	122-123	16
B. — <i>Autres travaux</i>	124-197	16
Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques	125-138	16
Division de la recherche et des plans	139-149	19
Division de l'industrie et du commerce	150-157	21
Division CEAE0/FAO de l'agriculture	158-170	22
Division des affaires sociales	171-181	23
Autres aspects des travaux	182-197	24
C. — <i>Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations</i> ...	198-216	27
Institutions spécialisées	199-211	27
Organisation internationale du Travail (OIT)	199	27
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	200-201	27
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	202	28
Organisation mondiale de la santé (OMS)	203	28
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque)	204	28
Fonds monétaire international (FMI)	205	28
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	206	28
Union internationale des télécommunications (UIT)	207	28
Organisation météorologique mondiale (OMM)	208	28
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)	209-210	29
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	211	29
Autres organisations intergouvernementales	212-214	29
Organisations non gouvernementales	215-216	29

(Suite à la page 3 de la couverture)

NOTES

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3340

E/CN.11/530



NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Rapport annuel au Conseil économique et social pour la période du 20 mars 1959 au 21 mars 1960

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a, lors de sa 231^e séance tenue le 21 mars 1960, adopté à l'unanimité le présent rapport annuel, qui porte sur la période du 20 mars 1959 au 21 mars 1960. Elle l'adresse au Conseil économique et social, pour qu'il l'examine à sa trentième session, conformément au paragraphe 15 du mandat de la Commission, qui dispose qu'elle « présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire »¹.

Première partie

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA QUINZIÈME SESSION

2. Pendant la période considérée, la Commission s'est surtout occupée des grands problèmes du développement économique et des problèmes sociaux connexes; en particulier, elle a encouragé la coopération entre les Etats membres dans l'expansion de l'industrie, la mise en valeur des ressources naturelles, le développement du commerce, des transports et des communications.

3. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois sections: A) Travaux des organes subsidiaires de la Commission; B) Autres travaux; C) Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations.

A. — Travaux des organes subsidiaires

4. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires de la Commission ont tenu compte des résolutions 664

(XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI) et 742 (XXVIII) du Conseil économique et social, qui soulignent la nécessité d'une action concertée, axée sur les problèmes majeurs du développement économique et social des pays sous-développés. Ce faisant, ils se sont attachés de plus en plus aux entreprises d'intérêt régional et aux travaux qui concernent directement l'élaboration et l'application de mesures propres à consolider les relations économiques des pays membres, tant entre eux qu'avec d'autres pays du monde.

1. INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

5. On trouvera ci-après, dans l'ordre chronologique, la date des sessions du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et des organes qui font rapport à ce comité, ainsi que la composition de leur bureau, pour la période considérée:

plénier, 1^{er} juillet 1948-5 avril 1949 [*ibid.*, neuvième session, Supplément n° 13 (E/1329 et Add.1)]; rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-quatrième, vingt-sixième et vingt-huitième sessions [*ibid.*, onzième session, Supplément n° 8 (E/1710); *ibid.*, treizième session, Supplément n° 7 (E/1981); *ibid.*, quatorzième session, Supplément n° 3 (E/2171); *ibid.*, quinzième session, Supplément n° 6 (E/2374); *ibid.*, dix-septième session, Supplément n° 3 (E/2553); *ibid.*, vingtième session, Supplément n° 5 (E/2712); *ibid.*, vingt-deuxième session, Supplément n° 2 (E/2821); *ibid.*, vingt-quatrième session, Supplément n° 2 (E/2959); *ibid.*, vingt-sixième session, Supplément n° 2 (E/3102); *ibid.*, vingt-huitième session, Supplément n° 2 (E/3214)].

¹ La Commission a fait rapport au Conseil économique et social sur ses travaux antérieurs et ceux de ses organes subsidiaires dans les documents suivants: rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier, 10-17 juillet 1947 [*Documents officiels du Conseil économique et social*, cinquième session, Supplément n° 6 (E/452, E/491)]; rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre-6 décembre 1947 [*ibid.*, sixième session, Supplément n° 8 (E/606 et Corr. 1)]; rapport intérimaire sur la troisième session, 1^{er}-12 juin 1948 [*ibid.*, septième session, Supplément n° 12 (E/839)]; rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre-11 décembre 1948 [*ibid.*, huitième session, Supplément n° 3 (E/1088)]; rapport sur la quatrième session et rapport du Comité

Sous-Comité de l'énergie électrique (septième session),
29 septembre-6 octobre 1959

Président : M. Ryotaro Takai (Japon);

Premier Vice-Président : M. Gabriel A. Daza (Philippines);

Deuxième Vice-Président : Y. M. Raja Zainal bin Raja Sulaiman (Fédération de Malaisie).

Groupe de travail mixte FAO/CEAEO sur l'utilisation rationnelle des poteaux de bois, pour les lignes de transport d'énergie et les lignes de télécommunications, 30 septembre-2 octobre 1959

Président : M. N. R. White (Australie).

Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles et commerciales du secteur public, 1-11 décembre 1959

Président : M. Manubhai Shah (Inde);

Premier Vice-Président : M. Bernardo P. Abrera (Philippines);

Deuxième Vice-Président : M. P. Chantler (Royaume-Uni).

Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens², 4 janvier-5 février 1960

Comité de l'industrie et des ressources naturelles (douzième session), 28 janvier-5 février 1960

Président : M. Ponn Sitchaman (Thaïlande);

Premier Vice-Président : M. K. Vyasulu (Inde);

Deuxième Vice-Président : M. L. J. D. Fernando (Ceylan).

SOUS-COMITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

6. A sa septième session, tenue à Tokyo en septembre-octobre 1959, le Sous-Comité de l'énergie électrique a passé en revue les progrès économiques et techniques réalisés dans la région. Il a également examiné le rapport du Groupe de travail FAO/CEAEO qui s'était réuni, pendant la session du Sous-Comité, pour étudier l'utilisation des poteaux de bois pour les lignes de transport d'énergie et les lignes de télécommunication (E/CN.11/I et NR/19, annexe III).

Energie électrique

7. Le Sous-Comité a constaté que, d'après l'« Electric Power Bulletin », publication du secrétariat, la demande d'énergie avait dépassé l'offre dans la région, bien que la puissance totale de production continue à augmenter de 10 pour 100 par an. Les facteurs qui empêchaient une croissance plus rapide de la production d'électricité étaient principalement la pénurie de capitaux nationaux et de devises, ainsi que le manque de matériaux et de main-d'œuvre qualifiée. Le Sous-Comité a invité les pays de la région à donner au secrétariat des renseignements statistiques plus complets, notamment sur les aspects financiers et économiques de la production d'électricité. Il a chargé le secrétariat de recueillir et de répandre des renseignements sur les derniers progrès techniques, tels que l'emploi de charbon maigre dans

les chaudières des centrales, l'organisation des réseaux intégrés, les moyens d'assurer la régularité et la sécurité du fonctionnement des réseaux d'électricité, et l'entretien des lignes en charge. De plus, conformément à la résolution 710 (XXVII) du Conseil économique et social, le Sous-Comité a recommandé que la CEAEO organise un cycle régional d'étude sur la mise en valeur des ressources énergétiques, notamment de l'énergie électrique.

Electrification des campagnes

8. Le Sous-Comité a noté que les pays de la région apprécient de mieux en mieux les possibilités qu'offre l'électrification des campagnes, mais qu'ils ont encore besoin de concours techniques. Il a donc recommandé au secrétariat de réunir un groupe de spécialistes qui pourraient donner des conseils dans ce domaine.

Normalisation des tensions et des fréquences

9. Le Sous-Comité a recommandé que les pays de la région adoptent aussitôt que possible des normes de tension, en tenant compte des normes internationales, des conditions locales et des exigences futures de leur développement. Etant donné la demande croissante d'énergie pour l'industrie, le Sous-Comité a recommandé de choisir pour norme la plus haute tension possible.

Potentiel hydro-électrique

10. Les pays de la région éprouvent des difficultés à évaluer leur potentiel hydro-électrique, en raison du manque de techniciens compétents et de ressources financières. Le Sous-Comité a donc recommandé qu'ils sollicitent le concours du Fonds spécial des Nations Unies. Il a également recommandé au secrétariat de recueillir et de répandre des renseignements sur les méthodes modernes de mesure du débit. Enfin, il a souligné la nécessité d'évaluer avec précision le prix de revient de l'énergie électrique, qu'elle vienne de sources traditionnelles ou de sources nouvelles.

Industrie électrotechnique

11. Le Sous-Comité a fait le point du développement de l'industrie électrotechnique de la région et noté que la plupart des pays doivent actuellement importer le gros équipement électrique dont ils ont besoin. Il a demandé au secrétariat de continuer à examiner périodiquement les progrès de cette industrie dans la région.

Utilisation rationnelle des poteaux de bois

12. Le Groupe de travail CEAEO/FAO de l'utilisation rationnelle des poteaux de bois pour les lignes de transport d'énergie et les lignes de télécommunication avait fait remarquer qu'il est possible d'employer des poteaux de bois, sinon pour toutes les lignes de transport d'énergie et de transmissions, du moins dans les régions voisines des forêts. Le Groupe de travail avait estimé que les autorités forestières et les autorités chargées du transport de l'énergie électrique devaient coordonner leurs efforts pour classer convenablement

² M. Té-Lou Tchong (Direction des affaires économiques), le général Phousirin Phakdikoun (Thaïlande) et M. C. Y. Li (CEAEO) ont dirigé ce cycle d'étude.

les différentes sortes de bois selon leur résistance mécanique, pour établir des normes qui conviennent tant aux producteurs qu'aux usagers et pour évaluer la demande de poteaux pour une longue période. Le Sous-Comité a approuvé ces recommandations et recommandé que le secrétariat rassemble et répande des renseignements sur la conception et la construction des lignes de transport, ainsi que d'autres renseignements techniques relatifs aux poteaux de bois.

CYCLE D'ÉTUDE SUR LA GESTION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DU SECTEUR PUBLIC DANS LA RÉGION DE LA CEAEAO

13. Le Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public de la région s'est tenu à New Delhi, en décembre 1959, sous les communs auspices de la Division de l'administration publique du Département des affaires économiques et sociales, du Service de gestion de l'assistance technique (SGAT) et de la CEAEAO, avec le concours du Gouvernement indien. Il a étudié les problèmes actuels de la gestion des entreprises industrielles du secteur public dans les pays de la région, et examiné les moyens d'améliorer les méthodes et les institutions.

14. Le Cycle d'étude a été d'avis que, dans une économie en expansion comme celle de la région, l'initiative de l'Etat est nécessaire quand il s'agit de créer et de diriger les industries de base; la gestion des entreprises publiques doit donc tenir compte des objectifs nationaux. Ces entreprises peuvent réaliser des bénéfices, sans qu'il y ait là incompatibilité avec leur nature publique. Il est anormal que des entreprises publiques travaillent à perte, sauf quand les besoins du développement ou l'intérêt national l'exigent. Le Cycle d'étude a jugé nécessaire que l'Etat exerce son autorité sur les entreprises publiques, cette autorité devant surtout se manifester par des directives générales touchant des questions telles que les programmes de développement, les investissements, le personnel, sans pour autant gêner le travail journalier. Le Cycle d'étude a souligné la nécessité de faire à l'avance des plans appropriés, ces plans étant l'une des clefs du succès des entreprises du secteur public.

15. Le Cycle d'étude a été d'avis que le directeur général d'une entreprise doit recevoir une large délégation de pouvoirs pour engager des dépenses (capital ou revenus) dans le cadre du budget autorisé, pour engager, promouvoir ou congédier le personnel, et pour trancher d'autres questions. Le Cycle d'étude a été d'avis que l'une des tâches les plus urgentes, dans la région de la CEAEAO, était de former des directeurs d'entreprise. Il faut choisir de bonne heure le personnel destiné à occuper des fonctions d'autorité et l'initier à tous les aspects de travail. L'avancement devrait dépendre de la compétence et du travail accompli plus que des titres universitaires ou de l'ancienneté.

16. Le Cycle d'étude a souligné la nécessité d'utiliser rationnellement les comptes de gestion dans les entreprises publiques. Il importe en particulier d'établir rapidement et souvent des rapports financiers, la direc-

tion devant absolument se tenir au courant des résultats obtenus. Le Cycle d'étude a recommandé que les pays de la région s'entraident en mettant en commun leurs connaissances techniques et leur expérience de la gestion. Il a insisté sur la nécessité de former du personnel local, au titre des programmes d'assistance technique des Nations Unies, soit dans la région, soit au-dehors, grâce aux bourses de perfectionnement.

CYCLE D'ÉTUDE SUR LES LEVÉS AÉRIENS

17. Le Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens, qui s'est tenu à Bangkok, en janvier-février 1960, sous les communs auspices de la CEAEAO et de la section cartographique du Département des affaires économiques et sociales, a passé en revue les techniques et les instruments en usage dans les diverses opérations de levés aériens et a étudié les difficultés techniques que les pays de la région rencontrent pour effectuer ces levés. Les travaux du Cycle d'étude comprenaient trois parties: présentation de documents techniques, discussion de questions particulières et démonstration des méthodes et de l'outillage.

18. Le Cycle d'étude a été d'avis que les photographies aériennes constituent un instrument de base non seulement pour les levés aériens de toutes sortes, mais aussi pour la confection de cartes, l'établissement de programmes de développement et la réalisation de grands travaux. La photographie aérienne doit être confiée à un personnel compétent, doté d'appareils modernes. Les méthodes photogrammétriques modernes fournissent un moyen économique de dresser des cartes topographiques exactes. En ce qui concerne l'aérotriangulation, le Cycle d'étude a donc examiné les méthodes simplifiées qui sont maintenant en usage, ainsi que la méthode analytique avec calcul de l'ajustement par une machine électronique.

19. Le Cycle d'étude a estimé que la photogéologie, tout en permettant une économie de temps et d'argent dans la confection des cartes géologiques, aide à résoudre des problèmes techniques et à prospector les ressources minérales, le pétrole et les eaux souterraines. En tenant compte de l'expérience des pays développés, le Cycle d'étude a examiné les méthodes techniques utilisées dans les levés aériens géophysiques: aéromagnétique, radiométrique et électromagnétique; il a été d'avis que, si les levés aériens nécessitent un équipement spécial coûteux et des équipages expérimentés, on peut confier à des géophysiciens locaux, après une formation appropriée, l'interprétation des données ainsi obtenues.

20. Comme la plupart des pays de la région souffrent gravement du manque de personnel technique capable d'effectuer des levés aériens, le Cycle d'étude a recommandé que des bourses permettent aux techniciens d'aller à l'étranger recevoir une formation avancée et que l'on crée un centre régional de formation pour les techniciens qui sont déjà en service et pour les étudiants qualifiés qui désirent se consacrer aux enquêtes aériennes. Il a relevé que les projets de levés aériens devraient recevoir une aide substantielle au titre des programmes d'assistance technique de l'ONU.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES

21. A sa douzième session, tenue à Bangkok en janvier-février 1960, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a étudié les progrès de l'industrialisation dans la région et les problèmes qu'elle pose, notamment en ce qui concerne l'industrie des machines-outils et la mécanisation de la petite industrie. Il a également passé en revue les travaux de ses organes subsidiaires et du secrétariat, ainsi que le programme de travail et l'ordre d'urgence; il a réexaminé de très près les divers moyens que l'on pourrait adopter pour renforcer et élargir les programmes de coopération régionale et internationale en matière de développement industriel ³.

Industrialisation

22. Le Comité a constaté que, dans la plupart des pays de la région, l'activité industrielle avait pris de l'essor en 1959. Les industries extractives ont profité de l'augmentation de la demande de matières premières d'origine minérale sur le marché mondial. Les pays ont de plus en plus le souci de créer des usines de transformation des produits minéraux, notamment des raffineries de pétrole. La production des métaux de base, ainsi qu'un certain nombre d'industries (mécanique, produits chimiques, engrais, ciment, textile, sucre, papier et articles de papier) ont accusé des progrès très sensibles. La part de la région dans la production mondiale des articles manufacturés est cependant restée petite, et la production par habitant est encore très faible.

23. La pénurie de devises a été l'une des principales raisons qui ont obligé les pays de la région à restreindre leurs importations de matières premières industrielles et de biens d'équipement, ce qui a nui au développement industriel et empêché beaucoup de pays d'utiliser à plein la capacité de production de leurs usines. Le Comité a constaté que plusieurs pays avaient dû changer les délais d'exécution de leurs programmes. On s'attache maintenant à mieux employer la capacité de production, à rationaliser la petite industrie, à encourager les investissements de capitaux étrangers et à développer les industries d'exportation.

24. Le Comité a été d'avis que, pour s'industrialiser, un pays doit d'abord mobiliser ses propres ressources. Il a souligné la nécessité d'augmenter l'épargne nationale, par exemple en améliorant la productivité de l'agriculture. Il a insisté sur l'importance qu'il y a à mobiliser l'initiative et les ressources locales et à supprimer les inégalités régionales dans le développement d'un pays. A cet égard, le Comité a estimé qu'il serait très utile que le secrétariat poursuive son étude sur les principes économiques dont il faut tenir compte pour choisir l'emplacement de nouvelles industries.

25. Le Comité a noté que plusieurs pays de la région avaient créé dernièrement des organismes spécialisés chargés de recevoir les offres d'investissement et de

faire connaître les possibilités ouvertes aux investisseurs du pays même ou de l'étranger. Il a relevé que la plupart des pays avaient prévu des avantages fiscaux, des mesures de protection « sélectives » et des facilités spéciales pour l'importation des matières premières industrielles et des biens d'équipement. Le Comité a souligné la nécessité d'accélérer le développement des services de base, tels que les transports et l'énergie, et de créer des organismes chargés de faire des enquêtes industrielles et de donner des conseils techniques. Il a recommandé aux pays d'établir un programme intégré, qu'il s'agisse de l'enseignement professionnel, de la formation des cadres, ou de l'initiation aux techniques de la productivité et de la gestion.

26. Pour que le développement industriel bénéficie d'une plus large coopération régionale, certains pays ont proposé diverses mesures: création d'un marché libre entre pays limitrophes, adoption d'une politique commerciale commune, et préparation d'un état estimatif de la demande et de l'offre futures dans certaines industries de la région. Le Comité a pris acte de ces propositions. Il a noté également que certains pays envisagent de s'associer pour créer des usines sidérurgiques, en mettant en commun leurs matières premières et leurs débouchés.

27. Le Comité a souligné qu'il importe, au début, de favoriser une coopération technique étroite entre les pays, en particulier entre les petits pays. Avec une assistance internationale appropriée, des équipes de spécialistes des questions industrielles pourraient, par exemple, étudier sur place certaines industries qui, à divers égards — fourniture de matières premières, répartition des marchés ou rentabilité de l'exploitation — présentent un commun intérêt pour deux pays ou plus, ou bien effectuer des enquêtes sur les possibilités industrielles. Pour coordonner ou intégrer le développement industriel de deux ou plusieurs pays, on pourrait créer un comité consultatif commun, qui serait assisté d'un groupe de spécialistes. Chaque grande industrie de la région pourrait être dotée d'un centre de renseignements techniques et de formation, ce qui permettrait de constituer par la suite un réseau régional d'instituts « modèles » de recherche et de formation techniques. Une conférence spéciale pourrait réunir les organisations et associations industrielles. Enfin, les pays de la région pourraient échanger des visites de spécialistes ou d'équipes de productivité industrielle dans des domaines donnés, ou procéder en commun à la formation du personnel en cours d'emploi. Le Comité a appris avec satisfaction que plusieurs pays industriels avaient proposé, dans le cadre de leur programme d'aide extérieure, de contribuer à la mise en œuvre de certaines des recommandations précédentes.

28. Le Comité a également pris note de la résolution 1431 (XIV) par laquelle l'Assemblée générale, le 5 décembre 1959, avait demandé au Conseil économique et social d'envisager la création prochaine d'une commission du développement industriel. La plupart des pays de la région ont pensé qu'il serait fort utile d'avoir un organisme spécialisé qui s'attacherait à accélérer l'industrialisation des pays sous-développés.

³ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa seizième session, au rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, voir par. 281 à 297.

29. Le Comité a relevé que l'on n'a l'indice de la production industrielle que pour quelques pays et que cet indice national ne donne pas toujours une image exacte et actuelle de la nature du progrès industriel. A son avis, les pays devraient, avec l'aide de la Conférence des statisticiens d'Asie et du secrétariat de la CEAE0, chercher à améliorer leurs statistiques industrielles.

Industrie des machines-outils

30. Le Comité a passé en revue les programmes de création ou de développement de l'industrie des machines-outils, industrie clef, dans les pays de la région, d'après l'étude du secrétariat (E/CN.11/I et NR/L.9). Il s'est déclaré satisfait de l'offre qu'avaient faite plusieurs pays, notamment les Etats-Unis, l'Inde, le Japon et l'Union soviétique, d'accorder à cet effet diverses formes d'aide.

31. Considérant la pénurie de capitaux et de personnel technique, le manque de fonderies et l'absence des industries mécaniques qui créent normalement la demande de machines-outils, le Comité a estimé que la plupart des pays de la région auraient intérêt à fabriquer, pour commencer, des machines-outils de petites et moyennes dimensions et de types simples — tours, perceuses, machines à façonner les métaux, scies alternatives, fraiseuses simples — etc. Le Comité a prié le Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique d'entreprendre l'étude détaillée de divers aspects de ce problème. Il a proposé également qu'un groupe de spécialistes des pays industriellement avancés visite les pays de la CEAE0 pour les aider à organiser et à mettre sur pied les fabriques de machines-outils qui conviendraient.

Mécanisation de la petite industrie

32. Le Comité a admis qu'un programme d'aide à la petite industrie suppose un ensemble systématique d'efforts destinés à résoudre les problèmes d'organisation, de financement, de perfectionnement technique et de commercialisation; un tel programme doit être dirigé par un service central qui en coordonne la mise en œuvre. Le Comité a passé en revue les méthodes et procédés que les pays de la région et d'ailleurs emploient pour faire progresser les techniques de la petite industrie. Il a constaté la nécessité de conseiller cette industrie, du point de vue technique et en matière de gestion, grâce à un service de vulgarisation industrielle; de lui accorder du crédit, de l'aider à vendre ses produits et de lui donner des facilités pour la production, l'achat, la vente, la recherche et la formation. Le Comité a jugé qu'il faut améliorer la structure de l'industrie dans certains cas, et notamment organiser des coopératives.

33. Le Comité s'est dit convaincu que diverses mesures de coopération internationale et régionale pourraient permettre à la petite industrie de parer à la pénurie de personnel qualifié et au manque de moyens de recherche et de démonstration. Plusieurs pays pour-

raient, par exemple, créer en commun des instituts de développement de la petite industrie qui les aideraient à établir des programmes d'ensemble, à former des spécialistes de la vulgarisation industrielle et à organiser des centres nationaux de vulgarisation. On pourrait créer aussi des centres communs pour la production de prototypes pour la formation, dotés d'ateliers modèles qui permettraient de former les techniciens et d'organiser des démonstrations. On pourrait faire rédiger un manuel de l'outillage de la petite industrie par un institut privé ou par un groupe d'experts internationaux. Enfin, les pays exportateurs de machines pourraient envisager d'accorder des prêts à certaines institutions financières des pays de la région pour faciliter l'achat de l'outillage destiné aux petites entreprises. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'offre de plusieurs pays industriels d'aider à mettre en œuvre certaines des idées indiquées plus haut.

Energie électrique

34. Le Comité a examiné les travaux du Sous-Comité de l'énergie électrique et le rapport de sa septième session (E/CN.11/I&NR/19); il a appuyé vigoureusement la proposition tendant à demander au secrétariat de la CEAE0 de charger un groupe de spécialistes d'étudier les problèmes de l'électrification des campagnes et de donner des conseils aux pays de la région dans ce domaine. Il a également approuvé la proposition de constituer un centre régional de formation pour le personnel technique des centrales électriques et celle d'organiser un cycle régional d'étude sur la mise en valeur des ressources énergétiques, y compris l'énergie électrique. Ce cycle d'étude ne s'occuperait des ressources énergétiques que dans la mesure où elles intéressent le développement de l'énergie électrique. Le Comité a noté que des pays industriellement avancés et des organisations internationales, telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, aident financièrement et techniquement les pays de la CEAE0 à mettre en œuvre leurs programmes d'électrification. Comme la demande d'énergie continue à augmenter plus vite que l'offre et que les divers programmes de développement se disputent les crédits disponibles, le Comité a recommandé que les pays de la région établissent des plans à long terme pour le développement de l'énergie électrique et qu'ils mettent au point des projets bien conçus. Ils devraient s'occuper activement de la normalisation des tensions.

35. Le Comité a noté que le secrétariat de la CEAE0 travaille en étroite collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et que cette agence étudie actuellement la possibilité d'employer de plus en plus des réacteurs petits ou moyens pour produire de l'énergie dans les pays sous-développés. Le Comité a été d'avis que le secrétariat suive les progrès réalisés dans ce domaine et continue à collaborer avec l'AIEA, en particulier dans l'étude comparative du prix de revient de l'énergie, selon qu'elle provient des sources classiques ou de l'énergie nucléaire.

Rapport du Groupe de géologues et d'ingénieurs des mines d'Asie et d'Extrême-Orient sur leur voyage d'étude aux Etats-Unis et au Canada

36. Le Comité a estimé que le rapport du Groupe d'étude (I et NR/34) donnait beaucoup d'intéressants renseignements techniques; il a prié le Sous-Comité des ressources minérales et le secrétariat de la CEAEO d'examiner attentivement la possibilité de fonder un centre régional des levés géologiques pour l'Asie sud-orientale. Il a noté avec satisfaction l'offre de plusieurs pays industriels de prêter leur concours au cas où ce centre se créerait, ainsi que l'offre de certains pays de la région de transformer leurs instituts nationaux en instituts régionaux.

37. Le Comité a pris note des travaux du Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens; il a été d'avis qu'il convient d'encourager des cycles d'étude de ce genre. En coordonnant leurs programmes de levés aériens, des pays limitrophes pourraient tirer un meilleur parti des avions et du personnel technique.

38. Le Comité a recommandé de réunir prochainement un colloque sur la mise en valeur des ressources de bauxite de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Ce colloque devrait déterminer s'il est possible de créer, sur les gisements de bauxite ou à proximité, des usines d'alumine ou d'aluminium.

Gestion des entreprises industrielles du secteur public

39. Le Comité a approuvé les recommandations qui figurent dans le rapport du Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public dans la région (E/CN.11/I et NR/21). Il a approuvé aussi la recommandation de faire dresser par le secrétariat la liste des entreprises industrielles de ce genre dans la région de la CEAEO et de la communiquer aux Etats pour faciliter la mise en commun de l'expérience touchant les consultants employés, les fournisseurs de matériel et d'autres questions pertinentes.

40. Le Comité a jugé essentiel d'organiser des programmes de formation à l'intention du personnel de direction, ainsi que des programmes qui permettent aux ouvriers de participer à la gestion. Il a été d'avis que les spécialistes employés par les firmes de consultants ou engagés dans le cadre des programmes d'assistance technique devraient, sur la demande des Etats intéressés, se charger de tâches de direction, en plus de leurs fonctions purement consultatives. Il a constaté que l'Organisation des Nations Unies était maintenant priée de fournir les services d'un personnel de direction de ce genre. Le Comité a également été d'avis que les firmes étrangères de consultants devraient normalement garantir le rendement, former le personnel local et, du moins au début, assumer la responsabilité de la bonne marche des entreprises qu'elles organisent.

41. Le Comité a pris acte des progrès remarquables que le secrétariat avait réalisés dans ses travaux relatifs à l'habitation et aux matériaux de construction, à la métallurgie et à la mécanique, à l'industrie de la cellulose et du papier, ainsi qu'à la petite industrie.

2. COMMERCE INTERNATIONAL

42. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes se sont tenues à Bangkok:

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (2^e série)⁴, 5-14 janvier 1960

Comité du commerce (3^e session), 18-25 janvier 1960

Président : M. K. R. F. Khilnani (Inde);

Premier Vice-Président : M. I. A. Khan (Pakistan);

Deuxième Vice-Président : M. M. V. Bernardo (Philippines).

POURPARLERS RELATIFS A L'EXPANSION
DU COMMERCE INTRARÉGIONAL

43. Les pays suivants ont participé à la deuxième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, qui ont eu lieu en janvier 1960: Afghanistan, Cambodge, Chine, Fédération de Malaisie, Hongkong, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Pakistan, Philippines, République de Corée, République du Vietnam et Thaïlande. Comme en 1959, le secrétariat avait rédigé et distribué aux participants l'ordre du jour et le calendrier détaillé de la réunion. Il n'a pas été rédigé de compte rendu des débats; tous les pourparlers bilatéraux et les débats collectifs ont eu lieu à huis clos. Il y a eu une première tranche de 76 pourparlers bilatéraux, puis une deuxième tranche de trois. En outre, les délégations ont organisé elles-mêmes officieusement plusieurs conversations bilatérales qui n'étaient pas prévues au programme. Il y a eu également des débats collectifs sur des questions intéressant plus de deux pays. A la séance plénière de clôture, les délégations ont exprimé leurs vues sur les pourparlers.

44. Les délégations ont remarqué que, grâce à l'expérience que les gouvernements et le secrétariat avaient acquise pendant la première série de pourparlers de 1959, la seconde série avait pu améliorer sa technique et son rendement. De hauts fonctionnaires chargés de la politique commerciale ont pris part aux pourparlers et de nombreuses délégations comprenaient des représentants du commerce et de l'industrie.

45. Au cours des débats collectifs officiels, les représentants des pays intéressés de la région ont mis en commun leur expérience des questions suivantes: transports maritimes et fret; assouplissement des restrictions au commerce et réduction des tarifs douaniers; règlement des litiges commerciaux nés des échanges internationaux et mesures pour stabiliser les cours du poivre.

46. Certains Etats ont fait savoir que, grâce à la première série de pourparlers, ils avaient pu augmenter leurs échanges de certains produits, et qu'ils avaient pris des mesures complémentaires (envoi de missions commerciales ou d'équipes de spécialistes) pour développer le commerce de tel ou tel produit. Les participants ont décidé de prendre des mesures analogues à l'issue de la deuxième série de pourparlers.

⁴ Aux séances d'ouverture et de clôture, le Secrétaire exécutif a fait fonction de président; pour les pourparlers proprement dits, il n'y a pas eu de bureau.

47. On s'est accordé à reconnaître que les pourparlers commerciaux offrent un excellent moyen d'expérimenter officieusement de nouvelles formules de coopération régionale. Ces pourparlers ont montré que la coopération dans des domaines du développement économique et de l'industrialisation ouvrirait de nouvelles possibilités au commerce intrarégional. Aux sessions à venir, on pourrait examiner les suggestions tendant à créer des industries communes.

48. En matière d'administration douanière, la coopération régionale serait particulièrement utile, notamment pour lutter contre la contrebande; il y aurait lieu d'examiner à de futures sessions la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Groupe de travail des douanes.

49. Plusieurs pays ont relevé qu'il fallait intensifier dans la région le commerce des minéraux et des produits minéraux et y développer les industries de transformation des produits d'origine minérale. Les pays de la région pourraient collaborer plus étroitement dans ce domaine en créant des entreprises communes, en concluant des contrats de longue durée et en coopérant sur le plan économique et technique.

50. Les pays participants ont recommandé d'organiser la troisième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional au début de 1961, et ils ont prié le Secrétaire exécutif de prendre toutes les dispositions utiles.

COMITÉ DU COMMERCE

51. A sa troisième session, tenue à Bangkok en janvier 1960, le Comité du commerce a passé en revue l'évolution actuelle des échanges et de la politique commerciale, a examiné la question de l'arbitrage commercial et a étudié le rapport sur le Centre de formation à l'expansion commerciale, organisé au Japon en 1959 (E/CN.11/TRADE/L.23) ⁵.

Echanges et politique commerciale; évolution actuelle

52. Le Comité a noté qu'en 1959 les pays de la région avaient quelque peu amélioré leur situation commerciale et qu'ils avaient, en particulier, augmenté les recettes qu'ils tirent de leurs exportations. Cependant, l'instabilité des prix des produits d'exportation et de la demande des produits de la région sur le marché mondial continuait à être inquiétante. La pénurie de devises avait obligé les pays de la région à réduire sensiblement leurs importations en 1958 et pendant le premier semestre de 1959, ce qui a nui à l'exécution des programmes de développement. Il leur a fallu restreindre également les importations de biens non essentiels et de produits de luxe.

53. Malgré ces difficultés, plusieurs pays de la région ont pris des mesures pour libéraliser les importations et simplifier la réglementation des importations et des

changes. Par suite des mesures de convertibilité monétaire que les pays d'Europe occidentale ont prises vers la fin de 1958, beaucoup de pays de la région ont pu atténuer ou même supprimer les mesures discriminatoires à l'égard des importations payables en dollars.

54. Le Comité a noté que plusieurs pays de la région étaient toujours aux prises avec le même problème, aussi complexe qu'essentiel: les recettes qu'ils tirent de leurs exportations sont depuis longtemps stagnantes, parce que leurs exportations traditionnelles perdent de leur importance sur le marché mondial. Pour résoudre ce problème, le Comité a été d'avis que les pays intéressés devraient développer leur production minérale, le traitement des minéraux et l'industrialisation, et qu'ils devraient étudier les possibilités qu'ils ont de coopérer entre eux pour créer des industries communes de dimensions rentables. De l'avis du Comité, il devrait être possible également d'augmenter les recettes en devises grâce au tourisme, et il a recommandé aux gouvernements d'étudier d'urgence ce problème. Les pays sous-développés de la région devraient rechercher, de concert avec les pays industriels, les moyens de corriger l'instabilité du cours des produits primaires et de libéraliser encore l'importation des divers produits de la région — articles manufacturés compris — dans les pays industriels.

La Communauté économique européenne (CEE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE)

55. Le Comité a examiné l'évolution de la CEE et de l'AELE. Plusieurs pays de la région de la CEAEO ont exprimé à nouveau les inquiétudes que leur inspirent divers aspects de la politique de la Communauté économique européenne, notamment en ce qui concerne l'agriculture, l'association des territoires d'outre-mer à la Communauté, le tarif commun et les contingents. Pour que le commerce international se développe sainement, ont-ils déclaré, il ne suffit pas que la CEE ait pour but de favoriser l'activité économique et commerciale entre ses membres. Le haut niveau d'activité économique que connaissent les pays industriels ne réagit pas toujours de façon proportionnelle ni même favorable sur le commerce des pays sous-développés. Le Comité a été heureux de recevoir du représentant de la CEE l'assurance qu'en arrêtant sa politique économique la Communauté prendrait en considération les intérêts légitimes des pays tiers.

56. Le Comité a noté que plusieurs Etats de la région étaient déçus des consultations tenues avec la CEE en vertu de l'article 22 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). A une session antérieure du GATT, la Communauté avait admis que « l'application du Traité de Rome pourrait causer parfois un dommage réel au commerce de certains pays » et que « la Communauté serait prête à envisager, dans ce cas, d'étudier avec les pays intéressés les mesures pratiques que la situation en question lui paraîtrait appeler ».

57. Pour ce qui est de l'augmentation des contingents accordés aux membres de la CEE, qui a pris effet le

⁵ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa seizième session, au rapport du Comité du commerce, voir par. 270 à 280.

1^{er} janvier 1960, conformément à l'article 33 du Traité de Rome, la Communauté a déclaré que ses membres seraient disposés à accorder aux pays tiers (ceux qui sont membres du GATT et ceux qui bénéficient de la clause de la nation la plus favorisée) des avantages comparables à ceux qu'ils s'accordent mutuellement et à donner des contingents globaux dans toute la mesure possible. La CEE pourrait également étendre à ces pays tiers l'abaissement des tarifs dont ses membres profiteront à partir du 1^{er} juillet 1960.

58. Le Comité a noté, en ce qui concerne les négociations sur les tarifs qui doivent avoir lieu en 1960-1961 sous les auspices du GATT, que la CEE serait prête, avec l'assentiment de tous ses membres, à abaisser son tarif extérieur commun, même au-dessous du minimum légal, sous réserve de réciprocité. Le Comité a exprimé l'espoir que la CEE prendra également des mesures pour réduire ou éliminer les droits intérieurs et les charges fiscales qui gênent certaines exportations de la région dans les pays de la CEE. Il a jugé que le traitement préférentiel accordé par les territoires d'outre-mer aux marchandises des membres de la CEE risque de restreindre les exportations d'articles manufacturés des pays de la région qui sont en voie de développement. Il est indispensable d'appliquer intégralement les clauses du Traité de Rome qui concernent la concurrence au sein de la CEE pour que les pays sous-développés puissent acheter leurs biens d'équipement sur un marché concurrentiel et à des prix que les industries intégrées de la CEE ne maintiendraient pas artificiellement à un niveau excessif.

59. En ce qui concerne l'AELE, le Comité a exprimé l'espoir que sa politique serait libérale et marquée d'un esprit de progrès, et non exclusive ou préférentielle. Il a noté que, contrairement à la CEE, l'AELE n'impliquait pas l'association des territoires d'outre-mer, ni l'adoption d'un tarif extérieur commun susceptible d'augmentation. Il a reçu l'assurance que les dispositions prises par l'AELE ne nuiraient pas au commerce d'exportation d'un grand nombre de produits primaires de la région, qui sont des produits de base et qui sont exonérés à ce titre. Le Comité s'est félicité de cette assurance, mais il a fait remarquer que les exportations de certains produits transformés des pays de la région vers l'AELE pourraient en souffrir. Comme la convention de l'AELE ne contient aucune disposition expresse destinée à sauvegarder les intérêts des pays tiers, le Comité a exprimé l'espoir qu'en appliquant cette convention, les pays membres respecteraient les dispositions du GATT et chercheraient à développer le commerce international.

Commerce d'Etat

60. Le Comité a examiné l'étude du secrétariat (E/CN.11/TRADE/L.25) et constaté que le commerce d'Etat prend une importance croissante dans plusieurs pays de la région; cela provient principalement de ce que le développement économique oblige l'Etat à recourir à des importations massives. De l'avis du Comité, l'importance du commerce d'Etat, la nature des offices commerciaux ainsi que les méthodes et les

techniques employées varient en fonction de la situation politique et économique d'un pays. Quand il achète, l'Etat doit respecter le principe de l'égalité de traitement et ne se laisser guider que par des considérations commerciales, conformément à l'article 17 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Comité a demandé au secrétariat de faire une étude des offices commerciaux (structure, méthodes de vente et d'achat, privilèges et droits exclusifs qu'implique le commerce d'Etat) ainsi que du système international d'appels d'offres qui est appliqué dans les pays de la région. Il devrait également obtenir des renseignements des pays membres extérieurs à la région qui ont l'expérience du commerce d'Etat.

Accords commerciaux de longue durée et accords de paiements à long terme

61. Le Comité a constaté que, ces dernières années, beaucoup de pays de la région avaient conclu de plus en plus d'accords commerciaux de longue durée et d'accords de paiement à long terme. Grâce à ces accords, ces pays étaient sûrs de pouvoir se procurer les marchandises nécessaires pendant une période relativement longue, et de bénéficier de crédits ou d'une aide technique et financière pour leurs plans de développement économique. D'autre part, les pays se sont aperçus que les contrats de longue durée, en particulier ceux qui concernent la vente de minerais ou de certaines céréales alimentaires, les aidaient à planifier leur production et à s'assurer des débouchés stables. En revanche, le Comité a noté qu'à moins d'admettre des clauses de sauvegarde, le bilatéralisme peut nuire au commerce des pays tiers et empêcher les pays signataires de s'approvisionner aux sources les plus économiques. Le Comité a recommandé au secrétariat de poursuivre son étude de la question.

Commerce des minéraux

62. Quand il a examiné la question du commerce des minéraux et des produits minéraux, le Comité a recommandé que le secrétariat étende, si possible, son étude (E/CN.11/TRADE/L.30) au commerce du pétrole et des produits pétroliers, en s'inspirant des débats des organismes compétents de la CEAEO. Pour développer le commerce des produits minéraux et réduire les fluctuations de prix, les contrats et les accords de longue durée présentent, à son avis, beaucoup d'utilité. Le Comité a souligné l'importance de la recherche qui doit découvrir de nouveaux usages pour les produits minéraux. Il a demandé aux pays industriels d'aider les pays de la région à développer leurs organismes de recherche et à créer des industries de transformation des produits d'origine minérale.

Transports maritimes et fret

63. Le Comité a examiné les mesures que les pays de la région avaient prises en vue de créer des dispositifs de consultation pour discuter avec les lignes maritimes, ainsi que les résultats obtenus. Certaines délégations ont été d'avis qu'il n'appartient pas à l'Etat de fixer le fret et qu'il n'est ni pratique, ni souhaitable de faire

intervenir le législateur ou le gouvernement. D'autres délégations ont recommandé d'avoir des consultations avec les lignes maritimes. Le Comité a noté que ces consultations avaient donné des résultats utiles, au nombre desquels figurent: l'allègement des tarifs, l'abolition des suppléments exigés pour le transport de certaines marchandises, la création de nouveaux services maritimes et l'amélioration des installations portuaires. Le Comité a recommandé aux pays qui n'avaient pas encore pris de mesures pour créer des dispositifs de consultation d'étudier la possibilité d'en instituer sur l'initiative des entreprises commerciales ou sur celle de l'Etat. Le Comité a prié le secrétariat de suivre la question de près, et il a proposé que les pays de la région portent à la connaissance du secrétariat des exemples des frets qu'ils jugent discriminatoires et peu équitables, de façon qu'il puisse les analyser et en saisir le Comité.

Douanes

64. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la seconde session du Groupe de travail des douanes, qui se tiendra en 1960 (E/CN.11/TRADE/L.24). Il a notamment invité le Groupe de travail à examiner dans quelle mesure les Etats de la région mettent en œuvre les recommandations faites à la première session. A son avis, l'échange de personnel et de moyens de formation en matière d'administration douanière peut donner lieu à une coopération plus intense entre les pays de la région. Le Comité a également approuvé l'idée d'organiser, en même temps que la réunion du Groupe de travail, une exposition de photographies illustrant d'ingénieuses méthodes de contrebande et de fraude douanière.

Formation à l'expansion commerciale

65. Le Comité a pensé que l'expérience du premier Centre de formation à l'expansion commerciale (Japon, 1959) sera utile quand il s'agira d'organiser un second centre dans l'Inde en 1961. Il a recommandé de choisir des participants d'un niveau semblable; les conférenciers devraient venir, si possible, tant des pays de la région que du dehors et comprendre des hommes d'affaires aussi bien que des fonctionnaires; le stage durerait de quatre à cinq semaines; le programme comprendrait des discussions générales entre les participants; par la suite, on ferait distribuer à tous les Etats membres un rapport qui résumerait les conférences.

3. TRANSPORTS INTÉRIEURS ET COMMUNICATIONS

66. Voici les dates des sessions du Comité des transports intérieurs et des communications et de ses organes subsidiaires, qui ont eu lieu pendant la période considérée, ainsi que la composition de leur bureau:

Groupe de travail des télécommunications 4-11 mai 1959

Président : M. H. Matsuda (Japon);

Premier Vice-Président : M. M. N. Mirza (Pakistan);

Deuxième Vice-Président : M. W. Stubbs (Fédération de Malaisie).

Sous-Comité des voies fluviales (cinquième session), 4-16 novembre 1959

Président : le contre-amiral E. Isarangkoun (Thaïlande);

Premier Vice-Président : U Aug Thin (Birmanie);

Deuxième Vice-Président : M. A. L. Mathay (Philippines).

Comité des transports intérieurs et des communications (8^e session), 18-24 novembre 1959

Président : M. A. Sounanan (Thaïlande);

Premier Vice-Président : U Than Maung (Birmanie);

Deuxième Vice-Président : M. Thao Serc Volavongsa (Laos).

Réunions, par zone, des groupes de spécialistes des routes internationales

i) *Groupe de spécialistes de la zone 1.* — 19-21 novembre 1959

Président : M. T. Hongskul (Thaïlande).

ii) *Groupe de spécialistes de la zone 2.* — 28-30 novembre 1959

Président : M. H. P. Sinha (Inde).

iii) *Groupe de spécialistes de la zone 3.* — 3-5 décembre 1959

Président : M. T. H. Hashmi (Pakistan).

Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer, 15-20 décembre 1959

Président : M. H. Ghani (Pakistan);

Premier Vice-Président : M. N. Mitra (Inde);

Deuxième Vice-Président : le prince Silapa Withankowit (Thaïlande).

Sous-Comité des chemins de fer (sixième session), 15-22 décembre 1959

Président : M. N. A. Qureshy (Pakistan);

Premier Vice-Président : U Yone Mo (Birmanie);

Deuxième Vice-Président : M. Nguyen-Ngoc-Lam (Viet-Nam).

GRUPE DE TRAVAIL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

67. Le Groupe de travail des télécommunications s'est réuni à Tokyo, en mai 1959. En prenant pour base l'étude (E/CN.11/TRANS/WPTE/L.2 et Add.1) faite par les spécialistes envoyés par l'Union internationale des télécommunications (UIT) au titre du Programme élargi d'assistance technique, il a examiné la situation actuelle des télécommunications dans la région.

68. Le Groupe de travail a constaté que le manque de fonds et de techniciens entrave le développement des télécommunications dans la région. Faute de consultations régulières entre pays voisins, on n'a pas pu utiliser pleinement les services de télécommunications, en particulier ceux de radio-communications.

69. Le Groupe de travail a recommandé de créer des centres de recherches techniques, dont le personnel serait de préférence originaire de la région et qui fourniraient avec compétence et célérité des services tech-

niques consultatifs aux gouvernements. Ces centres pourraient également procéder à des recherches sur des questions techniques qui présentent un intérêt pratique dans l'immédiat. Les ingénieurs des divers pays pourraient profiter des services, techniques et autres, de ces centres pour effectuer des recherches sur n'importe quel problème particulier, comme, par exemple, la mise au point ou l'essai d'un matériel de télécommunications. Pour la création de ces centres, on pourrait solliciter le concours du Fonds spécial des Nations Unies.

70. Le Groupe de travail a souligné qu'il est extrêmement important de planifier le développement des télécommunications tant pour l'immédiat que pour l'avenir lointain, si l'on veut pouvoir installer progressivement de nouveaux services et échelonner selon un ordre d'urgence la réalisation des diverses améliorations projetées. Il a également recommandé de réunir des cycles d'étude sur la planification du développement des télécommunications, lesquels permettraient aux spécialistes de la région et d'ailleurs de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience.

71. A propos de la création et de l'amélioration des services destinés à la formation du personnel technique, le Groupe de travail a vivement conseillé aux pays qui n'en possèdent pas encore de créer un centre national pour la formation des petits techniciens. Pour former les cadres chargés de l'entretien, de la réparation et de la surveillance des installations, y compris les essais du matériel et de l'équipement, il y aurait lieu de créer des centres régionaux dans un petit nombre de pays. Le Groupe de travail a particulièrement insisté sur le rôle important que jouent à cet égard le programme d'assistance technique des Nations Unies et les programmes d'aide bilatérale. Il a constaté que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) procède actuellement à des études préliminaires touchant la possibilité de créer un centre régional de formation pour certaines catégories spécialisées du personnel de l'aviation civile; il a été d'avis que les institutions intéressées auraient intérêt à se consulter pour coordonner leur action dans ce domaine.

72. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction la coopération entre le secrétariat de la CEAEAO et l'UIT qui avait permis de mener à bien les études préliminaires sur les télécommunications. Il a souligné l'importance des conférences régionales des télécommunications et des comités consultatifs de l'UIT qui aident à améliorer les réseaux de télécommunications dans la région. Le Groupe de travail a recommandé que le secrétariat de la CEAEAO recherche les domaines où l'amélioration des télécommunications est nécessaire au développement économique, et fasse connaître ces besoins aux divers Etats et aux organisations internationales; qu'il propose aux Etats de la région de donner, quand il s'agit de répartir les crédits, la place qui convient au développement des télécommunications, et qu'il fournisse aux Etats les données statistiques générales dont ils auront besoin pour planifier les télécommunications et pour évaluer la part que le développement des télécommunications doit avoir dans leur budget; qu'il conseille les pays de la région sur les méthodes qu'ils

pourraient adopter pour financer leurs programmes de développement des télécommunications; et qu'il coopère entièrement avec l'UIT pour traiter des questions administratives qui touchent aux télécommunications de la région, et en particulier de la mise en œuvre des projets de l'UIT.

SOUS-COMITÉ DES VOIES FLUVIALES

73. A sa cinquième session, tenue à Bangkok en novembre 1959, le Sous-Comité des voies fluviales a notamment examiné les progrès réalisés dans la région et les activités du secrétariat touchant les voies fluviales. Il a également étudié le rapport du Groupe de spécialistes d'Asie et d'Extrême-Orient sur son voyage d'étude en Hongrie et dans l'Union soviétique (MTAO/67/59). Le Sous-Comité a désigné deux groupes de travail chargés de faire des recommandations, l'un au sujet d'un prototype de caboteur dont les caractéristiques répondent aux besoins des pays de la région, et l'autre au sujet d'un service public qui s'occuperait des transports intérieurs et de la conservation des cours d'eau et canaux. Le Sous-Comité a fait siens les rapports de ces deux groupes de travail.

Démonstrations de ptéroscaques

74. Le Sous-Comité a pris note du rapport du secrétariat sur l'état des négociations entreprises avec des fournisseurs éventuels de matériel de démonstration (C/CN.11/TRANS/Sub.3/L.14). Il a exprimé l'espoir qu'avec l'aide du gouvernement des pays membres où l'on construit déjà des ptéroscaques, l'on pourrait organiser des démonstrations le plus tôt possible. Il a pris note de l'offre du Gouvernement pakistanais qui a proposé que ces démonstrations aient lieu au Pakistan.

Centre régional pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel

75. Le Sous-Comité a pris note des travaux du Conseil de perfectionnement du Centre régional de Rangoun pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel, ainsi que des progrès faits par le Centre, que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a signalés dans son rapport. La formation donnée au Centre s'est améliorée depuis que l'on y a installé du matériel moderne, dont un grand dynamomètre. Le Comité a noté que l'OIT et le Gouvernement birman avaient décidé que ce serait le Gouvernement birman qui assumerait la gestion du Centre, quand les cours de 1959-1960 auraient pris fin. Il s'est félicité d'apprendre que l'OIT acceptait de continuer à fournir une assistance au Centre et à accorder des bourses de stage, et que le Gouvernement birman avait le désir d'élever encore le niveau de la formation tout en conservant au Centre son caractère régional.

76. Le Sous-Comité a relevé que le Gouvernement de la République du Viet-Nam avait demandé à l'OIT d'envisager la possibilité de créer à Saïgon un centre analogue qui serait destiné aux stagiaires d'expression française.

Classification des voies fluviales

77. Le Sous-Comité a exprimé l'espoir que les Etats de la région adopteraient les tableaux pour la classification des voies fluviales et que les pays qui utilisent les mêmes voies fluviales se consulteraient pour arriver à une classification uniforme. Il a jugé souhaitable d'assurer une certaine uniformité dans toute la région, en ce qui concerne les principales dimensions des grandes voies fluviales et les ouvrages d'art construits sur ces voies fluviales. Il a recommandé aux pays de la région qui possèdent d'importants réseaux de voies navigables d'établir des cartes analogues à celles que le secrétariat a fait imprimer pour l'un des pays de la région.

Voyage d'étude de spécialistes de la navigation intérieure

78. Le Sous-Comité a pris note du rapport que le Groupe de spécialistes d'Asie et d'Extrême-Orient avait rédigé sur son voyage d'étude dans l'Union soviétique et en Hongrie. Il a estimé que les pays de la région devraient mettre en pratique les recommandations du Groupe et essayer notamment quelques-uns des modèles de bateaux qu'il a décrits dans son rapport, et certaines des méthodes qu'il y a exposées touchant l'organisation des transports fluviaux et la conservation des cours d'eau et des canaux. Le Sous-Comité a signalé à l'attention des pays de la région les recommandations pertinentes du Groupe concernant l'organisation, l'exploitation et l'amélioration des voies fluviales, les méthodes de fixation des tarifs, la nécessité d'intensifier la formation professionnelle, et l'adoption de normes et de nouveaux types de bateaux pour la navigation intérieure.

Service public chargé des transports fluviaux et de la conservation des cours d'eau et canaux

79. Le Sous-Comité a estimé que l'on ne pouvait recommander un modèle unique qui conviendrait à tous les pays de la région désireux de créer un organisme public chargé des transports fluviaux et des autres services publics connexes. A son avis, le Groupe de travail spécial constitué par le Secrétaire exécutif avait donné, dans son rapport (TRANS/Sub.3/14), des renseignements très utiles aux gouvernements quant à l'organisation, au financement et à la base juridique d'un service public de ce genre.

Prototypes de caboteurs

80. Le Sous-Comité a noté qu'un grand nombre de pays de la région souhaitaient voir adopter des modèles communs de caboteurs, que l'on pourrait utiliser soit pour le transport des marchandises et des passagers, soit exclusivement pour le transport des marchandises ou celui des passagers. Le Sous-Comité a indiqué les caractéristiques que chacun de ces types de bateaux devrait présenter. Il a estimé que les pays membres qui possèdent des chantiers de constructions navales pourraient engager certaines entreprises à présenter des plans de bateaux qui seraient ensuite examinés par un groupe de spécialistes et soumis à des essais en bassin. Le Sous-Comité a créé un comité permanent qu'il a chargé de suivre les travaux dans ce domaine.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS ET DES COMMUNICATIONS

81. A sa huitième session, qui s'est tenue à Bangkok en novembre 1959, le Comité des transports intérieurs et des communications a accordé une attention particulière à la coordination des transports intérieurs et aux méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises. Il a examiné les rapports du Sous-Comité des routes (E/CN.11/TRANS/136), du Sous-Comité des voies fluviales (E/CN.11/TRANS/140) et du Groupe de travail de spécialistes des télécommunications (E/CN.11/TRANS/188); il a décidé d'entreprendre des travaux concernant le tourisme et les voyages internationaux, et de collaborer avec l'Association internationale permanente des congrès de la navigation, en ce qui concerne les voies fluviales et les ports⁶.

Coordination des transports

82. Le comité a approuvé le rapport (E/CN.11/TRANS/137) du Groupe de travail spécial de la coordination des transports qui s'est réuni à Bangkok du 23 novembre au 2 décembre 1958. Il a noté que le Groupe de travail du développement et des plans économiques examinerait en détail, à sa sixième session (1960), la question des rapports entre le développement des transports et le progrès général de l'économie. Il a recommandé que les pays de la région mettent sur pied, partout où cela serait possible, un organisme chargé du contrôle et de la coordination de tous les modes de transports intérieurs; cet organisme ne devrait pas participer lui-même à la gestion de ces services. Le Comité a prié le secrétariat de réunir des groupes de travail spéciaux chargés d'étudier certains aspects particuliers de la coordination, à savoir: a) les méthodes comptables et statistiques uniformes; b) les problèmes de la coordination tarifaire; c) les principes du calcul du prix de revient et la terminologie; d) l'intérêt économique des différents services; e) la comptabilité des prix de revient. Le Comité a également estimé que le secrétariat devrait étudier, dès que possible, la question des méthodes employées pour fixer les tarifs marchandises.

Rassemblement, analyse et diffusion des renseignements

83. Pour améliorer la qualité du « Transport Bulletin » publié par le secrétariat et pour le rendre plus complet, le Comité a recommandé de désigner dans chaque pays un correspondant spécial qui fournirait au secrétariat des renseignements techniques sur les faits d'actualité dans le domaine des transports intérieurs et des communications. Les Etats pourraient envoyer régulièrement des articles techniques et d'autres documents de ce genre qui paraîtraient dans le Bulletin. Le Comité a décidé que celui-ci s'appellerait dorénavant « Transport and Communications Bulletin ».

Tourisme et voyages internationaux

84. Le Comité a passé en revue la collaboration du secrétariat avec l'Union internationale des organismes

⁶ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa seizième session, au rapport du Comité des transports intérieurs et des communications, voir par. 298 à 310.

officiels du tourisme (UIOOT) et ses commissions régionales (l'Association de tourisme du Pacifique et la Commission de tourisme de l'Asie méridionale) et il a recommandé aux gouvernements d'accorder les facilités nécessaires au tourisme et aux voyages internationaux. Le secrétariat devrait accorder toute l'assistance possible à l'UIOOT et à ses commissions régionales, et notamment entreprendre avec la Commission du tourisme de l'Asie méridionale l'inventaire des possibilités touristiques de la région. Il devrait également préparer une carte régionale du tourisme et des transports qui tiendrait compte tout particulièrement des grandes routes d'Asie.

RÉUNIONS ZONALES DE SPÉCIALISTES DES ROUTES INTERNATIONALES

85. Les trois groupes de travail des routes internationales, qui se sont réunis à Bangkok, New Delhi et Karachi, ont examiné les problèmes économiques et techniques que pose l'action commune de trois groupes de pays voisins, reliés par des routes qu'il faudrait améliorer, puis intégrer au réseau des grandes routes d'Asie. Les représentants se sont mis d'accord, sous réserve de l'approbation de leur gouvernement, sur les routes qui devront figurer dans ce réseau. Les groupes ont estimé que les routes internationales devraient relier directement les capitales, les ports et les grands centres de commerce et de tourisme, et fournir aux pays qui n'ont pas d'accès à la mer les communications dont ils ont besoin. Les groupes ont proposé de raccorder par la suite le réseau avec le système des grandes routes internationales d'Europe, à la frontière turque, et de relier Téhéran à Bangkok par Kaboul, Rawalpindi, Delhi, Dacca et Rangoon. De Bangkok, la grande route rejoindrait d'une part Kuala-Lumpur et Singapour, d'autre part Pnom-penh et Saïgon. On a proposé également d'établir une liaison avec Katmandou, Colombo et Louang-prabang, ainsi qu'avec des grands ports tels que Karachi, Bombay, Madras, Silhanoukville et Qui-nhon. Comme l'état actuel de certains tronçons ne permet pas d'ouvrir immédiatement au trafic l'ensemble du réseau, les groupes ont décidé d'un commun accord de faire figurer parmi les normes proposées pour les routes et ponts internationaux les normes minimales que doivent atteindre les grandes routes; cette amélioration devra se réaliser par étapes à mesure que la circulation routière se développera et que les crédits le permettront. Les groupes ont insisté sur l'intérêt que l'entreprise présente pour le développement économique et social des pays de la région et ont recommandé de la mener rapidement à bon terme. Ils ont été d'avis qu'il conviendrait de demander de l'aide au titre de divers programmes internationaux d'assistance; ils ont indiqué à cet effet dans quels domaines précis cette assistance serait nécessaire: études relatives aux ponts et chaussées, construction de ponts, matériaux de construction à importer, matériel nécessaire à la construction des grands ponts et aux services de bacs, équipement destiné aux levés et aux laboratoires, outillage des ateliers, moyens de formation, instructeurs et matériel pour les ateliers, services consultatifs, etc. Les groupes

ont proposé de consacrer la première phase des travaux aux tronçons les plus importants. Pour faciliter l'élaboration des programmes, les groupes ont recommandé de recueillir, au moyen d'un questionnaire, des renseignements sur les imperfections actuelles de ces routes, et de tenir à jour un « Registre des routes internationales ».

86. Les groupes ont recommandé un programme de travail qui comprend l'étude des problèmes relatifs aux règlements de la circulation, à la signalisation routière, aux dispositions applicables aux véhicules et cycles à moteurs en trafic international, à l'immatriculation, aux signes distinctifs des véhicules et à leurs marques d'identification, aux spécifications techniques de l'équipement des véhicules à moteur, aux dimensions et au poids des véhicules, aux conditions que doivent remplir les conducteurs, aux permis de conduire, passeports et formalités de passage à la frontière, notamment aux lois et règlements sur l'entrée des véhicules, et aux règlements sanitaires.

87. Les groupes ont approuvé un questionnaire intitulé « Renseignements sur les questions de transport et de circulation que soulève le projet de route internationale » et ont recommandé aux Etats d'envoyer leur réponse au secrétariat dans les trois mois. Ils ont également recommandé d'établir des cartes au 1/4.000.000 qui représenteront le réseau de routes internationales et les types de revêtement des différents tronçons.

SOUS-COMITÉ DES CHEMINS DE FER

88. A sa sixième session, tenue à Lahore en décembre 1959, le Sous-Comité des chemins de fer a examiné les questions suivantes: signalisation ferroviaire, construction et entretien de la voie, traction Diesel, mesures à prendre pour accroître les moyens de formation et de recherche dans les pays sous-développés et pour intensifier le trafic ferroviaire international dans la région. Il a également examiné les recommandations du Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer, qui s'est réuni en même temps que le Sous-Comité.

Système de signalisation ferroviaire

89. Le Sous-Comité a passé en revue les progrès faits dans les pays de la région et d'ailleurs pour doter les réseaux ferroviaires d'un système moderne de signalisation. A son avis, il n'existe pas de système de signalisation dont on pourrait recommander l'application dans tous les réseaux ferroviaires de la région; dans tout programme de modernisation, l'on ne doit jamais oublier que les ressources financières sont limitées et qu'il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée. On pourrait fort bien augmenter la capacité des voies et le rendement des services ferroviaires en améliorant les techniques d'exploitation, sans avoir besoin de modifier sensiblement les systèmes de signalisation. Avant d'envisager l'installation de systèmes plus perfectionnés et donc plus coûteux, les gouvernements devraient réviser les règlements relatifs aux mouvements des trains dans les gares, à la vitesse et à la charge des trains, et à la

disposition des gares de triage et des terminus. Le Sous-Comité a recommandé de charger un groupe de travail de fonctionnaires de l'exploitation ferroviaire et d'ingénieurs de la signalisation d'étudier ces problèmes.

La voie

90. Le Sous-Comité a noté que, dans un certain nombre de pays de la région, l'utilisation de longs rails soudés a réduit, dans une certaine mesure, les frais d'entretien de la voie. Cependant, la pose de joints soudés sur une voie mal entretenue pose de nombreux problèmes techniques. Il faut notamment un personnel qualifié pour les travaux de soudure. Une assistance technique est donc nécessaire. Le Sous-Comité a recommandé que les Etats intéressés invitent un groupe de consultants choisis dans des pays qui possèdent une grande expérience dans ce domaine et qu'un groupe de travail d'ingénieurs du génie civil soit chargé d'étudier plus à fond la construction et l'entretien de ce genre de voies.

Moyens de formation pour le personnel des chemins de fer

91. Tout en notant les progrès réalisés par le Centre régional de formation ferroviaire de Lahore (Pakistan), le Sous-Comité a estimé que les stagiaires tireraient plus de profit de la participation à des travaux concrets que des cours d'instruction théorique. Il s'est félicité que l'Inde ait offert de permettre à un groupe d'ingénieurs des chemins de fer et des ponts et chaussées d'observer les techniques appliquées à la construction d'un grand pont au-dessus du Brahmapoutre à Pandou. Le Sous-Comité a recommandé que le Gouvernement indien organise, sous les auspices de la CEAEIO, un cycle d'étude de deux semaines; il a estimé que les Etats de la région pourraient également charger certains de leurs fonctionnaires d'observer les grands travaux de construction et de modernisation qui sont en cours dans certains réseaux ferroviaires de la région, notamment en Chine (Taïwan), au Japon et au Pakistan. Le Sous-Comité a pris acte de l'offre, faite par des pays extérieurs à la région, de mettre à la disposition des pays de la région leurs moyens de formation, laboratoires et services consultatifs.

Instituts régionaux de recherche

92. Le Sous-Comité a noté qu'il conviendrait de créer aussitôt que possible des instituts de recherche qui servent à l'ensemble de la région et qui aident les administrations ferroviaires à résoudre les problèmes dont la solution exige non seulement des études techniques mais aussi des enquêtes sur place et des essais de laboratoire. Le Sous-Comité a fait remarquer qu'un certain nombre de problèmes sont communs à beaucoup de pays: par exemple la stabilité du matériel mobile sur la voie, les techniques destinées à améliorer l'exploitation ferroviaire ainsi que l'utilisation des déchets. Il a pris note de l'offre, émanant des Gouvernements indien et japonais, de fournir des facilités de recherche touchant ces problèmes.

93. Le Sous-Comité a recommandé de désigner, au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies, un conseiller régional de la recherche qui coordonnerait les recherches des administrations ferroviaires de la région et les aiderait à étudier leurs problèmes et à mieux profiter des recherches en cours.

Développement du trafic ferroviaire international

94. Le Sous-Comité a été d'avis que les administrations ferroviaires de la région devraient étudier la possibilité de relier entre eux les réseaux ferrés de pays limitrophes, afin de réaliser ultérieurement des lignes internationales, non seulement entre les pays de la région mais aussi avec les chemins de fer du Moyen-Orient et de l'Europe. Les administrations ferroviaires de pays voisins devraient se mettre d'accord sur les dimensions maximales du matériel roulant en vue de faciliter le trafic international, et négocier des accords internationaux sur l'échange du matériel roulant (marchandises et voyageurs) entre réseaux limitrophes.

Locomotives et autorails Diesel

95. Le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail des ingénieurs-mécaniciens des chemins de fer (E/CN.11/TRANS/142, annexe 3), qui a étudié l'exploitation et l'entretien des locomotives et autorails Diesel; l'emploi de carburant de qualité inférieure dans les locomotives Diesel; les conséquences de la traction Diesel sur l'état de la voie; la formation du personnel d'exploitation des machines Diesel; et la réparation et l'entretien du matériel roulant dans les ateliers. Le Groupe de travail a recommandé que le secrétariat continue à recueillir et à diffuser des renseignements relatifs à l'exploitation et à l'entretien des locomotives Diesel. Des questionnaires uniformes devraient servir à recueillir ces renseignements. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat d'étudier la possibilité d'établir des normes pour la fabrication des divers éléments des locomotives et du matériel roulant.

4. RECHERCHE ET PLANS

96. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu:

Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation, 7 juillet-8 août 1959

Président : M. Jan Tinbergen (Pays-Bas);

Vice-Président : M. D. Ghosh (Inde).

Groupe de travail de spécialistes des méthodes de sondage, 14-25 septembre 1959

Président : M. K. Saito (Japon);

Vice-Président : M. V. C. Panse (Inde).

Groupe de travail du développement et des plans économiques (5^e session), 15-25 septembre 1959

Président : M. Abdussattar Shalizi (Afghanistan);

Premier Vice-Président : M. M. Rashid (Pakistan);

Deuxième Vice-Président : M^{me} Virginia Paraiso (Philippines).

Groupe de travail de spécialistes de la formation de capital, 16-27 novembre 1959

Président : M. Z. H. Choudhry (Pakistan);

Vice-Président : M^{lle} Lamduan Mapraseut (Thaïlande).

GRUPE DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTES DES TECHNIQUES DE PROGRAMMATION

97. Le premier Groupe de travail de spécialistes s'est particulièrement attaché à définir les techniques de programmation économique les plus efficaces et les plus pratiques, compte tenu des circonstances propres à la région. A cet effet, il a étudié divers types de « modèles » de développement, du point de vue de leur utilité et de la possibilité de les appliquer dans les pays de la région; il a indiqué les types de données, économiques et autres, nécessaires à l'application de ces modèles, et il a dressé la liste des questions qui devraient retenir l'attention de futurs groupes de spécialistes.

98. Le Groupe a passé en revue les principaux éléments des techniques de programmation, en étudiant plus particulièrement la planification du rythme général de développement, les modèles à établir pour les secteurs principaux et, par la suite, pour un grand nombre de secteurs. Dans l'ensemble, le Groupe a jugé que les modèles d'agrégat et les modèles de secteurs multiples, particulièrement ceux de deux ou trois secteurs, pourraient être utiles à beaucoup d'organismes de planification de la région. Il a également considéré de nombreux autres problèmes relatifs à la planification: intégration des travaux dans un plan d'investissement, développement des différentes régions, corrections temporaires nécessitées par des événements extérieurs, main-d'œuvre disponible, instruction publique et répartition des revenus. En examinant ces problèmes, le Groupe s'est attaché principalement à déterminer les méthodes qui permettraient d'obtenir une plus grande cohérence dans la planification.

99. Le Groupe a recommandé que la CEAEAO s'occupe de faire rédiger et publier un « Handbook on development programming ». (Manuel de la programmation du développement) qui servirait aux organismes de planification de la région. Il a attaché une grande importance à l'amélioration des facilités de formation dans ce domaine et il a recommandé que la CEAEAO organise des stages réguliers de formation, éventuellement avec l'aide du programme d'assistance technique des Nations Unies.

100. Le Groupe a établi une liste de questions qui pourraient être étudiées en détail par de nouvelles réunions de spécialistes et par les institutions internationales. Il a estimé que, vu l'importance de l'agriculture dans les pays de la région, il serait très utile que la CEAEAO et la FAO organisent ensemble une réunion de spécialistes pour étudier les aspects techniques de la programmation agricole.

GRUPE DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTES DES MÉTHODES DE SONDAGE

101. Le Groupe de travail de spécialistes des méthodes de sondage, qui s'est réuni à Bangkok en septembre 1959, a étudié l'emploi des méthodes de sondage, précieux

instrument de rassemblement des données statistiques, qui a l'avantage d'être économique, d'améliorer la qualité des données et de les fournir plus rapidement.

102. Le Groupe de travail a examiné les difficultés qui se présentent quand on veut créer une organisation d'enquêtes par sondage et la façon de les surmonter. Il a souligné que les enquêtes par sondage doivent se faire par étapes; par exemple, il faut commencer par montrer comment l'on procède et quels sont les avantages du sondage en faisant un petit nombre d'enquêtes simples pour obtenir les données requises d'urgence. Le Groupe a étudié quelques aspects importants du plan de sondage, et il a relevé que la conception d'une enquête par sondage doit englober tous les aspects: essais préliminaires, plan de sondage, questionnaire, dépouillement et exploitation des données.

103. Comme la plupart des pays de la région doivent prendre part aux recensements mondiaux de la population et de l'agriculture de 1960, le Groupe a étudié par priorité l'emploi des sondages dans ces opérations. Pour le recensement démographique, il a envisagé plusieurs étapes du sondage, dont l'exploitation et le contrôle après dénombrement.

104. Le Groupe a examiné en détail la tenue à jour et l'utilisation des données du recensement démographique pour des sondages à venir.

105. Pour le recensement de l'agriculture, le Groupe de travail a étudié les aspects suivants: la notion d'exploitation agricole, l'unité de recensement, les recensements par sondage, les techniques à employer pour des enquêtes par sondage complémentaires, et le choix entre le recensement total et le sondage. A son avis, tout programme de recensement de l'agriculture contient des éléments qui, dans les circonstances qui sont celles de la plupart des pays de la région, se prêtent très bien à l'emploi de sondages complémentaires. Le Groupe s'est demandé aussi dans quelle mesure un recensement démographique peut fournir la base et d'autres éléments pertinents d'un recensement de l'agriculture.

106. Le Groupe de travail a abordé, mais sans approfondir la question, l'utilisation des méthodes de sondage dans les enquêtes sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et les niveaux de vie des familles; il a recommandé qu'un groupe de spécialistes, à réunir en consultation avec l'OIT, étudie cette question ultérieurement.

GRUPE DE TRAVAIL DU DÉVELOPPEMENT ET DES PLANS ÉCONOMIQUES

107. A sa cinquième session, tenue à Bangkok en septembre 1959, sous les communs auspices de la CEAEAO et de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies, et avec le concours de l'UNESCO, le Groupe de travail du développement et des plans économiques a examiné les problèmes du développement social dans leurs rapports avec l'ensemble du développement et de la planification économiques. Il a traité les questions suivantes: état du développement social et plans de développement social dans les pays de la région; rapports entre le développement

économique et le développement social: définition des concepts, caractère complémentaire ou concurrentiel des objectifs et des moyens, valeurs sociales et culturelles en tant que facteurs du développement économique et social; répartition des dépenses publiques entre les besoins économiques et les besoins sociaux; méthodes de coordination et d'intégration des programmes de développement économique et des programmes de développement social, en particulier les organes administratifs chargés de planifier le développement social. Les conclusions du Groupe de travail, qui constituaient l'essentiel de son rapport (E/CN.11/L.71), ont paru dans le numéro de décembre 1959 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* (vol. X, n° 3)⁷.

108. Considérant qu'une « société idéale » ne résulte pas d'une évolution spontanée, mais d'efforts systématiques et de programmes bien conçus, le Groupe de travail a affirmé que les Etats doivent attacher une grande importance au développement social dans l'élaboration de leurs plans d'ensemble, et il a souligné la nécessité de formuler d'une façon plus scientifique les programmes de développement social. Il a reconnu que le développement économique dépend de facteurs économiques et sociaux et qu'il faut prendre en considération toutes les charges et tous les avantages sociaux et économiques, directs ou indirects. Toutefois, l'application de critères communs révèle non seulement des cas où les entreprises économiques et les entreprises sociales sont complémentaires ou contradictoires, mais aussi des tendances irrésistibles qui aggravent encore le conflit, déjà fort complexe, entre les éléments sociaux et les éléments économiques. Le concept de l'équilibre entre le social et l'économique ne fournit pas de critère d'application pratique; pour dégager ces critères, il vaut mieux étudier systématiquement le mécanisme et l'interdépendance des facteurs économiques et des facteurs sociaux, et arriver ainsi à en mesurer les effets.

109. Le Groupe de travail a examiné plusieurs aspects de la planification des dépenses sociales de l'Etat. Il a noté que les dépenses sociales se répartissent de façon à peu près semblable dans les pays de la région et que la structure traditionnelle des dépenses tend à se perpétuer. Il n'a pas trouvé de critères généraux que l'on puisse appliquer pour examiner les demandes de crédit, arrêter les programmes de dépenses et répartir les ressources entre le domaine social et le domaine économique. A son avis, si l'on ne saurait se dispenser de procéder à l'analyse et à l'évaluation des avantages économiques et sociaux des programmes proposés, il est vraisemblable que c'est le jugement et le bon sens qui auront le dernier mot. En tout cas, les programmes spéciaux qui ont pour objet de renforcer les programmes économiques ont une importance décisive pour l'ensemble du développement économique.

110. Le Groupe de travail a insisté sur la nécessité de rassembler et d'analyser les statistiques de base qu'exigent les plans de développement économique et social; il faudra donc en particulier perfectionner les organismes chargés de réunir les données.

⁷ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa seizième session, au rapport du Groupe de travail, voir par. 259 à 265.

111. Le Groupe de travail a proposé que la CEAEO envisage la possibilité d'organiser, dans le cadre des programmes d'assistance technique des Nations Unies, des services de formation à l'intention des fonctionnaires qui seront appelés à élaborer, mettre en œuvre et apprécier les programmes de développement.

112. Le Groupe de travail a constaté qu'en étudiant l'interdépendance du développement économique et du développement social, il n'avait forcément fait que reconnaître le terrain. Il a recommandé qu'on examine les diverses possibilités de mettre en œuvre les résultats de sa cinquième session.

GROUPE DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTES DE LA FORMATION DE CAPITAL

113. Le Groupe de travail de spécialistes de la formation de capital s'est réuni à Bangkok, en novembre 1959. Il a noté que 13 pays de la région s'occupent d'évaluer la formation de capital. Conformément aux recommandations de la Commission de statistique de l'ONU et à celles de la Conférence des statisticiens d'Asie, le Groupe de travail a fait l'examen critique des méthodes d'estimation de la formation de capital dans les pays de la région et fait des recommandations pour les améliorer.

114. Tenant compte du niveau statistique de la région, il a jugé préférable de procéder par étapes en dégageant diverses données dont on a besoin pour estimer la formation de capital. Aussi n'a-t-il pas examiné tous les problèmes; il a seulement concentré son attention sur l'estimation de la formation brute de capital fixe.

115. Comme la plupart des machines et du matériel utilisés dans la région doivent être importés et que les statistiques du commerce extérieur sont assez sûres, le Groupe a étudié en détail l'évaluation des machines et du matériel par la méthode du flux des produits. Il a essayé de dresser la liste des machines et du matériel importés en se fondant sur la Classification type pour le commerce international.

116. Il a fait des recommandations quant aux montants qu'il faut ajouter à la valeur d'importation pour estimer la valeur définitive de l'article acheté, compte tenu des droits de douane, des frais de transport et d'installation et des marges bénéficiaires. Il a étudié les méthodes à suivre pour obtenir les statistiques sur les immeubles et les constructions en utilisant les permis de construire et les données relatives aux matériaux (quantités utilisées et prix).

117. Comme dans beaucoup de pays de la région, l'Etat joue un rôle de plus en plus important dans l'effort de développement national, le Groupe de travail a étudié les méthodes et les concepts relatifs à l'estimation de la formation de capital public. Il a examiné les problèmes connexes, par exemple la nécessité de distinguer les dépenses de capital et les dépenses courantes, l'aide extérieure, la formation de capital des entreprises d'Etat et les dépenses de capital à des fins de défense nationale.

118. Dans une économie rurale, la formation de capital est considérable dans le secteur non organisé, qui comprend le secteur non monétaire. Le Groupe a recommandé des enquêtes par sondage pour obtenir des statistiques de la formation de capital dans ces secteurs où la comptabilité est inconnue, de même que dans les travaux de développement communautaire qui créent du capital (en utilisant essentiellement la main-d'œuvre et les matériaux fournis par la collectivité). Le Groupe s'est demandé aussi comment envisager les dépenses de développement des plantations, en particulier le remplacement de certains hévéas par des essences plus productives.

119. Le Groupe a recommandé que d'autres groupes de spécialistes soient chargés ultérieurement d'étudier les problèmes que posent l'évaluation du revenu national dans la région et celle de la consommation de capital.

5. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

120. Les réunions indiquées ci-après ont eu lieu pendant la période considérée:

Cycle interrégional CEAE/O/MM d'étude sur les réseaux hydrologiques, 14-27 juillet 1959

Directeur : Mom Luang Xujati Kambhu (Thaïlande);

Directeurs adjoints : M. C. V. Bunnag (Thaïlande);

M. Shen-Yi (CEAE/O); M. O. M. Ashford (OMM).

Groupe de travail du terrassement dans la région de la CEAE/O, 7-14 septembre 1959

Président : M. M. Hayath (Inde);

Premier Vice-Président : M. Mohamad Azam Khan (Pakistan);

Deuxième Vice-Président : M. H. Maeda (Japon).

CYCLE INTERRÉGIONAL D'ÉTUDE CEAE/O/MM SUR LES RÉSEAUX HYDROLOGIQUES

121. Le Cycle interrégional d'étude sur les réseaux et les méthodes hydrologiques s'est tenu à Bangkok, en juillet 1959, sous les communs auspices de la CEAE/O et de l'OMM; il a examiné en détail les divers problèmes relatifs à l'aménagement des réseaux et aux méthodes hydrologiques qu'il est possible d'employer lorsqu'on manque de renseignements de base. Il a étudié les techniques et principes généraux qui peuvent se révéler utiles lorsque les données hydrologiques dont on dispose sont insuffisantes. Il a examiné les problèmes de la constitution d'un dossier de mesures, les méthodes employées pour estimer le volume d'eau dans les périodes de hautes eaux et d'étiage, la fréquence et l'importance des crues et des sécheresses, ainsi que des questions connexes qui sont capitales pour la maîtrise des eaux et la mise en valeur des ressources hydrauliques. L'expérience acquise au cours du Cycle d'étude ayant été très profitable, les participants ont recommandé que des réunions analogues se tiennent tous les deux ans pour étudier les questions concrètes qui relèvent de l'hydrologie ou de l'hydrométéorologie. Il ont également recommandé d'organiser des travaux de

démonstration, par exemple en rapport avec l'aménagement du Mékong, pour montrer aux pays de la région comment employer les techniques et les méthodes les plus récentes pour la prévision des crues.

GROUPES DE TRAVAIL DU TERRASSEMENT DANS LA RÉGION DE LA CEAE/O

122. Le Groupe de travail du terrassement dans la région de la CEAE/O s'est réuni à Delhi, en septembre 1959, sous les communs auspices du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de la CEAE/O. Il a examiné certains problèmes économiques et techniques relatifs au choix des méthodes les plus propres à améliorer le rendement du travail humain — qu'il soit ou non aidé d'appareils mécaniques — dans les opérations de terrassement que nécessitent les grands travaux de génie civil (aménagement polyergique des ressources hydrauliques, canaux, routes, voies ferrées et mines à ciel ouvert) dans les conditions propres aux pays de la région.

123. Le Groupe de travail a admis que l'on peut améliorer le rendement du travail humain en choisissant soigneusement les outils et la manière de les utiliser; il a recommandé d'ouvrir des chantiers pilotes ou chantiers d'essai et d'y étudier le travail de terrassement effectué avec un grand déploiement de main-d'œuvre. Ces chantiers devraient examiner en particulier: quels instruments sont — d'après l'expérience des différents pays — les mieux appropriés aux travaux manuels de terrassement en fonction de l'état physique des travailleurs, des différentes distances de transport et de remontée et des diverses sortes de sol; combien de temps prennent les diverses opérations manuelles de terrassement et comment on pourrait éviter les pertes de temps et améliorer le rendement des diverses opérations en établissant un plan et une bonne organisation du travail; comment on pourrait fabriquer des instruments simples, robustes et plus efficaces pour les opérations manuelles. Le Groupe de travail a pris note de l'offre de l'Inde et du Pakistan de fournir leur aide pour la création d'une entreprise pilote de ce genre.

B. — Autres travaux

124. La section que l'on va lire traite de ceux des travaux du secrétariat qui ne sont pas directement liés aux travaux des organes subsidiaires de la Commission mentionnés dans la section A.

BUREAU DE LA MAÎTRISE DES EAUX ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Etude de l'aménagement polyergique des bassins fluviaux de la région

125. Le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques a commencé une étude complète de la mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région et a continué à rédiger des monographies sur les ressources hydrauliques des

divers pays. En 1959, il a terminé les monographies sur le Bornéo britannique (Brunéi, Bornéo du Nord et Sarawak), la Fédération de Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande, qui ont paru dans le numéro 14 du « Recueil de la défense contre les inondations »⁸. Il a commencé l'étude de 10 fleuves de la région, choisis d'après leurs caractéristiques et les moyens employés pour les mettre en valeur. D'autre part, il a commencé l'analyse des plans et l'exécution de certains ouvrages polyergiques dans la région, tels que les travaux d'aménagement du Damodar, dans l'Inde, et ceux du Kitakami, au Japon.

Diffusion de renseignements techniques

126. Les principales études rédigées par le Bureau, ainsi que les comptes rendus des travaux des conférences techniques, cycles d'étude, groupes de travail, etc. sont publiés dans le « Recueil de la défense contre les inondations ». Quatorze numéros ont paru depuis 1950, dont deux en 1959. Depuis 1950, le Bureau publie un bulletin trimestriel, le « Flood Control Journal », qui donne les dernières informations sur les travaux entrepris par les divers pays de la région, ainsi que sur les derniers progrès techniques obtenus dans la mise en valeur des ressources hydrauliques. Le Bureau a publié en 1959 cinq numéros du Journal dont deux numéros spéciaux; l'un met à jour l'étude sur la mise en valeur des ressources hydrauliques des pays de la région; l'autre expose les progrès réalisés dans la recherche hydraulique. Le « Flood Control Journal » publie depuis 1951 l'annuaire des laboratoires hydrauliques. Le Bureau a également continué à distribuer des rapports et des publications techniques à divers organismes de la région.

Coopération internationale pour la régularisation et l'utilisation des eaux

127. Conformément aux résolutions 417 (XIV) et 533 (XVIII) du Conseil économique et social, les représentants des institutions intéressées se réunissent chaque année pour examiner la coopération internationale dans la mise en valeur des ressources hydrauliques. Le Bureau participe à la réunion en vue de coordonner ses activités avec celles de l'ONU et des institutions spécialisées.

L'entreprise du Mékong

128. Le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a tenu ses cinquième, sixième, septième et huitième sessions au cours de la période considérée. Le Comité, conformément à ses statuts, a continué à encourager, coordonner, diriger et surveiller la planification et l'étude des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin inférieur du Mékong.

129. Le programme d'études et d'enquêtes du Comité prévoit le rassemblement des données techniques, tant essentielles que complémentaires, et la mise au point du plan de certains ouvrages sur le cours principal et sur les principaux affluents. Il comprend la reconnais-

sance des principaux affluents; la création d'un réseau de stations hydrologiques et l'installation d'un service hydrologique permanent; des travaux de topographie et de cartographie, y compris le nivellement du cours principal depuis la frontière birmane jusqu'à la mer, la photogrammétrie aérienne du Mékong et de ses principaux affluents, le nivellement complémentaire au sol (topographie des zones irrigables), des enquêtes topographiques et hydrographiques détaillées aux emplacements des barrages, l'étude des destructions que causera le remplissage des réservoirs, l'inventaire des matériaux de construction, des études géologiques et des forages aux sites choisis pour les barrages, des études pédologiques et des études hydrographiques; des études sur l'agriculture, la pêche, les forêts, les ressources minérales, la demande d'énergie, les transports, y compris la navigation, ainsi que des études économiques générales; les premiers projets d'aménagement des biefs les plus favorables et des autres biefs du cours principal et des principaux affluents, et la mise au point d'un schéma général de mise en valeur du bassin. La Mission d'étude des Nations Unies avait estimé que l'exécution de ce programme coûterait environ 9.200.000 dollars, mais il semble aujourd'hui que le coût total du programme, un peu amplifié, sera plutôt de l'ordre de 12 millions de dollars.

130. L'assistance promise à ce jour pour l'entreprise du Mékong correspond aux montants indiqués dans le tableau suivant (équivalents en dollars des États-Unis). Dans certains cas, l'aide a été offerte en nature et le montant en espèces n'est qu'une approximation.

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Australie	225.000
Canada	1.365.000
Etats-Unis	2.200.000
France	500.000
Inde	32.000
Iran (1 ^{re} année)	32.000
Israël	20.000
Japon	320.000
Nouvelle-Zélande	100.000
République de Chine	100.000
Royaume-Uni	364.000

BAT de l'Organisation des Nations Unies:

par l'entremise du Service de gestion de l'assistance technique de l'ONU ...	256.800
par l'entremise de la FAO .	107.800
par l'entremise de l'OMM .	45.300
Total partiel	409.900

SGAT (crédit ouvert en vertu de la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale) .	36.000
Fonds spécial des Nations Unies	1.326.700
	7.030.600

131. Les services compétents de chaque pays riverain accomplissent déjà des travaux importants dans le cadre de l'entreprise; en outre, ces pays ont accepté

⁸ Publication des Nations Unies, n° de catalogue: 59. II.F.5.

de prendre en charge les dépenses locales, la plupart du temps dans leur propre monnaie, à concurrence des montants suivants (équivalents en dollars):

	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
Au titre du programme d'assistance du Canada	105.000
Au titre du programme d'assistance des Etats-Unis	400.000
Au titre du projet du Fonds spécial des Nations Unies pour l'étude des affluents.	454.000
	959.000

132. L'aide que l'Australie a offerte au titre du plan de Colombo doit être consacrée, en tout ou en partie, aux études géologiques et aux forages à exécuter sur les deux petites sections du Mékong qui paraissent favorables à l'installation de barrages: à savoir le bief de Pa-mong, juste en amont de Vientiane, où le Mékong constitue la frontière du Laos et de la Thaïlande, et le bief de Sambor au Cambodge. L'étude géologique préliminaire prévue dans le programme d'assistance de l'Australie a commencé juste avant la seizième session de la Commission.

133. Le Canada, qui a offert, au titre du plan de Colombo, un crédit de 1.300.000 dollars canadiens, a signé en octobre 1959 avec le Comité (sixième session) un accord concernant le levé aérien, les levés terrestres, la cartographie photogrammétrique du Mékong et des emplacements de barrages et la cartographie des principaux affluents. Ces opérations se relieraient et serviraient de base aux travaux qu'on entreprendra sur les affluents avec l'aide du Fonds spécial des Nations Unies. Au début de la saison sèche de 1959-1960, une soixantaine de techniciens étaient occupés à ces travaux et effectuaient des levés aériens au moyen de deux avions, avec le concours du personnel administratif et technique et de la main-d'œuvre recrutée dans les quatre pays riverains. Le Gouvernement lao a permis à l'équipe canadienne d'installer son centre d'opérations à Vientiane. La République de Chine a offert au Comité 5.000 tonnes de ciment qui seront utilisées pour l'exécution du programme d'études et d'enquêtes et la réalisation d'entreprises sur les affluents. La contribution de la France s'élève actuellement à 210 millions de francs anciens, dont une partie a servi à l'acquisition et au transport de matériel hydrologique. On effectue actuellement une étude agro-pédologique au Laos et en Thaïlande dans les secteurs qui seraient affectés par les travaux projetés à Pa-mong, ainsi que sur la Nam-ngum et la Nam-si supérieure. On envisage des recherches sur les pêcheries et la sédimentation du Grand Lac (Tonlé-sap) et des études de base (hydraulique et génie civil) en vue de l'aménagement du casier pilote de My-phuoc dans le delta du Mékong.

134. L'Inde a offert les 366 pluviomètres mentionnés dans le programme recommandé par la Mission d'étude des Nations Unies, ainsi qu'une certaine quantité d'éprouvettes de rechange. Elle a accepté de se charger

de l'expédition de ce matériel sur Bangkok. L'Iran a offert de fournir des produits pétroliers, y compris le carburant nécessaire au fonctionnement des avions, des bateaux et des véhicules automobiles des autres donateurs. A l'heure actuelle, on estime qu'il faudra environ 255.000 gallons pour la première année des travaux. Israël a offert 1.000 tonnes de ciment qui seront livrées dans la région du Mékong. Le Japon a terminé la première phase de ses travaux de reconnaissance des affluents; le rapport de la mission japonaise a notamment beaucoup aidé le Comité dans le choix des quatre affluents à aménager en priorité. Les Japonais ont abordé maintenant la seconde phase de leurs travaux de reconnaissance des affluents. La contribution totale du Japon s'élève à 320.000 dollars. La somme de 100.000 dollars que la Nouvelle-Zélande a offerte au titre de sa contribution au plan de Colombo a permis l'achat de quatre bateaux à réaction d'une longueur de 24 pieds et de faible tirant (donc utilisables dans les rapides) et d'une vedette hydrographe d'une longueur de 50 pieds. L'aide que le Royaume-Uni a fournie également au titre de sa contribution au plan de Colombo représente 130.000 livres sterling. Une partie de cette somme doit servir à l'acquisition de matériel météorologique supplémentaire et d'une seconde vedette hydrographe de 50 pieds (15,24 mètres). L'aide des Etats-Unis doit permettre la création d'un réseau de stations et de services hydrologiques et météorologiques, le nivellement et la planimétrie du Mékong de la frontière birmane à la mer, et l'étude hydrographique du cours principal. Le programme prévoit aussi la fourniture de matériel hydrologique, de stations de mesure du débit et de 16 embarcations. Un bureau central est installé à Bangkok et des bureaux régionaux ont été créés à Saïgon, Pnom-penh, Paksé, Moukdahan, Vientiane et Louang-prabang, contrôlant chacun une série de stations de mesure. Le travail doit se poursuivre dans la région jusqu'en mai 1962. On aura alors créé un service hydrologique efficace dans les quatre pays riverains et obtenu une quantité importante de mesures.

135. Le secrétariat de la CEAE0 a collaboré de près à toutes les phases de l'entreprise au cours de la période considérée. Le Secrétaire exécutif a continué à donner aide et conseils au Comité et à l'Agent exécutif. Le secrétariat a fourni aussi certains services centraux et d'autres facilités. Le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la CEAE0 a donné des avis techniques concernant, notamment, les préparatifs de l'enquête australienne sur les emplacements éventuels de barrages, les levés aériens entrepris par le Canada, la reconnaissance des affluents exécutée par le Japon et les travaux hydrologiques des Etats-Unis. La Division des transports et des communications a aidé à élaborer un programme d'amélioration de la navigation. La Division de l'industrie et du commerce a participé à l'analyse des possibilités de développement industriel.

136. En décembre 1959, le Fonds spécial des Nations Unies a fait droit à la demande d'assistance que le Comité lui avait adressée pour la mise en valeur de

quatre affluents (la rivière de Battambang au Cambodge, la Nam-ngum au Laos, la Nam-si supérieure en Thaïlande et le Sé-san supérieur dans la République du Viet-Nam). Le BAT a financé le fonctionnement du Bureau consultatif du Comité. En 1959, le BAT a fourni (par l'intermédiaire du SGAT) tous les crédits nécessaires au fonctionnement du bureau de l'Agent exécutif du Comité de coordination (y compris l'affectation d'un hydrométéorologue et de deux hydrologues de l'OMM) et a accepté de prendre à sa charge une partie de ces dépenses en 1960. Le représentant régional du BAT à Bangkok, qui représente aussi le Fonds spécial des Nations Unies, a aidé le Comité à mettre au point les demandes adressées au Fonds spécial. Le SGAT a étroitement coopéré avec l'entreprise du Mékong au cours de la période considérée et a continué à fournir des fonds pour le Bureau consultatif.

137. L'ONU a été désignée par le Fonds spécial, avec l'accord du Comité, comme agent d'exécution du programme d'aménagement des affluents. Le Département des affaires économiques et sociales du Siège s'est tenu au courant des progrès par l'intermédiaire du secrétariat et de l'Agent exécutif du Comité de coordination, à Bangkok.

138. L'OIT a accepté de mettre un spécialiste des questions de main-d'œuvre à la disposition du Comité. La FAO a collaboré étroitement avec le Fonds spécial pour planifier les activités agricoles à prévoir au cours de l'aménagement des quatre affluents. Le Bureau régional de la FAO à Bangkok s'est tenu constamment au courant de l'avancement des travaux et a envoyé un observateur aux quatre sessions du Comité qui ont eu lieu pendant la période considérée. L'UNESCO a accepté d'étudier la possibilité de construire et de faire fonctionner un modèle hydraulique du delta du Mékong. L'OMM a affecté un hydrométéorologue au Bureau de l'Agent exécutif. Elle a également chargé deux hydrologues d'aider pendant six mois à l'inspection et à l'installation du matériel hydrologique offert par la France. L'AIEA a envoyé une équipe de spécialistes pour étudier les applications possibles des traceurs radioactifs dans le rassemblement des données hydrologiques de base. Un observateur de l'OMS a participé aux sessions du Comité.

DIVISION DE LA RECHERCHE ET DES PLANS

Revue et analyse de la conjoncture

139. Comme les précédentes, l'édition de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*⁹ qui concerne 1959 passe en revue la situation économique dans l'ensemble de la région, aussi loin dans l'année que l'ont permis les renseignements disponibles. Cette revue constitue la première partie de l'*Etude* et comprend trois chapitres: production, commerce extérieur, demande effective et politique financière. La deuxième partie de l'*Etude*, qui est une revue du commerce extérieur des pays exportateurs de produits primaires de l'Asie, se compose de deux chapitres, l'un sur les ten-

dances de longue durée (1928-1957), l'autre sur les perspectives et les problèmes. Le premier chapitre examine l'évolution du volume, des prix et du pouvoir d'achat des produits primaires exportés par la région, en fonction des tendances qui affectent les pays industrialisés et les autres pays exportateurs de produits primaires du monde. Il analyse également les effets de l'accroissement de la population, de l'industrialisation et du rythme accéléré des investissements sur la structure des importations. Comme les déficits risquent de persister, les exportations augmentant moins vite que les importations, on a consacré le deuxième chapitre à l'examen des moyens propres à rétablir l'équilibre.

140. La revue trimestrielle *Economic Bulletin for Asia and the Far East* a paru en juin, septembre et décembre 1959, et en mars 1960, ce quatrième numéro étant l'*Etude sur la situation économique en Asie et en Extrême-Orient, 1959*. Le numéro de juin du *Bulletin* contient une étude sur « Les tendances démographiques et le développement économique dans la région de la CEAE0 »¹⁰. Le numéro de septembre donne un bref aperçu de la situation économique pendant l'année précédente dans les divers pays et dans l'ensemble de la région; il décrit aussi l'évolution de la situation pendant les premiers mois de l'année 1959. Le numéro de décembre est un numéro spécial consacré aux aspects sociaux du développement; il contient les conclusions du Groupe de travail du développement et des plans économiques (cinquième session) et une étude du secrétariat en six parties, intitulée « Problèmes du développement social et du développement économique dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient », que le secrétariat avait rédigée spécialement pour cette session du Groupe de travail. Dans tous les numéros, une section reproduit les plus récentes statistiques économiques de l'Asie.

Développement et plans économiques

141. Le secrétariat a poursuivi l'étude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région de la CEAE0. Dans le cadre de ce travail et pour faciliter l'échange de renseignements, le secrétariat a publié une bibliographie relative à la planification économique en Asie et en Extrême-Orient, « A selected bibliography on economic planning in Asia and the Far East, 1952-1958 ». Il a également rédigé deux documents de fond destinés à la réunion du premier Groupe de spécialistes des techniques de programmation: « The present position of development plans in the ECAFE region » et « The availability of economic data in the ECAFE region, with special reference to planning purpose. »

142. Le secrétariat a entrepris, en coopération avec plusieurs banques centrales de la région, une étude sur les sources d'épargne et sur les moyens d'augmenter l'épargne intérieure. Le plan général de cette étude a été communiqué, en mars 1959, aux départements de la recherche des banques centrales de la région. Il s'agit principalement d'obtenir des renseignements plus complets sur l'épargne en vue d'améliorer la plani-

⁹ Publication des Nations Unies, n° de catalogue: 60.II.F.1.

¹⁰ Vol. X, n° 1, juin 1959.

fication et de rechercher les moyens propres à augmenter l'épargne intérieure afin d'accélérer le développement économique. Pour cette étude, on analysera les sources, le volume, les formes, les motifs et les facteurs déterminants de l'épargne, ainsi que les méthodes adoptées dans les pays de la région pour augmenter l'épargne intérieure. Une monographie (entreprise par l'Institut de la recherche économique de l'Université Risscho avec le concours du Département de la recherche de la Banque du Japon) est terminée; plusieurs autres sont en cours.

Accroissement démographique et développement économique

143. Le premier rapport sur cette question, intitulé « Les tendances démographiques et le développement économique dans la région de la CEAEAO » et établi en commun par la Division de la recherche et des plans et la Division des affaires sociales, a été révisé et publié¹¹. Ce rapport analyse la situation démographique actuelle, les tendances démographiques futures et leurs incidences économiques. Il traite des problèmes de la production vivrière, de l'emploi, des besoins de capital et du rythme de la croissance économique. On s'occupe de réunir des matériaux en vue d'une étude approfondie de l'emploi, de l'épargne et des investissements dans leurs rapports avec les tendances démographiques; on a commencé l'analyse de ces questions.

Le développement communautaire et le développement national

144. Travaillant en collaboration avec la Division mixte CEAEAO/FAO de l'agriculture et la Direction des affaires sociales, le secrétariat a terminé le projet d'un rapport intitulé: « Développement communautaire et développement économique — Etude sur la contribution des programmes de développement communautaire au développement économique national en Asie et en Extrême-Orient ». Pour rédiger ce document, on s'est servi des renseignements fournis par les gouvernements et de monographies entreprises à cet effet. Après avoir consulté d'autres organismes des Nations Unies que la question intéresse, on publiera le rapport final en deux volumes sous forme imprimée, et la Commission en sera saisie à sa dix-septième session. Dans le premier volume, on examinera en particulier comment le développement communautaire contribue à l'accroissement de la production de biens et de services, à la formation de capital, aux progrès de l'individu, des institutions, de la mentalité collective, etc.; il traitera aussi des problèmes d'organisation et d'administration. Le deuxième volume contiendra des rapports sur les deux monographies effectuées en 1959, avec le concours des gouvernements intéressés, et portant sur Taïwan (Chine) et Ghosi dans l'Uttar Pradesh (Inde). Il étudiera dans le détail comment l'action de développement communautaire permet de diversifier et d'intensifier les apports de capital et de travail dans l'agriculture et l'industrie villageoise, et comment elle influe par conséquent sur la production, les revenus et les niveaux de vie.

¹¹ Voir par. 140.

Tendances et avenir du marché du bois

145. Le projet de rapport sur l'étude effectuée en commun par la CEAEAO et la FAO « Tendances et avenir du marché du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique », a été présenté à la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, à sa cinquième session tenue à New Delhi en février 1960, ainsi qu'à la Commission, à sa seizième session (FAO/APEC/60/5.2). L'étude comprend: a) une introduction portant sur la situation économique générale, les plans et les perspectives de développement économique; b) une analyse détaillée de la consommation actuelle et de la future demande de bois, avec projection de la demande jusqu'en 1975; c) une analyse des ressources forestières avec indication de l'offre future éventuelle et une description de la politique et de l'administration forestières; d) l'état actuel et l'avenir de l'industrie forestière; e) le commerce des produits forestiers; f) le rôle du bambou; g) un résumé des conclusions tirées de l'analyse qui précède, les mesures requises ou proposées et l'esquisse d'une politique forestière régionale.

Compilation et analyse des données statistiques

146. Pendant l'année, travaillant en étroite coopération avec les services statistiques nationaux, le Bureau de statistique de l'ONU et les institutions spécialisées, le secrétariat a tenu à jour et développé les séries de base des statistiques économiques. Les « Statistiques économiques de l'Asie », publiées régulièrement dans chaque numéro de l'*Etude économique* et de l'*Economic Bulletin*, comprennent désormais des données relatives à l'Afghanistan et à l'Iran, qu'on y incorpore graduellement au fur et à mesure qu'on les reçoit. Le *Bulletin* trimestriel publie des statistiques, récentes ou révisées, de la production industrielle, des transports, du commerce extérieur, des prix, de l'emploi et des salaires, de la situation monétaire et bancaire et on a mis à jour les séries statistiques régionales. Comme par le passé, des tableaux statistiques, annuels ou semestriels, ont été publiés sur la population, la production agricole, les transports, les paiements internationaux, la comptabilité publique et le revenu national. On a compilé, pour 1958 et le premier semestre de 1959, des statistiques qui donnent la composition des importations et des exportations (classées sous quatre rubriques: biens de consommation, biens d'équipement, et matières premières servant à la production de chacune de ces deux catégories de biens). On a établi ces statistiques semestrielles du commerce extérieur en remontant jusqu'en 1953. Comme les années précédentes, l'*Etude économique* et diverses autres études du secrétariat ont exigé un gros travail statistique et une documentation considérable.

Développement des statistiques

147. Pour le développement des statistiques, on applique un programme intégré de longue durée comme l'a recommandé la Conférence des statisticiens d'Asie à sa deuxième session. Ce programme, centré sur le Groupe de travail de spécialistes des méthodes de sondage et le Groupe de travail de spécialistes de la

formation de capital, consiste à recueillir des renseignements au moyen de questionnaires et au cours de visites sur place, ainsi qu'à préparer les documents du secrétariat. On a établi un rapport d'ensemble sur l'état d'avancement des travaux — le premier de la série — concernant les préparatifs des recensements mondiaux de 1960 dans les pays de la région (E/CN.11/515), après avoir recueilli de nombreux renseignements auprès des organismes statistiques et analysé la documentation relative aux recensements. Le rapport a été communiqué aux Etats de la région et aux institutions intéressées.

148. On a envoyé aux pays de la région un document, rédigé par le Bureau de statistique de l'ONU, sur les statistiques de base pour le développement économique et social, en leur demandant d'indiquer, sur une liste de contrôle, le point où en sont les séries statistiques qui y sont énumérées et les travaux qu'on envisage d'entreprendre à leur sujet. En liaison avec le Bureau de statistique de l'ONU, la Division prépare la troisième session de la Conférence des statisticiens d'Asie, qui doit se tenir en avril 1960.

149. La participation du secrétariat au programme ONU/FAO d'assistance technique en matière de recensement a pris de l'ampleur pendant l'année écoulée, grâce à des fonds fournis par la Fondation Ford ainsi que par le Programme élargi d'assistance technique. Les conseillers régionaux en matière de recensement ont donné directement des avis techniques aux autorités dans les 16 pays qu'ils ont visités pendant l'année. Le secrétariat de la CEAEIO a reçu du SGAT la mission d'élaborer le programme de services consultatifs et de visites des conseillers régionaux de recensement dans les pays de la région.

DIVISION DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Voyage d'étude du Groupe de géologues et d'ingénieurs des mines

150. Le voyage d'étude aux Etats-Unis et au Canada, organisé par l'ONU, s'est fait sous les auspices de la CEAEIO et du Service de gestion de l'assistance technique. Le Gouvernement et l'industrie minière des deux pays d'accueil ont fourni les facilités nécessaires. Le Groupe a étudié les progrès de la géologie et de l'extraction minière et il a fait des recommandations concernant la possibilité d'appliquer les techniques modernes aux pays de la région.

151. Le Groupe a insisté sur le fait que, pour évaluer correctement les ressources d'un pays, il faut en dresser systématiquement la carte géologique par feuilles. Il a recommandé de créer un centre géologique régional pour répondre aux besoins des pays, en particulier de ceux qui ne possèdent pas de service géologique ni assez de géologues qualifiés.

152. Le Groupe a été d'avis qu'il faudrait plus largement appliquer les méthodes géochimiques de prospec-

tion des gisements de minerai dans les pays de la région où l'emploi des méthodes normales de prospection est entravé par la profonde érosion des roches, l'épaisseur du sol et la présence de la jungle. On devrait recueillir, pour les diffuser dans les pays de la région, des renseignements relatifs aux techniques géochimiques de prospection.

153. Quant à l'emploi des levés aériens pour l'exploration des ressources naturelles, le Groupe a constaté qu'on peut établir des cartes géologiques rapidement et économiquement grâce à la photogéologie. Comme les levés aériens exigent ordinairement des installations et un matériel coûteux, ainsi qu'un personnel spécialisé, le Groupe a recommandé que les pays limitrophes coordonnent leurs programmes de levés aériens pour tirer le meilleur parti des avions et du personnel technique. Il a également recommandé de désigner un service de levés aériens comme centre de coordination et d'affecter à ce centre des spécialistes internationaux qui donneraient des avis techniques et formeraient des techniciens locaux.

154. Comme plusieurs pays de la région possèdent d'importantes réserves de bauxite et ont entrepris la construction de centrales d'énergie, le Groupe a considéré que le secrétariat devrait organiser des réunions techniques pour examiner l'état actuel des réserves de bauxite en Asie et étudier s'il est possible de créer une usine d'alumine dans un pays qui s'y prêterait.

155. Le Groupe a été d'avis qu'on ne pourrait exploiter les gisements d'uranium de l'Asie sans une aide financière et technique. De plus, comme les débouchés de l'uranium sont à présent limités dans la région même, il faudrait que les Etats prévoient une grosse mise de fonds pour le stockage des minerais ou concentrés d'uranium. En revanche, étant donné l'importance croissante que présentent les minerais de béryllium, le Groupe a émis l'opinion que les pays de la région pourraient étudier les techniques modernes appliquées à la prospection de ce minerai.

156. Le Groupe a été frappé de voir avec quelle rapidité et quelle vigueur les pays visités avaient pu prospecter et exploiter leurs gisements de pétrole, grâce à la décision de l'Etat d'ouvrir ce domaine d'entreprise à un grand nombre de compagnies pétrolières concurrentes, disposant de fonds suffisants qu'elles devaient surtout aux capitaux étrangers. Le Groupe a recommandé que les pays examinent toutes les possibilités d'utilisation du gaz naturel, lequel est souvent produit en pure perte à l'heure actuelle.

157. Le Groupe a noté les divers procédés auxquels on a recours en Amérique du Nord pour économiser la main-d'œuvre, mais il a émis l'opinion que les pays de la région devraient chercher à trouver le juste milieu entre la mécanisation et l'emploi maximum de la main-d'œuvre. A son avis, les pays de la région devraient rechercher de nouvelles mines à exploiter et de nouvelles usines à créer, notamment pour absorber l'excédent de main-d'œuvre d'entreprises similaires.

DIVISION CEAE0/FAO DE L'AGRICULTURE

158. La Division mixte a continué d'être pour la CEAE0 et la FAO le moyen d'étudier et d'agir de façon étroitement coordonnée dans les domaines choisis d'un commun accord qui sont énumérés ci-après:

Etudes économiques ordinaires

159. La Division a étudié les événements d'actualité survenus dans la région dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, et elle a fourni des renseignements à cet égard pour les études semestrielles et l'étude annuelle de la CEAE0. Elle a aidé le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient de plusieurs manières: en mettant au courant la Mission de spécialistes des engrais de la FAO, et en préparant un projet d'ordre du jour pour la cinquième conférence régionale de la FAO, qui doit se tenir en novembre 1960.

Financement et crédit agricoles

160. La Division a continué à réunir des renseignements sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées par les gouvernements de la région qui poursuivent leurs efforts pour fournir aux agriculteurs, en temps opportun, des facilités de crédit suffisantes à un taux d'intérêt convenable.

Développement et plans économiques

161. La Division a recueilli des renseignements sur les plans de développement agricole; une étude intitulée « Some aspects of agricultural development planning in Asia and the Far East » (E/CN.11/L.70) a été distribuée aux Etats membres de la CEAE0.

162. La Division a consacré une attention spéciale aux méthodes qu'emploient les divers pays pour prévoir leurs besoins alimentaires et pour fixer leurs objectifs de développement grâce à ces projections statistiques. Le développement des statistiques étant entravé par le manque de crédits et de personnel, la Division a indiqué un ordre de priorité pour les statistiques nécessaires à la prévision de la demande. A sa troisième session, le Groupe de travail de la CEAE0 sur le développement et les plans économiques (secteur agricole)¹² a relevé qu'il pouvait y avoir conflit entre les objectifs des plans des pays exportateurs et ceux des pays importateurs de la région, surtout dans le cas de produits tels que le riz pour lequel le gros des échanges se fait à l'intérieur de la région. Pour donner un exemple de ce conflit possible, la Division a recherché quelles seraient les tendances probables de l'offre et de la demande de riz jusqu'en 1961, en se fondant sur les plans de développement actuellement appliqués dans la région. Elle a présenté les résultats de ce travail au Sous-Comité consultatif (FAO) des problèmes économiques du riz, qui s'est réuni à Saïgon en février 1960. Elle a rédigé, en liaison avec la Division de la recherche et des plans, une biographie annotée et une note d'intro-

¹² Troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, organisée en septembre 1957 par la CEAE0 et la FAO.

duction sous le titre: « Criteria for Allocating investment resources among various fields of development in under-developed economies » (Critères de la répartition des investissements entre les divers domaines du développement, dans une économie sous-développée).

Rapports entre l'agriculture et l'industrie

163. Une monographie a été entreprise en Chine (Taïwan) par la Commission mixte de la reconstruction rurale et l'Université nationale de Taïwan; les travaux sont en cours. La Division espère s'assurer la coopération d'autres pays pour établir de nouvelles monographies au fur et à mesure que l'on disposera de plus de données.

Effets du développement communautaire sur l'agriculture villageoise

164. Dans le cadre des études destinées à mettre en lumière la contribution que les programmes de développement communautaire apportent tant au développement agricole lui-même qu'au développement économique en général, deux monographies intitulées: « A case study of Ghosi community development bloc, Uttar Pradesh, India » et « The contribution of farmers' associations to agricultural development in Taiwan », ont été rédigées, la première par le Planning Research and Action Institute, de Lucknow, et la seconde de la Commission mixte de la reconstruction rurale et le Collège d'agriculture de l'Université nationale de Taïwan¹³. Les rapports seront publiés en 1960 dans le cadre de l'étude générale, entreprise avec le concours du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, sur le rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique.

Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles

165. La Division a terminé et publié en 1958 son rapport intitulé: « Politique des prix des denrées alimentaires et agricoles en Asie et en Extrême-Orient »¹⁴. Depuis, elle a passé en revue les données dont elle disposait sur l'évolution de la politique des prix, en accordant une attention particulière aux réactions des producteurs de céréales.

Les excédents agricoles et le développement économique

166. Une première étude intitulée « A note on the utilization of agricultural surpluses for economic development in Japan » (E/CN.11/L.60) a été examinée par le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents qui relève du Comité des produits de la FAO, à sa réunion de 1959 tenue à Washington. Le Sous-Comité a manifesté un grand intérêt pour cette étude sur l'utilisation des excédents agricoles (des Etats-Unis) au profit du développement économique du Japon, et il a souhaité que l'on poursuive de telles études sur les méthodes

¹³ Voir par. 144.

¹⁴ Publication des Nations Unies, n° de catalogue: 58.II.F.2.

suivies et les problèmes qui se posent dans les pays bénéficiaires. Une seconde monographie a été entreprise sur l'utilisation des excédents agricoles en faveur du développement économique au Pakistan.

Commercialisation des produits agricoles

167. La réunion technique commune CEAEO/FAO sur la commercialisation s'est tenue à New Delhi, du 27 avril au 6 mai 1959; elle a examiné les diverses mesures qu'ont adoptées les pays de la région pour améliorer la commercialisation: concurrence entre les commerçants privés, coopératives de vente, réglementation des marchés, intervention de l'Etat et publication de mercuriales. La Division a rédigé un document de fond sur la commercialisation des produits agricoles et le développement économique.

168. La réunion a estimé que la plupart des pays de la région connaissent assez bien la structure et les méthodes de la commercialisation du riz, mais qu'ils ont besoin d'un plus grand nombre de renseignements systématiques et mis à jour, surtout en ce qui concerne les quantités de riz qui passent par les différents circuits ou organismes et les frais et marges de commercialisation. La réunion a fait ressortir l'importance des études de marchés qui fournissent une base pour évaluer les systèmes actuels et pour choisir les mesures de réformes à adopter.

169. La réunion a estimé que chaque pays devrait posséder un service administratif qui veille à l'amélioration de la commercialisation, et elle a esquissé les genres de fonctions dont ce service devrait s'acquitter aux différentes étapes du développement. La réunion a conclu que, pour pouvoir établir des programmes à cet effet, il fallait avant tout organiser une formation spécialisée, et elle a indiqué les principaux types de formation nécessaires. Elle a recommandé de doter l'Asie et l'Extrême-Orient d'un institut régional de la commercialisation qui dispenserait la formation requise, le Directeur général de la FAO devant consulter les gouvernements de la région quant aux dimensions et à l'emplacement éventuel de l'institut envisagé et quant aux contributions financières sur lesquelles il pourrait compter.

Recherches d'économie agricole

170. Pour donner suite à son étude intitulée *Agricultural economics research in Asia and the Far East*¹⁵, la Division a consulté pendant l'année la FAO et les représentants de plusieurs fondations privées, au sujet de la proposition, approuvée par la Commission à sa quinzième session, de préparer un programme de réunions régionales et de centres de formation régionaux en matière d'économie agricole¹⁶. Ces consultations ont permis de préciser les divers types d'activités régionales qui intéressent particulièrement tel ou tel organisme.

¹⁵ Publication des Nations Unies, n° de catalogue: 58.II.F.4.

¹⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, Supplément n° 2*, par. 336.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

171. Comme par le passé, les travaux de la Division des affaires sociales ont porté sur la politique sociale, le développement communautaire, la population et les services sociaux. La décision du Conseil économique et social d'inclure dans le mandat de la Commission « les aspects sociaux du développement économique et l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux » a rehaussé l'importance de ces travaux. La Division a continué à aider la Direction des affaires sociales du Siège à fournir les renseignements et les rapports demandés par la Commission des questions sociales et la Commission de la population; elle a aussi continué à rendre des services consultatifs aux Etats de la région.

172. La Division a étroitement collaboré avec la Division de la recherche et des plans de la CEAEO et avec la Direction des affaires sociales pour préparer et organiser la cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, qui s'est occupée du développement social et du développement économique. La Division a présenté au Groupe de travail un document sur les « Aspects sociaux des plans de développement dans la région de la CEAEO » (E/CN.11/DPWP.5/L.6). Elle a aidé la Direction des affaires sociales à rédiger deux documents de travail: « Le problème du développement économique et social équilibré » (E/CN.11/DPWP.5/L.2) et « Notes sur les méthodes de coordination et d'intégration des programmes de développement économique et social » (E/CN.11/DPWP.5/L.8).

173. Pendant l'année 1959, la Division a terminé une monographie sur les problèmes du développement économique et social équilibré d'un pays de la région, et elle a commencé un travail analogue sur un second pays. Ces monographies serviront à la Direction des affaires sociales pour son rapport sur la situation sociale dans le monde, qui traitera du développement économique et social équilibré. La Division a également aidé la Direction des affaires sociales à rassembler les renseignements et la documentation nécessaires à une monographie sur la planification du bien-être social dans deux Etats indiens. Toutes ces études font suite au *Rapport sur une politique coordonnée en matière de niveaux de vie familiaux* (ST/SOA/34).

174. Dans le domaine démographique, la Division a collaboré avec la Direction des affaires sociales pour préparer et réunir en 1960 le Cycle régional d'études sur l'appréciation et l'exploitation des données des recensements dans la région de la CEAEO, conformément à la résolution 28 (XV) de la Commission. Ce cycle d'étude a pour but d'aider les pays de la région à tirer le meilleur parti de leurs futurs recensements démographiques. La Division a rédigé deux études spéciales sur les dispositions à prendre pour apprécier et exploiter les résultats des recensements démographiques.

175. Conformément à la demande formulée par la Commission à sa quinzième session¹⁷ la Division a

¹⁷ *Ibid.*, par. 270.

établi, en consultation avec les services intéressés du secrétariat et du Siège, un programme détaillé pour la future Conférence asiatique de la population, y compris un projet d'ordre du jour. L'étude intitulée « Les tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAEIO », que la Division des affaires sociales et la Division de la recherche et des plans du secrétariat ont rédigée en commun, a été remaniée¹⁸. La Division a fourni aux gouvernements et à diverses institutions de la région les renseignements qu'ils avaient demandés sur des questions démographiques. Elle a participé, et présenté un document, au Cycle d'étude organisé par l'Institut pakistanais de l'économie du développement et consacré au sujet suivant: « Les problèmes de l'accroissement démographique dans les pays sous-développés; la procréation dirigée est-elle souhaitable? »

176. La Division a continué à aider le Centre de formation et de recherche démographique de Bombay à élaborer son programme de travail et à l'exécuter.

177. Dans le domaine du développement communautaire, la Division a continué à aider les Etats membres, sur leur demande, à organiser leurs programmes, et elle a servi de centre pour l'échange de documents et de renseignements entre les directeurs des programmes de développement communautaire de l'Asie.

178. A la suite du Cycle régional d'étude des Nations Unies sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire, tenu à Bangkok du 15 février au 5 mars 1959, un voyage d'étude a été organisé pour permettre à des fonctionnaires thaïlandais d'observer le développement communautaire à Ceylan, dans l'Inde et aux Philippines; ce voyage a été organisé sur la demande du gouvernement thaïlandais qui se prépare à entreprendre en 1961 un programme de développement communautaire dans tout le pays.

179. En collaboration avec la Division de la recherche et des plans, la Division mixte CEAEIO/FAO de l'agriculture et la Direction des affaires sociales du Siège, la Division a rédigé le rapport intitulé « Le développement communautaire et le développement économique: étude de la contribution des programmes de développement communautaire rural au développement économique des pays d'Asie et d'Extrême-Orient ». La Division a tenu sa documentation à jour et elle a établi des rapports sur les progrès du développement communautaire dans certains pays de la région, à la demande de la Direction des affaires sociales.

180. La Division a aidé à préparer et à organiser la Conférence de l'Asie et de l'Extrême-Orient sur l'organisation et l'administration des services sociaux, qui s'est réunie à New Delhi du 16 au 28 novembre 1959, sous les auspices de l'ONU et du Gouvernement indien. Cette conférence a examiné notamment les facteurs qui influent sur l'organisation des programmes de service social; le champ d'action des services sociaux; la plani-

fication des services sociaux; l'administration et la coordination des services sociaux; les besoins en personnel et la formation du personnel, ainsi que le financement des services sociaux. La Division a travaillé en étroite collaboration avec le FISE pour aider certains pays de la région à établir leurs programmes de service social.

181. La Division a continué à collaborer à la planification et à l'exécution des travaux financés par l'ONU, au titre du programme ordinaire d'assistance technique [résolution 418 (V) de l'Assemblée générale] et du Programme élargi d'assistance technique; comme les années précédentes, elle a fourni une aide technique aux pays de la région pendant de courtes périodes et participé à des entreprises régionales telles que cycles d'étude, centres de formation et voyages d'étude.

AUTRES ASPECTS DES TRAVAUX

182. Le secrétariat de la Commission a continué à collaborer étroitement avec le Secrétariat du Siège, dont il fait partie, ainsi qu'avec les secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Comme par le passé, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a réuni les secrétaires exécutifs des commissions régionales pour étudier avec eux les programmes d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et de ses commissions régionales et techniques, en vue de développer la coordination des efforts entrepris dans les domaines économique et social, particulièrement en ce qui concerne l'industrialisation, la mise en valeur des ressources naturelles (y compris les ressources hydrauliques), les transports, le commerce et le développement économique et social.

183. Des échanges de personnel avec le Siège et les secrétariats des trois autres commissions régionales ont eu pour effet d'améliorer cette coordination. Avec le concours du secrétariat du Siège, la CEAEIO a mis en œuvre divers projets, notamment en ce qui concerne les plans économiques et sociaux, les statistiques, les entreprises industrielles du secteur public, les travaux de terrassement et de construction, les levés aériens, la mise en valeur des ressources hydrauliques, les lois et règlements sur les investissements étrangers et l'arbitrage commercial.

184. La CEAEIO et le Siège ont patronné conjointement plusieurs réunions. La cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, qui a examiné les problèmes du développement social dans leurs rapports avec l'ensemble du développement économique, a été organisée en commun avec la Direction des affaires sociales du Siège, laquelle avait rédigé pour cette réunion deux études intitulées: « Le problème du développement économique et social équilibré » (E/CN.11/DPWP.5/L.2) et « Notes sur les méthodes de coordination et d'intégration des programmes de développement économique et social »

¹⁸ Voir par. 143.

(E/CN.11/DPWP.5/L.8). Le Groupe de travail du terrassement dans la région de la CEAE0 s'est réuni sous les communs auspices de la CEAE0 et de la Direction des affaires économiques du Siège. La Direction avait rédigé deux documents sur « La part des facteurs de production dans les grands travaux du génie civil » (E/CN.11/FLOOD/WPEO/L.2 et L.3).

185. Le Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles et commerciales du secteur public a été organisé avec le concours du Département des affaires économiques et sociales. La Division de l'administration publique des Nations Unies avait rédigé pour cette réunion un document intitulé « A bibliography of public enterprise management and industry in developing countries, 1954-1959 ». Le Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens a eu lieu sous les communs auspices de la Section de cartographie de l'ONU et de la CEAE0. Le Bureau de statistique de l'ONU collabore étroitement aux travaux statistiques du secrétariat et a fourni des documents de base et diverses études pour la troisième session de la Conférence des statisticiens d'Asie. Le Département des affaires économiques et sociales a prêté son concours à la CEAE0 pour organiser le voyage d'un groupe de géologues et d'ingénieurs des mines au Canada et aux Etats-Unis. Le secrétariat de la CEAE0 a aidé le Service des études fiscales et financières du Département des affaires économiques et sociales à réunir des renseignements pour rédiger, conformément à la résolution 1318 (XIII) de l'Assemblée générale, une étude sur les mouvements internationaux de capitaux privés. Le secrétariat a également collaboré activement avec ce service pour préparer la documentation du troisième Groupe d'étude des problèmes de reclassification budgétaire, qui doit se réunir en août 1960. Le Secrétaire exécutif et le secrétariat ont aidé le représentant spécial du Secrétaire général à étudier les besoins d'assistance technique et économique du Laos, sur la demande de son gouvernement.

186. Pendant la période considérée, la CEAE0 a développé sa collaboration avec la CEA, la CEE et la CEPAL, conformément à la résolution 723 (XXVIII) du Conseil économique et social. Les secrétariats des quatre commissions régionales ont échangé des renseignements et des données sur le commerce, le développement et la planification économique, les transports et l'énergie électrique. Des membres du personnel de la CEAE0 ont visité le secrétariat de la CEE et l'ont consulté sur des questions relatives au commerce et aux ressources minérales. Un membre du secrétariat de la CEA a aidé à préparer la cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques. Le secrétariat de la CEE a prêté son concours pour organiser la visite d'un groupe d'experts des transports fluviaux en Hongrie et dans l'Union soviétique; il a aidé la CEAE0 et le SGAT à préparer le voyage d'étude en Europe d'un groupe de spécialistes de l'habitation.

187. Le secrétariat a reçu dans sa tâche une aide de plus en plus grande des Etats membres ou membres associés, de leurs représentants et de leurs fonction-

naires de liaison¹⁹. Des spécialistes de divers gouvernements et organismes non gouvernementaux lui ont également rendu de grands services.

Mise en commun de l'expérience et des connaissances touchant des questions scientifiques, techniques et économiques

188. Conformément au mandat de la Commission et à sa résolution 15 (XII), le secrétariat a continué à rassembler, diffuser et échanger des renseignements scientifiques, économiques, techniques et statistiques en faisant paraître diverses revues et publications, en offrant ses services de bibliothèque et de documentation, en projetant des films techniques, scientifiques et documentaires, en participant à des foires et expositions et en organisant des voyages d'étude.

189. Le secrétariat a continué à faire paraître régulièrement les publications suivantes: *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (annuelle), *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (trimestriel), « Recueil de la défense contre les inondations », « Flood Control Journal », « Transport Bulletin », « Industrial Development Series », « Trade Promotion News », « Electric Power Bulletin » et « Asian Bibliography ». Les ministères, les départements et les services administratifs, les instituts de recherche, les universités, les organisations semi-gouvernementales et non gouvernementales les reçoivent régulièrement. Le secrétariat continue aussi à servir de bureau central d'information; il répond aux demandes des particuliers qui veulent obtenir des renseignements des gouvernements et des organisations non gouvernementales, et aide à développer la coopération technique entre les pays de la région.

190. Pour cette tâche, le secrétariat bénéficie de plus en plus du concours des membres et membres associés de la CEAE0, de celui d'autres Etats, d'organisations techniques, de spécialistes des différents pays, des départements du Secrétariat de l'ONU, des autres commissions économiques régionales et d'organisations internationales et régionales. Les divers gouvernements ont rédigé des documents techniques pour les réunions des organes subsidiaires de la Commission. Des Etats membres ont offert d'effectuer des enquêtes spéciales, des monographies, des essais de laboratoire, des opérations pilotes, des démonstrations et de mettre à la disposition d'autres Etats membres des moyens de formation ou de recherche en ce qui concerne les levés géologiques et aériens; l'analyse des charbons, la bonification et d'autres procédés de transformation des

¹⁹ Le Cambodge, la France, le Japon, le Laos, la République de Chine, la République du Viet-Nam et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont des représentants permanents auprès de la CEAE0. Les Etats suivants ont des représentants qui assurent la liaison avec la CEAE0: Australie, Birmanie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, Inde, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni (représentant aussi le Bornéo du Nord, le Brunéi, Hong-kong, le Sarawak et Singapour) et Thaïlande. Le Canada, Israël, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne sont également en liaison avec la CEAE0.

matières premières et des minerais; l'habitation; l'entretien des voies ferrées, la sécurité routière et ferroviaire; la petite industrie, l'électrification des campagnes; les caractéristiques et modes d'utilisation des bateaux fluviaux, la diésélisation et l'électrification des chemins de fer; la mécanisation et l'emploi des techniques ayant pour effet de réduire la main-d'œuvre dans les mines et la construction; l'hydrologie; les foires flottantes et le développement du commerce. Pour développer la coopération entre les Etats membres dans les domaines scientifiques et techniques, le secrétariat a établi la liste des institutions de recherche et de formation qui s'occupent de la petite industrie, de la stabilisation des sols et des chemins de fer. Plusieurs pays de la région ont organisé des échanges de visites de spécialistes, par exemple dans le domaine du développement communautaire, de l'habitation et de la planification économique. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales ont également rédigé des documents pour le secrétariat et l'ont aidé à diffuser des renseignements sur l'exploitation des chemins de fer, la construction des routes, la sécurité routière et la formation du personnel de la navigation intérieure.

191. Les délégations aux diverses réunions de la CEAE0 ont organisé des projections de films et des expositions sur des questions telles que les levés aériens, les télécommunications, l'équipement et les opérations hydrologiques, les travaux de terrassement et l'électrification des campagnes. La cinémathèque technique du secrétariat s'est considérablement enrichie grâce aux dons généreux de divers Etats et elle a été de plus en plus utilisée. La plupart des réunions qui se tiennent dans le cadre de la CEAE0 sont suivies de voyages d'étude. Pendant la période considérée, des voyages de ce genre ont été organisés par les pays d'accueil à l'issue des réunions du Groupe de travail de spécialistes des télécommunications, du Cycle interrégional d'étude CEAE0/OMM sur les réseaux hydrologiques, du Groupe de travail du terrassement dans la région de la CEAE0, du Sous-comité de l'énergie électrique, du Groupe de travail FAO/CEAE0 des poteaux de bois, du Sous-Comité des chemins de fer, du Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer, du Sous-Comité des voies fluviales, du Cycle d'étude de l'ONU sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public et du Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens.

Services consultatifs

192. Au cours de la période considérée, le secrétariat a pu rendre des services consultatifs aux pays membres et membres associés, souvent en collaboration avec le SGAT et les institutions spécialisées. Il a continué à conseiller et aider, dans tous les aspects de ses travaux, le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. Le Bureau de l'Agent exécutif de l'entreprise du Mékong ayant été installé à Bangkok, le secrétariat a été constamment appelé à prêter son concours à ce bureau ainsi qu'aux représentants des pays donateurs, touchant la mise en œuvre du pro-

gramme d'enquêtes sur le fleuve et ses affluents. L'équipe de spécialistes des recensements détachée au secrétariat par le Bureau de statistique de l'ONU et le SGAT a continué à aider de ses conseils les pays de la région quant à divers aspects du programme de recensement mondial de 1960. Dans d'autres domaines de la statistique, on a développé les services consultatifs rendus aux Etats.

193. Le secrétariat a continué à se faire représenter au conseil de perfectionnement d'un certain nombre d'institutions régionales de recherche et de formation. Le Conseil de perfectionnement du Centre régional de formation du personnel des chemins de fer, chargé de l'exploitation et de la signalisation, au Pakistan, a exprimé sa reconnaissance pour les conseils et l'aide reçus du secrétariat de la CEAE0 en ce qui concerne les cours de formation, le choix des conférences, celui des instructeurs et des stagiaires, et la fourniture d'équipement; il a demandé que cette aide se poursuive. Le Conseil de perfectionnement des centres régionaux de l'habitation a tenu sa seconde réunion sous les auspices de la CEAE0. Il a proposé des mesures qui permettraient aux centres de participer efficacement au programme de longue haleine entrepris par l'ONU pour assurer une action coordonnée dans le domaine de la construction de logements à prix modéré et d'autres installations communautaires. Le secrétariat a continué à donner ses conseils au Centre de recherche et de formation démographiques de Bombay par l'intermédiaire du Conseil de perfectionnement permanent qui a été chargé d'inspecter les travaux du Centre et d'orienter ses programmes de formation et de recherche. Il a également participé au Centre de recherches de l'UNESCO sur les aspects sociaux de l'industrialisation dans l'Asie du Sud-Est (Calcutta); il a été consulté par le Centre de formation sur la mise en valeur des ressources hydrauliques de Roorkee (Inde) et par le Centre de statistique de l'Université des Philippines.

194. Le secrétariat a aidé le Gouvernement de Singapour à élaborer des propositions qui prévoient la création d'industries appropriées, et notamment l'installation à Singapour d'une aciérie qui utiliserait du charbon indonésien et du minerai de fer de la Fédération de Malaisie; le secrétariat a été consulté lors de l'établissement de la demande sollicitant l'aide du Fonds spécial pour l'enquête préalable aux investissements. Par la suite, le Gouvernement de Singapour a conclu un accord avec le Gouvernement indonésien pour étudier en commun la possibilité d'établir une aciérie de ce genre. D'autre part, le secrétariat a aidé le Gouvernement thaïlandais à élaborer les plans d'une enquête sur les ressources minérales et sur la possibilité de les mettre en œuvre dans des usines métallurgiques qui emploieraient l'énergie hydro-électrique que doit fournir le Mékong. De même, le secrétariat a conseillé le Gouvernement birman qui compte effectuer une enquête sur les ressources minérales et étudier la création d'usines pilotes qui traiteraient les minerais de Bawdin à faible teneur (plomb, zinc et argent).

195. Le secrétariat a donné des conseils sur les entreprises d'assistance technique et il a aidé à rechercher et à mettre au courant des spécialistes, des boursiers et des stagiaires. De plus en plus fréquemment, le SGAT a consulté le secrétariat sur des questions telles que la définition des fonctions confiées aux spécialistes demandés par tel ou tel pays, l'étude des rapports de ces spécialistes, et les mesures à prendre pour mettre à exécution leurs recommandations. Ce travail a porté sur une gamme très variée de sujets : études économiques générales, techniques de planification, méthodes à adopter pour fonder telle ou telle industrie, enquêtes statistiques, mise en valeur des ressources hydrauliques, transports et communications, évaluation et mise en valeur des ressources minérales, établissement de centres de recherche et de démonstration et d'organismes destinés à la petite industrie, habitation et matériaux de construction, population et développement communautaire.

196. Le secrétariat a étroitement collaboré avec le SGAT dans la poursuite de l'entreprise du Mékong et des autres entreprises régionales patronnées par la Commission. Il a aidé le SGAT à organiser un certain nombre de centres de formation et de recherche. La CEAEO et le SGAT ont organisé conjointement le voyage d'étude des spécialistes de la navigation intérieure dans l'Union soviétique et en Hongrie, ainsi que le voyage d'étude des géologues et ingénieurs des mines aux Etats-Unis et au Canada. Le SGAT a prêté son concours à la CEAEO pour l'organisation de plusieurs groupes de spécialistes : ceux des techniques de programmation, des méthodes de sondage et des méthodes d'estimation de la formation de capital ; le Groupe de travail du terrassement en Asie et en Extrême-Orient ; le Cycle interrégional d'étude CEAEO/OMM sur les réseaux hydrologiques ; le Cycle d'étude de l'ONU sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public ; le Cycle d'étude sur les méthodes et l'outillage des levés aériens ; le Groupe de travail des télécommunications, et les réunions par zone des groupes de spécialistes des routes internationales.

197. Les spécialistes du SGAT détachés dans les pays de la région ont souvent participé aux réunions techniques des organes subsidiaires de la Commission. Le SGAT a présenté au Comité des transports et des communications de la CEAEO (huitième session) un document intitulé « Assistance provided by the United Nations Bureau of Technical Operations in the field of inland transport in 1958-1959 » (E/CN.11/TRANS/L.23). Des consultations orales et des rapports plus fréquents entre les spécialistes du SGAT et le secrétariat ont été mutuellement profitables. La CEAEO a entretenu des rapports étroits avec les représentants du BAT dans les pays de la région.

C. — Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

198. Comme les années précédentes, il y a eu, dans bien des domaines, coopération étroite entre la Commission et les institutions spécialisées et d'autres organisations, grâce à des moyens tels que la planification et l'exécution en commun de diverses entreprises, l'organisation en commun de réunions régionales, la participation commune à l'assistance technique et à d'autres fonctions, l'envoi de représentants aux réunions, ainsi que les consultations entre secrétariats.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT)

199. La Commission a continué à collaborer avec l'OIT et en particulier avec son centre asien pour ce qui est des problèmes relatifs à la main-d'œuvre, à la formation, à l'emploi et à la productivité. L'OIT et la CEAEO ont collaboré au Centre régional de formation des mécaniciens de moteurs de marine Diesel à Rangoon. L'OIT a présenté une communication intitulée « The scope for work study in earthmoving operations » au Groupe de travail du terrassement auquel elle participait. Elle a envoyé un représentant au Cycle d'étude de l'ONU sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public dans la région, ainsi que la liste des publications de l'OIT relatives à la gestion des entreprises du secteur public. Elle a participé à la douzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et elle y a présenté une communication intitulée « Training and productivity centres for industry » (I&NR/35). L'OIT a collaboré à l'organisation du Groupe de travail de spécialistes des méthodes de sondage qui s'est réuni en septembre 1959. Elle a notamment présenté une étude intitulée « Some technical aspects of sampling technology in family living studies and labour force surveys » et chargé le spécialiste de l'OIT en Indonésie de rédiger un document sur les études par sondage en Indonésie. Elle a accepté de détacher un spécialiste des enquêtes sur la main-d'œuvre auprès du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. Elle s'est fait représenter à la sixième session du Sous-Comité des chemins de fer, et à la seizième session de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

200. La collaboration systématique avec la FAO s'est poursuivie, en particulier dans la Division mixte FAO/CEAEO de l'agriculture. Les deux organismes ont échangé des statistiques et d'autres données à utiliser dans des études économiques d'ordre général. La FAO et la CEAEO ont organisé ensemble la Réunion technique des spécialistes de la commercialisation agricole, à New Delhi. La FAO a adressé une communication intitulée « Availability, procurement policies, preservative treatment, cost and supply of wood poles for power and communication lines » (I&NR/Sub.1/18) au Groupe

de travail CEAE/FAO sur l'utilisation rationnelle des poteaux de bois pour les lignes de transport d'énergie et les lignes de télécommunication, qui s'est réuni en même temps que le Sous-Comité de l'énergie électrique (septième session), à Tokyo. Elle a participé au Groupe de travail de spécialistes des méthodes de sondage, auquel elle a présenté une communication intitulée « Work of FAO on the promotion of the use of sampling methods in agricultural statistics ». L'étude des tendances et de l'avenir du marché du bois, qui a été entreprise conjointement par le secrétariat de la CEAE et la FAO, a été terminée au cours de l'année et présentée à la cinquième session de la Conférence des forêts de l'Asie et de la région du Pacifique (FAO) et à la seizième session de la CEAE. La Réunion mixte CEAE/FAO de spécialistes de l'industrie du papier et de la cellulose, qui doit se tenir en 1960, a été préparée avec le concours du SGAT. Le secrétariat a été consulté au sujet de la Mission en Asie et en Extrême-Orient de spécialistes des engrais de la FAO. Les deux organismes ont travaillé en étroite collaboration sur des questions relatives à l'entreprise du Mékong.

201. La FAO s'est fait représenter à la septième session du Sous-Comité de l'énergie électrique, au Cycle d'étude mixte CEAE/OMM sur les réseaux et les méthodes hydrologiques, à la cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à la cinquième session du Sous-Comité des voies fluviales, à la troisième session du Comité du commerce, à la douzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, ainsi qu'à la seizième session de la Commission. La CEAE s'est fait représenter à la cinquième session de la Conférence des forêts de l'Asie et de la région du Pacifique (FAO).

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture (UNESCO)*

202. De fréquentes consultations ont eu lieu avec le secrétariat de l'UNESCO et le Centre de recherches de l'UNESCO sur les aspects sociaux de l'industrialisation (Calcutta); elles ont porté notamment sur l'enseignement des sciences économiques dans les universités de la région, les aspects sociaux de l'électrification rurale, la petite industrie, la productivité, la croissance des centres sidérurgiques et le développement économique en général. Le secrétariat a consulté l'UNESCO sur la possibilité de construire et d'utiliser un modèle hydraulique du delta du Mékong. L'UNESCO a présenté à la cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques deux communications intitulées: « Certains facteurs socio-culturels du développement économique » (E/CN.11/DPWP.5/L.4) et: « Planification du développement social et économique dans l'Inde, notamment en ce qui concerne l'aménagement de la vallée du Damodar » (E/CN.11/DPWP.5/L.5). Elle a envoyé une étude intitulée: « Mass communication facilities in Asia and the Far East » (TRANS/WPTE/1) au Groupe de travail des télécommunications. Elle s'est fait représenter à la douzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles ainsi qu'à la seizième session de la Commission. La CEAE était

représentée à la sixième session du Conseil de perfectionnement du Centre de recherches de l'UNESCO sur les aspects sociaux de l'industrialisation et à la réunion de l'UNESCO sur le développement des moyens d'information dans l'Asie du Sud-Est.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

203. Le Secrétariat de la CEAE et le Bureau régional de l'OMS ont continué à se consulter sur des questions d'intérêt commun, notamment sur l'assainissement dans les plans de logement et d'urbanisme, et sur les problèmes démographiques. L'OMS était représentée au Cycle régional CEAE/OMM sur les réseaux hydrologiques, à la cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à la douzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, ainsi qu'à la seizième session de la Commission.

*Banque internationale pour la reconstruction
et le développement (Banque)*

204. Le secrétariat de la CEAE a continué à collaborer avec le représentant de la Banque à Bangkok. La Banque était représentée à la cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à la douzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la seizième session de la Commission.

Fonds monétaire international (FMI)

205. Le FMI a continué à fournir au secrétariat des renseignements et des données sur les échanges, les taux de conversion, les balances des paiements et les questions financières. Il était représenté à la seizième session de la Commission.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

206. La collaboration s'est poursuivie entre le secrétariat de la CEAE et le Bureau régional de l'OACI pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, à Bangkok. L'OACI a participé au Groupe de travail des télécommunications, à la huitième session du Comité des transports et des communications et à la seizième session de la Commission.

Union internationale des télécommunications (UIT)

207. L'UIT a prêté son concours à la réunion du Groupe de travail des télécommunications et elle a aidé la CEAE à élaborer et à mettre en œuvre son programme de travail dans le domaine des télécommunications. L'UIT, avec le concours du SGAT, a affecté au secrétariat de la CEAE un spécialiste qui a étudié les problèmes que pose le développement national et régional des télécommunications. L'UIT était représentée à la huitième session du Comité des transports et des communications.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

208. L'OMM a organisé avec la CEAE le Cycle interrégional d'étude sur les réseaux hydrologiques.

Elle a fourni les services d'un hydro-météorologue affecté au Bureau de l'Agent exécutif et de deux hydrologues qui aideront temporairement à l'inspection et à l'installation du matériel hydrologique destiné à l'entreprise du Mékong. Elle a participé au Groupe de travail des télécommunications.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)

209. Le secrétariat de la CEAE0 et le secrétariat de la CIOIC et du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) ont continué à se consulter et à échanger des renseignements sur un grand nombre de problèmes relatifs au commerce international, notamment sur les conséquences de la Communauté économique européenne, sur les accords commerciaux conclus ou négociés entre les pays de la région et sur la simplification des règlements commerciaux et des formalités douanières.

210. Le secrétariat de la CIOIC a présenté au Comité du commerce (troisième session) une communication sur l'application du Traité de Rome (TRADE/56).

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

211. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la CEAE0 et celui de l'AIEA se sont consultés sur la mise en valeur des ressources énergétiques de la région, l'étude comparée du prix de revient de la production d'énergie provenant des sources classiques ou des matières nucléaires, l'application des traceurs radioactifs aux recherches géologiques et le rassemblement de données hydrologiques. L'AIEA a accepté d'envoyer une équipe de spécialistes des traceurs radioactifs qui collaborera aux études sur le bassin inférieur du Mékong. Le secrétariat de la CEAE0 a aidé celui de l'AIEA à rassembler des données en vue d'une étude comparée du prix de revient de l'énergie provenant de diverses sources. L'AIEA était représentée à la septième session du Sous-Comité de l'énergie électrique.

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Plan de Colombo

212. Le secrétariat a collaboré avec le Comité consultatif pour le développement économique coopératif en

Asie méridionale et sud-orientale (plan de Colombo). Dans le cadre du programme de coopération technique de cet organisme, divers Etats ont offert des bourses et d'autres facilités dans un certain nombre d'instituts de formation dont la CEAE0 favorise le rayonnement régional. Le secrétariat et le Bureau du plan de Colombo ont échangé des renseignements sur les moyens de formation dans la région, sujet qui est actuellement étudié par ce bureau. L'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont accordé de l'aide à l'entreprise du Mékong, au titre du plan de Colombo.

213. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a assisté en qualité d'observateur à la session ministérielle du Comité consultatif qui s'est tenue à Djakarta, en octobre 1959. Un membre du secrétariat a également participé à la réunion préparatoire de la session ministérielle, et a fourni des renseignements et des données pour le rapport du Comité consultatif.

214. Le Directeur du Bureau du plan de Colombo a assisté à la cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques et à la seizième session de la Commission.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

215. Un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales, leurs organes régionaux et leurs représentants ont continué à collaborer avec le secrétariat, la Commission et ses organes subsidiaires. Le secrétariat et les organismes compétents ont échangé des informations et organisé des consultations, chaque fois qu'il leur était possible, sur les travaux de la Commission concernant le commerce, l'arbitrage commercial, la normalisation, l'énergie électrique, l'irrigation et le drainage, l'hydrologie, les transports fluviaux, les routes, les voyages et le tourisme, le développement communautaire et la colonisation rurale.

216. Diverses organisations non gouvernementales se sont fait représenter à plusieurs réunions des organes subsidiaires de la Commission et à la session de la Commission. La CEAE0 a envoyé des représentants aux réunions que certains de ces organismes ont tenues dans la région.

Deuxième partie

SEIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Participation aux séances et organisation des travaux

SÉANCE D'OUVERTURE ET SÉANCE DE CLÔTURE

217. La Commission a tenu sa seizième session à Bangkok, du 9 au 21 mars 1960. Le maréchal Sarit Thanarat, premier ministre de Thaïlande, a prononcé le discours d'ouverture. M. Thanat Khoman, ministre des affaires étrangères de Thaïlande, M. Philippe de

Seynes, sous-secrétaire de l'Organisation des Nations Unies, chargé des questions économiques et sociales, et U Nyun, secrétaire exécutif, ont pris la parole.

218. La Commission a exprimé sa gratitude au Premier Ministre pour son allocution de bienvenue et au Gouvernement thaïlandais pour les facilités accordées à l'occasion de la session.

219. A l'issue de la 231^e séance, le 21 mars 1960, la Commission a adopté à l'unanimité le texte de son

rapport annuel au Conseil économique et social et a proposé un vote de remerciements à l'adresse du Président et des Vice-Présidents.

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

220. Le maréchal Sarit Thanarat a chaleureusement souhaité la bienvenue aux représentants. Les sessions annuelles de la Commission, a-t-il dit, donnent aux pays qui ont des liens avec la région l'occasion de discuter des moyens propres à faciliter le progrès économique des pays de la région. Ces efforts profiteront, en retour, aux autres régions du monde. Le Premier Ministre a rendu hommage à l'œuvre de la Commission dans les divers domaines du développement économique, ainsi qu'à la compétence du secrétariat.

221. Il a dit son inquiétude devant les difficultés que rencontrent les pays de la région, en raison des fluctuations du prix des produits primaires, de la poussée démographique et des étapes vers l'industrialisation. Pour surmonter ces difficultés, chaque nation doit redoubler d'efforts, mais le succès viendra plus rapidement si toutes les nations travaillent de concert. La CEAE0 joue un rôle essentiel dans le développement de la coopération économique.

222. La présente session marquera sûrement de nouveaux progrès sur la voie de la coopération et de la compréhension internationales.

223. M. Thanat Khoman a déclaré que son gouvernement est pénétré des idéaux et des principes de l'Organisation des Nations Unies; tout le peuple thaïlandais estime qu'il convient de répondre d'emblée et avec enthousiasme à toute demande de service de la part de l'ONU.

224. La CEAE0 a atteint sa maturité et son action repose actuellement sur des bases plus fermes et une doctrine plus positive. La Commission peut désormais prendre plus facilement des mesures concrètes pour résoudre le problème central du développement économique. Grâce à une bonne planification et à la judicieuse mise en œuvre de programmes économiques dans les différents pays, à la coordination de leurs efforts sous l'égide de la CEAE0, à l'assistance et à la collaboration des pays extérieurs à la région, on pourra atteindre des résultats satisfaisants. Il appartient à la CEAE0 d'encourager les divers pays à faire des efforts résolus pour assurer à leur peuple un niveau de vie décent, compatible avec la dignité de l'homme et les normes actuelles.

225. Il est évident que l'on se heurtera à des difficultés multiples, mais les pays d'Asie pourront surmonter ces obstacles grâce à leurs anciennes traditions et leur riche patrimoine culturel, et grâce à l'aide des pays plus avancés de la région et d'ailleurs.

226. Le Gouvernement thaïlandais appuie énergiquement l'entreprise du Mékong qui constitue un brillant exemple de coopération internationale. La réussite de cette entreprise illustrera la mise en œuvre des principes de la Charte des Nations Unies dans le domaine économique.

227. A la clôture de la session, M. Thanat Khoman, parlant en qualité de Président de la Commission, a déclaré qu'au cours de sa session la Commission avait donné aux pays de la région une impulsion décisive sur la voie du progrès économique. Les pays d'Asie n'ont pas de meilleur foyer que la CEAE0 pour échanger leurs vues et délibérer sur les moyens d'élaborer en commun des mesures en vue du développement. Il a exprimé l'espoir que les membres de la Commission redoubleraient d'efforts pour mettre sur pied des entreprises communes dans un esprit de coopération internationale. Il a engagé la Commission à examiner à sa prochaine session des mesures pratiques et concrètes propres à mettre en œuvre les recommandations de la seizième session.

228. M. de Seynes a relevé que l'exigence de croissance des nations sous-développées oblige à repenser les concepts traditionnels sur lesquels ont reposé si longtemps les systèmes des échanges et des paiements et à donner un contenu nouveau au sens de la responsabilité collective. Les aspects de la vie économique, autrefois considérés exclusivement sous l'angle national, deviennent rapidement un objet de préoccupations internationales. L'aptitude des grands pays industriels à combattre les fluctuations cycliques et leur volonté de s'engager dans cette voie, les attitudes qu'ils assument à l'égard du taux de croissance ou de la composition de leur produit national, les efforts qu'ils déploient pour la création de groupements régionaux ne peuvent plus être envisagés isolément, indépendamment des effets que ces éléments sont de nature à propager dans des contrées lointaines.

229. Dans ces conditions, la CEAE0 n'est pas seulement un centre de coopération où les pays de la région s'efforcent eux-mêmes de mettre en commun leur expérience, leurs difficultés et leurs ressources; elle est aussi un organe de représentation des intérêts asiatiques, une tribune où les conséquences, pour le développement de l'Asie, de tendances et de décisions ayant leur origine ailleurs peuvent être à tout moment diagnostiquées et exposées. Il est naturel, lorsqu'il s'agit de mesures pratiques touchant au développement économique et au commerce, que les intérêts et les attitudes diffèrent, même s'il existe un accord fondamental sur un ensemble de principes généraux. Il est clair aussi que la liberté de choix ouverte aux divers pays diffère grandement selon l'état d'avancement de leur économie. L'Organisation des Nations Unies permet de réaliser, grâce aux débats publics fondés sur des études analytiques, une confrontation des points de vue et des intérêts, et contribue ainsi à la formation de décisions mieux informées. De ce point de vue, l'examen annuel de la situation économique est une phase importante des travaux de la Commission.

230. Au cours des deux dernières années, le monde a traversé et surmonté l'épreuve d'une nouvelle période de récession. La production et les échanges ont repris leur marche en avant, et l'expansion des investissements en capital fixe des entreprises privées est riche de promesses. Les pays de la région profitent de la reprise qui s'est manifestée dans les centres industriels. Tou-

tefois, les prix des produits de base ne se relèvent que lentement, reflétant la persistance d'une offre abondante. Les programmes de développement, affectés pendant la récession par le déclin dans le volume des exportations, bénéficient aujourd'hui d'une capacité d'importation retrouvée. Presque tous les pays de la région voient monter leurs recettes en devises étrangères, grâce surtout à un accroissement de la valeur des exportations. Toutefois, après les mesures sévères prises en 1958, dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui, le mouvement des importations ne suit qu'avec un certain retard. Les déficits alimentaires ont été réduits, ce qui a facilité l'équilibre interne par la diminution des pressions inflationnistes.

231. La reprise de la production dans les pays industriels s'accompagne d'une nouvelle expansion des échanges internationaux, dont la configuration a d'ailleurs changé récemment. L'évolution de la balance des comptes des Etats-Unis est redevenue un sujet de préoccupation mondiale: la part proportionnelle des Etats-Unis dans le total des exportations mondiales décline, et la tendance est inverse pour les importations. Concomitamment, la position de l'Europe occidentale et du Japon s'est améliorée sur les marchés mondiaux. Les mesures mises en œuvre pour corriger le déséquilibre actuel risquent toutefois d'affecter substantiellement les tendances économiques générales. C'est de ce point de vue que les développements qui, au premier abord, semblent ne mettre en cause que la position respective des principaux centres industriels intéressent en fait directement les pays de la région. Récemment, dans beaucoup de pays, les gouvernements se sont attachés à tempérer l'expansion pour préserver la stabilité des prix et de la monnaie, et ils s'efforcent de vivre plus strictement dans la limite de leurs ressources. Dans la mesure où les pressions de la demande se relâchent, les déficits ont tendance à disparaître. Cet aspect de l'analyse est important, car il faut éviter que la recherche d'un nouvel équilibre ne soit poursuivie par des moyens qui pourraient imprimer à l'ensemble de l'économie mondiale une nouvelle tendance déprimante. Ceci risquerait de se produire si la nécessité d'une action internationale concertée n'était pas suffisamment reconnue par les principaux intéressés.

232. Heureusement, les signes d'une action collective sont déjà perceptibles. Les mesures de libéralisation des échanges et des paiements, adoptées récemment dans plusieurs pays, seront sans doute de nature à endiguer ou tout au moins à ralentir les sorties d'or des Etats-Unis. Des efforts se déploient aussi pour créer un système de consultations régulières qui permettraient de mieux coordonner ou harmoniser les politiques des principaux pays industriels. Ces efforts devraient viser à résoudre les difficultés présentes dans le cadre d'une politique d'expansion générale plutôt que dans celui d'une politique restrictive qui pourrait avoir une incidence fâcheuse sur le montant de l'aide internationale ou sur le volume des importations de matières premières. M. de Seynes a exprimé l'espoir que les consultations en cours seraient aussi compréhensives que possible et que les actions qui s'en dégageraient prendraient en considération les exigences fondamentales

d'une politique de progrès économique et social dans les pays représentés à la Commission.

233. Le développement de la production d'articles manufacturés pour l'exportation semble donner aux pays sous-développés l'occasion de participer plus largement à l'expansion du commerce international, d'autant plus que la demande d'importations pour les articles manufacturés s'accroît beaucoup plus rapidement que la demande pour les denrées alimentaires et les matières premières. Les possibilités qui existent déjà pourraient être sensiblement accrues si les pays industriels se montraient disposés à assouplir les restrictions qui frappent l'entrée des articles manufacturés sur leur marché intérieur. Les progrès dans cette voie risquent fréquemment encore de buter contre la notion traditionnelle de concurrence déloyale, fondée sur l'existence, dans les pays asiatiques, d'une main-d'œuvre bon marché. Il s'agit là d'un concept quelque peu dépassé. Si la main-d'œuvre est bon marché dans les pays d'Asie, c'est aujourd'hui très largement parce que la productivité y est encore peu élevée. Dans bien des domaines, les pays industriels compensent les niveaux élevés de leurs salaires par une productivité supérieure, de sorte que les coûts industriels unitaires y sont en fait inférieurs à ceux des pays sous-développés. Il y aurait intérêt à ce que les pays industriels concentrent leurs efforts sur les articles pour lesquels leurs coûts unitaires sont les plus bas et entreprennent résolument d'importer des pays sous-développés les produits manufacturés pour lesquels ceux-ci bénéficient d'un avantage concurrentiel. Aussi longtemps que les gouvernements des pays industriels sauront, par une politique fiscale et monétaire appropriée, maintenir le plein emploi et entretenir un climat général d'expansion, il n'y aura aucune raison pour qu'à long terme ces modifications dans la structure des échanges internationaux tournent à leur détriment. Bien entendu, un problème d'adaptation se posera. A cet égard, on peut relever les mesures éclairées du Gouvernement du Royaume-Uni, qui a encouragé et facilité la contraction de l'industrie cotonnière en même temps que la modernisation de l'équipement des entreprises destinées à subsister.

234. M. de Seynes n'a pas sous-estimé les difficultés d'une politique qui tend à encourager de tels changements structurels, même si une attitude plus libérale devrait prévaloir sur les grands marchés mondiaux. Les exportations de produits manufacturés en provenance des pays sous-développés ont représenté moins de 7 pour cent des exportations mondiales en 1957; de ce fait, elles n'apportaient qu'une contribution modeste à la solution du déséquilibre intérieur dont souffrent les pays sous-développés. En outre, les articles manufacturés actuellement exportés par ces pays sont essentiellement ceux pour lesquels la demande mondiale ne s'accroît que lentement. Enfin, la capacité d'exportation des pays sous-développés est limitée. Ces facteurs ne constituent pas cependant un obstacle décisif à des progrès futurs. Des dispositions devraient être prises, des efforts systématiques et concertés devraient être déployés, pour assurer une alimentation régulière et satisfaisante des débouchés possibles. L'amélioration de la qualité, l'observation de certaines normes, l'étude

attentive des marchés devraient être les mots d'ordre. En outre, la tendance à l'augmentation de la consommation interne devrait être tempérée par des mesures fiscales ou autres destinées à garantir à tout moment un surplus de produits disponibles pour l'exportation.

235. Si ces conditions étaient satisfaites, elles ne manqueraient pas de fortifier les positions de ceux qui plaident pour l'abandon des pratiques douanières restrictives dans les pays industrialisés et pour la mise au point, dans ces mêmes pays, de mesures d'adaptation que rendrait nécessaire un nouveau développement de la concurrence internationale.

236. Toutefois, les revenus extérieurs des pays de la région continueront longtemps encore de reposer principalement sur le commerce des produits de base. La nécessité de faciliter l'accès des marchés mondiaux à ces produits est évidente. M. de Seynes a exprimé l'espoir qu'à la faveur des discussions souvent ardues où s'affrontent, à l'heure actuelle, divers groupements régionaux, les avantages d'une libéralisation douanière générale dans les pays industriels s'imposeraient. L'abaissement des tarifs par les puissances industrielles, indépendamment même de toute réciprocité, peut être un instrument efficace d'amélioration générale de la productivité et de lutte contre l'inflation. Il introduira un élément supplémentaire de rationalité dans l'économie mondiale, et permettra aux pays sous-développés d'établir leurs plans de production sur des bases plus solides et d'envisager les perspectives à long terme avec plus de confiance. Une telle politique aidera à mieux définir le rôle de l'assistance financière et par là même à renforcer la coopération internationale sous ses divers aspects. La Commission sera certainement en mesure de contribuer à ces progrès.

237. U Nyun, secrétaire exécutif, a relevé que les pays de la région avaient fait sans aucun doute des progrès, ces dernières années, mais ces progrès n'étaient encore ni suffisants ni assez soutenus, et dans maint pays le niveau restait toujours aussi bas. La marche du développement économique a été ralentie par l'augmentation rapide de la population, les mauvaises récoltes, l'évolution défavorable des termes de l'échange et par d'autres facteurs encore sur lesquels les pays n'ont guère de prise. L'écart qui existe entre les pays d'Asie et les pays industrialisés a continué de s'agrandir. Néanmoins, le tableau de la situation ne présente pas seulement des aspects défavorables. Certains pays de la région sont sur le point de prendre leur « essor économique » et d'autres espèrent pouvoir le faire bientôt; encore faut-il que les pays eux-mêmes fassent des efforts et qu'ils reçoivent de l'extérieur toute l'assistance et tous les encouragements nécessaires.

238. Le volume du commerce et de l'aide extérieure ont augmenté l'année passée. Mais, comme le montre l'*Etude* de 1959, les exportations de produits primaires de la région sont restées, ces 30 dernières années, inférieures à celles des pays industriels et à celles des pays de production primaire du reste du monde. Si ces tendances continuent à se manifester, on assistera à un ralentissement des exportations de produits primaires et du développement économique. Les pays industrialisés

du monde pourraient puissamment aider les pays de la région dans les années décisives qui s'annoncent, en essayant d'abaisser les barrières douanières qui entravent les importations de produits agricoles et industriels de la région.

239. L'œuvre de la Commission et de ses organes subsidiaires a atteint désormais un point où ses travaux peuvent aboutir à des entreprises profitables et s'intégrer aux programmes de développement des Etats.

240. La CEAE0, étant un organisme économique régional, insiste tout naturellement sur les entreprises qui supposent la coopération des pays de la région, dans un cadre international, il est vrai. Elle a patronné un certain nombre de ces entreprises, notamment les centres régionaux de formation professionnelle, les levés aériens exécutés en commun et l'établissement de la première carte géologique de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Les travaux relatifs aux grandes routes d'Asie font des progrès satisfaisants; leur achèvement ouvrira de nouvelles régions à la production et au commerce. Le développement des liaisons entre les réseaux, qu'il s'agisse de transports ou de communications, stimulera le tourisme. Les Etats de la région voudront peut-être faire de 1961 l'« Année des voyages en Orient » et entreprendre des préparatifs à cet effet. L'entreprise du Mékong progresse favorablement. U Nyun exprime sa gratitude aux pays donateurs et aux institutions spécialisées dont la contribution dépasse déjà 6 millions de dollars. Compte tenu de l'expérience des réunions précédentes, les Etats de la région ont demandé qu'une troisième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional ait lieu au début de 1961.

241. Mais il y a encore de la place pour bien d'autres entreprises régionales. La région offre des conditions favorables à l'établissement d'industries communes, par exemple pour la transformation des minéraux, et au développement des échanges de minéraux. Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a proposé que les pays limitrophes forment conjointement un comité consultatif industriel chaque fois qu'il s'agit de coordonner et d'intégrer le développement d'une industrie. Il a recommandé de créer un réseau régional de centres industriels de recherche et de formation ainsi qu'un centre d'études géologiques, et d'organiser un cycle d'étude sur la mise en valeur des gisements de bauxite. La mise en œuvre de ces projets pourrait être entreprise avec des ressources financières relativement modiques, à condition, toutefois, que les pays de la région coordonnent leurs efforts et qu'ils reçoivent du dehors une assistance accrue. Plusieurs pays industriels se sont déclarés prêts à fournir leur aide.

242. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention de la Commission sur la nouvelle section du programme de travail consacrée aux questions sociales. Les travaux retenus à cet égard sont conformes au mandat révisé de la Commission et tiennent compte du rôle que jouent les facteurs sociaux dans le développement économique. La révision du mandat de la Commission a eu également pour effet d'accroître la collaboration entre les quatre commissions régionales dans le domaine social.

MEMBRES ET PARTICIPATION AUX SÉANCES

243. Des représentants des pays membres et membres associés suivants ont pris part aux travaux de la session: Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, France, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République du Viet-Nam, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Brunéi, Singapour, Bornéo du Nord et Sarawak. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, des représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de la Hongrie, d'Israël, de l'Italie, de la Pologne, de la République arabe unie, de la Suède, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie ont assisté à la session avec voix consultative. Un représentant de la République fédérale d'Allemagne a aussi participé à la session avec voix consultative, en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social. Ont également pris part aux travaux de la session les observateurs des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ainsi que ceux du Bureau de l'assistance technique (BAT) et du Fonds spécial. Un observateur du Bureau du plan de Colombo était également présent. Les organisations non gouvernementales suivantes s'étaient fait représenter par des observateurs à voix consultative: Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Fédération syndicale mondiale, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Fédération mondiale des anciens combattants, Association des femmes pakistanaïses, Union catholique internationale de service social, Union internationale de la presse catholique, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale des femmes juristes, Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est et Union mondiale des organisations féminines catholiques.

244. La liste des représentants et des observateurs se trouve à l'annexe I du présent rapport.

POUVOIRS

245. Conformément à l'article 12 du règlement intérieur, le Président a fait connaître à la Commission que les deux Vice-Présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations à la session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

ELECTION DU BUREAU ET ORGANISATION DES TRAVAUX

246. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission, à sa 214^e séance, a élu président

M. Thanat Khoman (Thaïlande), premier vice-président M. Kanungo (Inde) et deuxième vice-président M. Laguio (Philippines).

247. Pour rédiger son rapport annuel, la Commission a désigné un comité de rédaction composé de représentants des pays suivants: Afghanistan, Australie, Birmanie, Ceylan, Etats-Unis, Fédération de Malaisie, France, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni, Thaïlande et Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Comité de rédaction a élu président le prince Thawin Setpanitkan (Thaïlande).

B. — Ordre du jour

248. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Discours d'ouverture.
2. Election du Président et de deux Vice-Présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour [E/CN.11/510 Rev.2].
4. Question de l'admission du Brunéi et de Singapour en qualité de membres associés distincts [E/CN.11/524].
5. La situation économique de l'Asie [E/CN.11/L.75, 1^{re} et 2^e parties; E/CN.11/L.83].
6. Développement et plans économiques :
 - a) Rapport du Groupe de spécialistes des techniques de programmation (première session) [E/CN.11/L.77 et Corr.1];
 - b) Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (cinquième session) [E/CN.11/L.71];
 - c) Ordre du jour proposé pour la Conférence des planificateurs d'Asie (première session, 1961) [E/CN.11/L.74].
7. Conférence asiatique de la population; comment l'organiser [E/CN.11/L.82].
8. Rapport du Comité du commerce (troisième session) [E/CN.11/521].
9. Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (douzième session) [E/CN.11/523].
10. Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session) [E/CN.11/511, E/CN.11/519, ECAFE/53 — ECAFE/56].
11. Travaux relatifs à la mise en valeur des ressources hydrauliques :
 - a) Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong [E/CN.11/518];
 - b) Rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques [E/CN.11/512] : i) Rapport du voyage d'étude des spécialistes asiatiques de la mise en valeur des ressources hydrauliques [E/CN.11/L.76]; ii) Rapport du Cycle interrégional d'étude CEAE/O/MM sur les réseaux hydrologiques [E/CN.11/L.72]; iii) Rapport du Groupe de travail du terrassement (organisé conjointement par la Direction des affaires économiques des Nations Unies et la CEAE/O) [E/CN.11/L.78 et Corr.1].
12. Travaux relatifs aux statistiques :
 - a) Rapport du Groupe de travail des méthodes de sondage (première session) [E/CN.11/517];
 - b) Rapport du Groupe de travail de spécialistes de la formation de capital (deuxième session) [E/CN.11/518];

- c) Rapport sur le point où en sont les préparatifs du recensement de la population (1960) dans les pays de la région de la CEAE0 [E/CN.11/515];
 - d) Rapport sur les préparatifs de la Conférence des statisticiens d'Asie (troisième session) [E/CN.11/516];
 - e) Rapport sur les travaux statistiques normaux [E/CN.11/514].
13. Rapport de la Division mixte de l'agriculture (CEAE0/FAO) [E/CN.11/L.80].
 14. Coopération avec les institutions spécialisées :
 - a) Organisation internationale du Travail (ECAFE/59);
 - b) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [E/CN.11/522];
 - c) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
 - d) Organisation mondiale de la Santé;
 - e) Union internationale des télécommunications;
 - f) Organisation météorologique mondiale.
 15. L'assistance technique dans la région [E/CN.11/520].
 16. Programme de travail et ordre d'urgence pour 1960-1961 [E/CN.11/L.79, E/CN.11/L.84, ECAFE/52, ECAFE/55 — ECAFE/58].
 17. Date et lieu de la prochaine session.
 18. Rapport annuel au Conseil économique et social [ECAFE/54/Rev.1].

C. — Compte rendu des débats

BRUNÉI ET SINGAPOUR;

MEMBRES ASSOCIÉS DISTINCTS

249. La Commission, ayant pris note des modifications constitutionnelles survenues dans l'Etat du Brunéi et dans l'Etat de Singapour, a adopté à l'unanimité, en vertu du paragraphe 5 de son mandat, la proposition, présentée par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et appuyée par le représentant de la Fédération de Malaisie, d'admettre comme membres associés distincts Singapour et le Brunéi, qui constituaient jusqu'alors un seul membre associé de la Commission, conjointement avec le Bornéo du Nord et le Sarawak; elle a décidé que le Bornéo du Nord et le Sarawak continueraient à former conjointement un membre associé.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ASIE

250. La Commission a examiné la situation économique de la région en prenant pour base de discussion l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1959*²⁰, dont la deuxième partie comprend une étude spéciale des tendances lointaines et des perspectives du commerce extérieur des pays de la région qui sont exportateurs de produits primaires. La Commission a félicité le secrétariat de cette *Etude* et en particulier de l'étude spéciale sur le commerce.

251. En 1959, les pays de la région ont accusé d'une façon générale une reprise économique, après le recul de 1958 dans l'agriculture et dans l'industrie. Grâce

²⁰ Présentée à la Commission sous forme miméographiée (E/CN.11/L.75, 1^{re} et 2^e parties); publiée ultérieurement sous forme imprimée (publication des Nations Unies, n° de catalogue: 60.II.F.I.).

à une récolte exceptionnelle, la production des céréales alimentaires destinées à la consommation, en 1959, a dépassé de 11 pour 100 celle de l'année précédente. Pour ce qui est des cultures commerciales et des minéraux, l'évolution a été diverse. Pendant les neuf premiers mois de 1959, la production manufacturière a augmenté de 17 pour 100 par rapport à la période correspondante de 1958. Les exportations de la région, y compris celles de produits manufacturés, ont également augmenté. Les exportations de produits primaires de la région ont profité du rétablissement économique des pays industriels. Les termes de l'échange des pays producteurs primaires de la région se sont également améliorés. Sauf dans quelques pays, les mouvements des prix ont été modérés, sans hausse ni baisse marquée. Néanmoins, la tendance durable à la hausse des prix a continué à se manifester pendant l'année. En 1959, grâce à l'accroissement de la production et des réserves de devises, l'augmentation des investissements publics et privés et l'accroissement des dépenses courantes des Etats n'ont pas exercé, à quelques exceptions près, de forte pression sur l'économie des pays de la région.

252. La Commission a souligné la nécessité constante d'accroître la production agricole parallèlement à l'industrialisation. Elle a noté cependant que l'agriculture reste en retard sur l'industrie, principalement à cause des problèmes d'organisation que pose la refonte du cadre institutionnel de l'économie rurale. De l'avis de certains membres, cette situation s'explique par les régimes fonciers actuels. Il importe tout particulièrement d'inciter l'agriculteur, par des encouragements concrets, à augmenter sa production. La Commission a pris note de la proposition d'organiser, en coopération avec la FAO, un cycle d'étude qui examinerait en détail de quelle façon les associations de producteurs, les coopératives et les stations expérimentales pourraient contribuer à la croissance économique des pays de la région.

253. La Commission a insisté sur la nécessité de coordonner la politique fiscale et la politique monétaire. A cet égard, un certain nombre de pays ont signalé des progrès. Les mesures fiscales ont été suivies de mesures monétaires appropriées, et vice versa. La Commission a souligné qu'il faut rechercher la croissance dans la stabilité. Elle a estimé que, si dans les pays sous-développés la politique monétaire est peu efficace, c'est parce qu'ils manquent d'infrastructure financière. Un vaste champ d'action s'offre aux gouvernements, qu'il s'agisse de renforcer les nombreux établissements financiers existants ou de favoriser la création de nouveaux établissements: banque, caisses d'épargne, compagnies d'assurance, mutuelles, groupements commerciaux, bourses, etc.

254. La Commission s'est inquiétée de l'évolution, dans le temps, des échanges commerciaux: les exportations des exportateurs primaires de la région ont eu tendance, de 1928 à 1957, à grandir moins vite non seulement que celles des pays industriels mais aussi que celles des autres régions du monde qui sont exportatrices primaires. En raison de leur composition, les exportations primaires de la région sont sujettes à

d'amples fluctuations de volume et de prix. Le caoutchouc, qui est l'un des produits primaires les plus instables du marché mondial, figure au premier rang de ces exportations. L'amélioration notable de la croissance et de la stabilité économiques des pays industriels — en comparaison de l'avant-guerre — ne s'est pas accompagnée d'un progrès correspondant dans la croissance et la stabilité des exportations primaires de la région.

255. La Commission a relevé, dans l'*Etude*, les projections lointaines de la demande mondiale qui s'adresse à ces exportations primaires. Bien que, par leur nature même, les prévisions qui ressortent de ces projections aient à peine une valeur d'indication, on doit admettre que l'accroissement de la capacité d'importer grâce aux exportations risque d'être sensiblement inférieur à celui des dépenses afférentes aux importations nécessaires au développement économique. La Commission a fait sienne l'opinion que les pays industriels devraient considérer que les pays de la région ont besoin d'augmenter leurs exportations, non seulement celles de produits primaires, mais aussi celles des produits semi-finis et des articles manufacturés pour lesquels ils sont capables de soutenir la concurrence. Certains pays industriels éprouvent sans doute des difficultés structurales à passer de l'exportation de biens de consommation à l'exportation de biens d'équipement; mais cette transformation est déjà en cours dans plusieurs pays industriels. On a mentionné avec éloge, à cet égard, la réorganisation de l'industrie textile qui se fait au Royaume-Uni avec l'aide de l'Etat.

256. La Commission a noté avec satisfaction l'expansion de l'aide étrangère que les pays de la région reçoivent ou recevront du FMI (dont les ressources accrues pourront servir de deuxième ligne de défense contre les crises dues à la balance des paiements), de la Banque, de l'Association internationale de développement, lorsqu'elle sera créée, ou qu'ils reçoivent ou recevront d'autres pays, de la région ou d'ailleurs. Cette expansion facilite le processus du développement économique. De même, si les Etats peuvent, comme on l'espère, libérer des fonds grâce au désarmement, il sera plus aisé de satisfaire les demandes de capitaux des pays moins développés et on augmentera sensiblement les possibilités d'accélérer le développement économique des pays de la région. Dans ses études à venir, le secrétariat devra tenir compte de ces possibilités.

257. La Commission a considéré que les pays de la région doivent resserrer leur collaboration dans le domaine du commerce, à l'exemple des groupements régionaux qui viennent de se constituer en Europe et en Amérique latine. Sachant que l'on avait proposé de former un bloc économique qui comprendrait la Fédération de Malaisie, les Philippines, la République du Viet-Nam, la Thaïlande, et peut-être l'Indonésie, la Commission a exprimé l'avis que ce bloc devrait comprendre un plus grand nombre de pays, qu'il nécessiterait encore beaucoup de travaux préparatoires et que, de toute façon, la collaboration devrait se faire dans le cadre de la CEAE0. Elle a souscrit pleinement à l'opinion que les pays devraient continuer à rechercher

les moyens d'encourager la coopération régionale au profit du développement économique. Ils amélioreraient ainsi la productivité et jetteraient les fondements d'une expansion du commerce intrarégional. Il n'est pas moins indispensable d'accroître le commerce avec les pays extérieurs à la région afin d'obtenir les biens d'équipement nécessaires au développement économique.

258. La Commission a félicité le Secrétaire exécutif des mesures qu'il avait prises pour encourager la coopération régionale et l'a chargé de continuer à étudier les moyens pratiques qui pourraient conduire à ce but, éventuellement sur la base d'une coopération entre tel et tel pays. Elle a adopté une résolution²¹ à cet effet.

DÉVELOPPEMENT ET PLANS ÉCONOMIQUES

259. La Commission a fait l'éloge du rapport du premier Groupe de spécialistes des techniques de la programmation (E/CN.11/L.77) qui doit orienter les gouvernements dans la planification du développement économique. Elle a félicité les spécialistes d'avoir exposé de façon lumineuse des méthodes de programmation hautement techniques et complexes. Les techniques de construction des modèles ont l'avantage capital d'introduire de la cohérence dans les programmes de développement et d'aider à déterminer les points de déséquilibre probable, permettant ainsi d'éviter le gaspillage des ressources, les embouteillages et les productions excédentaires. Une méthode plus pragmatique, qui consisterait soit à évaluer un à un les travaux entrepris, soit à établir un système partiel de bilans pour les produits clefs, pourrait acheminer utilement vers la programmation d'ensemble. Il n'y a pas de conflit inhérent entre la programmation et la notion d'entreprises partielles. Les modèles de programmation n'auront un caractère pratique que si l'on dispose des renseignements statistiques et du personnel spécialisé qu'ils exigent. L'amélioration des statistiques doit accompagner les progrès du développement; en appliquant les techniques de programmation, on sentira le besoin de données statistiques détaillées et on sera incité à faire effort pour surmonter l'insuffisance actuelle des renseignements. Il convient donc d'établir une étroite coordination entre les travaux du Groupe de spécialistes des techniques de la programmation et ceux de la Conférence des statisticiens d'Asie qui discutera notamment, à sa troisième session, en avril 1960, des problèmes relatifs aux statistiques de base destinées au développement économique et social.

260. La Commission a recommandé, à la suite du premier Groupe de spécialistes des techniques de la programmation, que le secrétariat rédige et publie, en coopération avec le SGAT, un manuel de programmation du développement. Elle a attaché une grande importance aux cours de formation à la programmation du développement, que les fonctionnaires chargés de la planification pourront suivre avec profit. Elle a appuyé la proposition de charger le Secrétaire exécutif d'étudier

²¹ Voir, dans la troisième partie du présent rapport, la résolution 31 (XVI): « Coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie ».

la possibilité d'élargir, à partir de 1961, la formation en cours d'emploi d'économistes et de statisticiens, de façon à insister sur la programmation du développement économique. Plusieurs délégations ont estimé qu'à la suite de ces cours de formation l'on devrait organiser un voyage d'étude dans divers pays de la région, pour les fonctionnaires chargés de la planification.

261. La Commission a fait siennes la proposition de demander au deuxième Groupe de spécialistes des techniques de la programmation de traiter, en 1960, la question des prix de revient industriels et des coefficients analogues destinés à la programmation. Elle a appris avec satisfaction que la CEAE0 doit organiser en 1960, avec la FAO, une réunion de spécialistes de la programmation agricole. On a proposé que le Groupe de spécialistes inscrive parmi ses travaux futurs des prévisions de la demande mondiale de produits importants qui intéressent particulièrement les pays de la région et qui ne relèvent pas de la compétence d'autres organisations internationales; des projections de l'accroissement économique de l'ensemble de la région; des monographies sur l'application des techniques de programmation dans certains pays, et une étude de l'emploi des prix comptables en vue de la programmation.

262. La Commission a examiné et approuvé à l'unanimité le rapport du Groupe de travail de la planification et du développement économique (cinquième session) [E/CN.11/L.71], qui traitait du développement social dans ses rapports avec le développement économique. La Commission a estimé que la création d'une infrastructure sociale qui permette d'améliorer la santé, l'éducation, les connaissances et l'habileté technique des populations, constitue dans le temps une condition nécessaire du développement économique. Toutefois, lorsque le développement social doit disputer de maigres ressources à des investissements plus directement productifs, il faut évidemment fixer certains critères pour l'attribution de ces ressources. La Commission a estimé, comme le Groupe de travail, qu'il est difficile de dégager des critères pratiques en partant de « l'équilibre » ou d'autres notions aussi générales. Les discussions du Groupe de travail, premier essai systématique, dans le cadre de l'ONU, pour traiter cet aspect capital du développement économique, ont eu naturellement le caractère d'une recherche préliminaire. C'est seulement grâce à des études systématiques plus approfondies sur les relations mutuelles complexes entre les facteurs économiques et les facteurs sociaux, et après la mise au point de mesures quantitatives, que l'on pourra entreprendre une planification rationnelle des dépenses sociales. On a donc proposé d'étudier intensivement: la configuration et l'ordre d'urgence des mesures de développement social qui stimuleraient de la façon la plus efficace le développement économique; l'effet de mesures sociales avancées sur les coûts de production, et la coordination des programmes sociaux entre eux et avec les programmes de développement économique, dans chaque pays.

263. La Commission a pris note des propositions de la Réunion régionale de représentants des pays membres asiens de l'UNESCO sur l'enseignement primaire et

obligatoire, qui s'était tenue à Karachi en janvier 1960. On a proposé que le Secrétaire exécutif recherche avec le Directeur général de l'UNESCO dans quelle mesure on pourrait tirer parti des travaux de la CEAE0 en vue des études projetées sur la coordination des programmes d'enseignement avec les plans de développement économique.

264. Plusieurs délégations ont relevé que le secrétariat avait entrepris, en coopération avec plusieurs banques centrales de la région, une grande étude des sources de l'épargne et des méthodes propres à la stimuler. Elles ont estimé que le Groupe de travail du développement et des plans économiques pourrait examiner, à sa session de 1962, cet important aspect du financement du développement économique.

265. La Commission a examiné et approuvé à l'unanimité le projet d'ordre du jour de la première session de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie (E/CN.11/L.74). Elle a jugé fort important que les pays envoient d'éminents représentants à cette conférence, qui doit traiter de la politique générale en matière de développement et de plans économiques. Elle a invité le secrétariat à faire l'étude comparée des organismes chargés de formuler, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes de développement économique, ainsi qu'à établir une projection de l'économie de la région sur une longue période, ce qui permettra de reconnaître le champ d'action qui s'offre à la coopération économique entre les pays de la région tout particulièrement. La Conférence devra concentrer ses efforts sur les recommandations des groupes de spécialistes et des groupes de travail chargés du développement économique, et elle devra avoir le temps nécessaire pour étudier comme il convient les problèmes importants qui figurent à son ordre du jour.

CONFÉRENCE ASIATIQUE DE LA POPULATION

266. La Commission a exprimé son inquiétude devant les tendances démographiques de la région et leurs répercussions sur la planification du développement économique et social. C'est à chaque pays qu'il appartient de résoudre, par des mesures nationales énergiques, les problèmes démographiques qui se posent à lui; mais il reste un vaste champ ouvert à l'action internationale en matière démographique: mise en commun de l'expérience, développement de la recherche et de la formation.

267. La Commission a félicité le Secrétaire exécutif des propositions détaillées qu'il avait présentées pour organiser la Conférence asiatique de la population (E/CN.11/L.82) sous les auspices de la CEAE0, et en collaboration avec le SGAT, la Direction des affaires sociales et les institutions spécialisées intéressées. Les pays membres et membres associés de la région devraient adjoindre à leur délégation des spécialistes — démographes, économistes, sociologues et statisticiens — des divers domaines du développement économique et social. Les instituts de recherche et d'autres associations scientifiques de la région devraient être également représentés à la Conférence. La Commission a été heu-

reuse d'apprendre que l'UNESCO avait l'intention de faire rédiger deux (ou peut-être même trois) études sur l'évolution technique dans ses rapports avec les tendances démographiques, sujet qui intéressera la Conférence.

268. La Commission a souhaité que la Conférence ne se contente pas de faire des études théoriques, mais qu'elle recherche des solutions pratiques aux problèmes démographiques. Plusieurs membres ont estimé qu'elle devrait s'occuper tout spécialement des problèmes des régions rurales, notamment du chômage déguisé. Puisqu'il s'agit essentiellement d'arriver à un équilibre entre l'accroissement démographique et le développement économique et agricole, il importe de ne pas dissocier ces deux facteurs. De l'avis de certains, la Conférence devrait s'occuper aussi des aspects démographiques de l'évolution économique, apprécier la qualité des statistiques démographiques et chercher à les améliorer. En revanche, on a émis des doutes quant à l'utilité de l'examen, par la Conférence, des effets de l'évolution démographique sur le volume de l'épargne et des investissements.

269. La date de la Conférence a donné lieu à une divergence de vues. Les problèmes démographiques de la région appellent sans doute un examen à bref délai; mais il serait bon que la Conférence dispose si possible des résultats préliminaires des prochains recensements. Comme on ne connaîtra pas avant le milieu de l'année 1962 les résultats de certains de ces recensements, il ne faudrait pas que la Conférence ait lieu avant cette date.

COMMERCE

270. La Commission a félicité le Comité du commerce de l'utile travail qu'il avait accompli et elle a approuvé son rapport (E/CN.11/521). Outre qu'il permet aux pays de la région d'échanger leurs vues sur les problèmes commerciaux, le Comité est l'instrument de certaines réalisations concrètes. La Commission a noté avec satisfaction les résultats obtenus, par exemple, par le Centre de formation à l'expansion commerciale, le Groupe de travail des douanes et les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional.

271. La Commission a pris acte des propositions destinées à développer la coopération intrarégionale et interrégionale dans le domaine des échanges. Elles concernent en particulier: a) la coopération avec les pays avancés extérieurs à la région, en vue de développer les exportations, notamment celles des produits manufacturés, et de prendre des mesures pour stabiliser les prix des produits primaires; b) une coopération régionale accrue dans le domaine du commerce et de l'industrie, grâce à la mise en œuvre d'entreprises communes en vue du développement industriel, y compris le traitement des minerais; c) l'atténuation du protectionnisme agricole dans les pays industriels; d) l'atténuation des déséquilibres provoqués par la liquidation des excédents agricoles et des stocks stratégiques; e) l'encouragement du tourisme.

272. La Commission a reconnu que la mise en œuvre de ces mesures nécessite le concours actif de pays extérieurs à la région. Elle s'est déclarée persuadée que la région recevrait ce concours, conformément à la résolution concernant la coopération régionale²² qui a été adoptée à la session. Elle a estimé d'autre part que la coopération intrarégionale ne devrait pas restreindre les échanges mais au contraire contribuer à l'expansion du commerce mondial.

273. La Commission a noté que les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, dont une deuxième série a eu lieu au début de 1960, avaient produit des résultats utiles. Ces pourparlers constituent un excellent moyen de resserrer la coopération économique dans la région. La Commission a recommandé de les continuer, et elle a engagé les Etats membres à leur donner la suite qu'ils comportent, afin d'en tirer le meilleur profit.

274. La Commission a approuvé les dispositions prévues pour la deuxième session du Groupe de travail des douanes, notamment l'ordre du jour provisoire (E/CN.11/TRADE/L.24), et elle a conseillé de veiller à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Groupe à sa première session. On a proposé que cet organe étudie, à ses prochaines sessions, l'uniformisation des formalités douanières et la normalisation de la nomenclature douanière dans les pays de la région. Il importe également de simplifier les formalités douanières qui intéressent le commerce en général, et les voyageurs de commerce en particulier.

275. La Commission a pris note de l'inquiétude de la plupart des pays membres devant les décisions prises par la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange, touchant les tarifs douaniers, les contingents, la politique agricole et d'autres mesures; elle a été heureuse d'entendre les représentants de certains Etats membres de ces deux groupements lui donner l'assurance que leur politique commerciale serait conçue de façon à ne pas léser le commerce des pays tiers. La Commission a prié le Comité du commerce de suivre cette question.

276. La Commission s'est déclarée satisfaite du Centre de formation à l'expansion commerciale, organisé au Japon en 1959. Elle a fait sienne la proposition d'ouvrir le prochain centre dans l'Inde, en 1961, et de lui donner le caractère d'un cycle d'étude; elle a approuvé les diverses propositions faites par le Comité du commerce au sujet de l'organisation de ce centre. Etant donné la pénurie chronique de spécialistes de l'expansion commerciale dans les pays de la région, elle a recommandé au secrétariat d'étudier, à la lumière de l'expérience de ces deux centres, la possibilité de doter la région d'un organisme permanent de formation à l'expansion commerciale.

277. Plusieurs pays de la région ont souligné l'importance du tourisme, qui peut fournir un montant appréciable de devises, et ils ont exposé les mesures qu'ils

²² *Ibid.*

avaient prises pour attirer des touristes. La Commission a recommandé au secrétariat de continuer à étudier cette question.

278. La Commission a fait siennes les recommandations du Comité du commerce qui concernent le commerce des minerais et des produits minéraux. Elle a exprimé le vœu que l'on s'attache particulièrement aux recherches relatives à de nouvelles utilisations des minéraux, à la création d'industries de transformation des minéraux, aux entreprises mixtes de mise en valeur des ressources minérales et aux contrats à long terme pour la vente des minéraux. Elle a été heureuse de prendre note des offres d'assistance faites par les pays industriels en vue de l'exécution de ces projets. En ce qui concerne la proposition relative à une étude sur le pétrole et les hydrocarbures, la Commission a relevé la recommandation du Comité tendant à ce que l'on tienne compte des travaux effectués par d'autres organes subsidiaires de la CEAEO, notamment par le Sous-Comité des ressources minérales et le Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient.

279. La Commission a approuvé les travaux du Comité relatifs à la navigation et au fret, et elle a pris note des bons résultats obtenus grâce au système de consultations qu'ont établi les pays de la région. Elle a chargé le Comité de suivre ces questions de près.

280. La Commission a pris note de l'analyse et des observations faites par le Comité relativement au commerce d'Etat, aux accords de commerce et de paiements à long terme, à l'arbitrage commercial et aux foires commerciales internationales; elle lui a recommandé de poursuivre les travaux mentionnés dans son rapport. On a appelé l'attention de la Commission sur les difficultés commerciales que rencontrent les pays de la région sans accès à la mer. La Commission a pris note d'une proposition tendant à créer un office du coprah, où seraient représentés les pays de la région producteurs ou exportateurs de noix de coco; cet organisme aurait notamment pour objet d'accroître la production, de normaliser la qualité et d'améliorer la commercialisation du coprah.

INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

281. La Commission s'est déclarée satisfaite du bon travail fait par le Comité de l'industrie et des ressources naturelles et ses organes subsidiaires, et elle a approuvé son rapport (E/CN.11/523). Elle a félicité le Comité d'avoir mis au point un programme intégré en vue d'une action internationale pratique destinée à faciliter le développement industriel dans la région. Ce programme fait ressortir les possibilités et la nécessité d'accroître la coopération entre pays pour la mise en valeur des ressources naturelles, l'expansion industrielle et la création de services de vulgarisation, de formation et de recherche. La Commission a chargé le Comité d'élaborer des mesures qui permettent d'exécuter rapidement les divers travaux prévus. Elle a pris note des résultats obtenus pendant la période considérée grâce au voyage d'étude de géologues et d'ingénieurs des

mines aux Etats-Unis et au Canada, au Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public et au Cycle d'étude des méthodes et de l'équipement des levés aériens.

282. La Commission a été heureuse de constater que, ces dernières années, beaucoup de pays de la région avaient fait un effort louable en adoptant diverses mesures financières et administratives pour stimuler l'industrialisation. Elle a fait sienne l'opinion du Comité de l'industrie et des ressources naturelles selon laquelle les pays qui cherchent à s'industrialiser doivent surtout faire fond sur leurs propres ressources. Elle a insisté sur la nécessité d'augmenter l'épargne intérieure, grâce à une meilleure productivité de l'agriculture, et de mobiliser les initiatives et les ressources locales. Il n'est pas moins nécessaire de supprimer les disparités de rythme dans le développement des diverses sections d'un même pays, d'améliorer les services de base tels que les transports et l'énergie électrique et d'étendre l'enseignement technique.

283. La Commission a constaté avec plaisir que les diverses institutions internationales et nationales redoublaient d'efforts pour stimuler les apports de capitaux extérieurs à la région. On a estimé que le secrétariat devrait entreprendre l'étude des mesures propres à encourager les investissements industriels dans le secteur privé. La Commission a relevé que le secrétariat avait déjà publié plusieurs études sur ce sujet, notamment sur la législation minière et sur les lois et règlements relatifs aux investissements étrangers dans les pays de la région.

284. La Commission a pris note des diverses mesures que les pays avaient prises pour améliorer leurs méthodes et leur appareil de planification. Elle a fait sienne la recommandation du Comité de l'industrie et des ressources naturelles tendant à ce que les pays de la région poursuivent leurs efforts pour améliorer le rassemblement des statistiques industrielles, en profitant de la Conférence des statisticiens d'Asie ainsi que des études et des services consultatifs du secrétariat. On a suggéré que le secrétariat établisse, pour l'ensemble de la région et pour une longue période, la prévision de l'offre et de la demande de certains produits industriels importants. D'après une autre suggestion, le secrétariat devrait faire une projection à long terme de la structure des échanges dans la région. Dans la planification du développement industriel, il y a lieu de tenir pleinement compte du secteur agricole et du secteur commercial. La Commission a prié tous ses organes subsidiaires et le secrétariat d'avoir ces suggestions présentes à l'esprit quand ils établiraient leur programme de travail.

285. Comme l'industrialisation passe rapidement du stade de la planification à celui de l'exécution dans la plupart des pays de la région, la Commission a insisté sur l'intérêt croissant des enquêtes concernant les « possibilités industrielles » et sur la nécessité de créer des services intégrés de vulgarisation, de consultation, de recherche et de formation industrielles. Elle a engagé les institutions compétentes de l'ONU à donner la priorité aux demandes d'assistance technique et financière

dans ces domaines. Elle a constaté que le secrétariat venait d'aider plusieurs pays à élaborer les plans de service de ce genre et qu'il étudiait la possibilité d'aider à la planification industrielle du bassin du Mékong.

286. La Commission a été d'avis que les pays de la région pouvaient aisément resserrer leur collaboration en formant des entreprises communes dans les domaines de l'industrie et des ressources minérales. Ces entreprises communes permettraient de mieux utiliser les matières premières et les ressources financières et de bénéficier des économies qu'entraîne la production massive ainsi que des avantages de la spécialisation. La Commission a recommandé aux pays de la région d'explorer sans tarder les occasions qui s'offrent d'entreprendre de tels travaux en commun. Elle a chargé le Secrétaire exécutif de procéder, en coopération avec les pays intéressés, aux études et enquêtes préliminaires qui pourraient être nécessaires à cet effet.

287. La Commission a été d'avis que, si les pays collaboraient plus étroitement dans le domaine de la recherche et de la formation industrielles, ils pourraient mieux utiliser les ressources existantes, tout en évitant les doubles emplois. Elle a fait sienne la recommandation du Comité de l'industrie et des ressources naturelles tendant à créer un réseau de centres régionaux de recherche, de vulgarisation et de formation industrielles, qui utiliseraient les services nationaux existants, tout en tenant compte de considérations géographiques. A cet égard, la Commission a été heureuse de noter l'offre d'assistance faite par certains pays industriels ainsi que l'offre, émanant de plusieurs pays de la région, de mettre leurs instituts nationaux au service de la région.

288. La Commission a demandé que la prochaine session du Sous-Comité des ressources minérales étudie les propositions tendant à créer un centre régional de levés géologiques en Asie du Sud-Est et à réunir un colloque sur la mise en valeur des ressources de bauxite en Asie et en Extrême-Orient.

289. La Commission a noté que le Sous-Comité des ressources minérales passerait en revue, à sa prochaine session, les mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux recommandations du premier Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient. Elle a remercié le Gouvernement iranien qui s'est offert de nouveau à accueillir sur son territoire le deuxième Colloque prévu pour 1962.

290. La Commission a également pris acte de la proposition du Gouvernement iranien tendant à créer dans ce pays un institut régional du pétrole en vue de la mise en valeur des ressources pétrolières de la région et de la formation du personnel technique nécessaire à cet effet.

291. La Commission a fait sienne la recommandation du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, selon laquelle le secrétariat devrait former un groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes, qui visiterait les pays de la région et ferait des recommandations précises sur les questions qui lui seraient

soumises. Ce groupe de spécialistes devrait être constitué aussitôt que possible et les pays que ses services intéressent devraient faire les préparatifs nécessaires pour faciliter sa tâche.

292. La Commission a recommandé, à la suite du Comité, que le Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique entreprenne, à sa prochaine session, une étude détaillée des mesures à prendre pour établir l'industrie de la fabrication des machines-outils dans la région, et qu'un groupe de spécialistes des pays industriels visite les pays de la région pour les aider à planifier et à monter cette fabrication. Elle a admis que la création d'une telle industrie présuppose l'existence d'une importante industrie mécanique dans les pays considérés. Pour cette raison, la plupart des pays de la région auraient intérêt, pour commencer, à concentrer leurs efforts sur la production des types de machines-outils simples et légers qui conviennent à leurs besoins et notamment à la petite industrie.

293. La Commission a pris note des préparatifs que le secrétariat a effectués pour la réunion d'un cycle d'étude sur les industries chimiques de base et les industries apparentées. Elle a recommandé que le cycle d'étude s'occupe particulièrement de donner des conseils pratiques aux pays qui viennent d'entreprendre la création de ces industries. Il conviendrait également de rechercher s'il est possible d'entreprendre dans ce domaine des travaux communs à plusieurs pays.

294. La Commission a accordé une grande importance à la modernisation des petites industries dans les pays de la région, et elle a fait siennes les recommandations du Comité relatives aux diverses mesures nationales et internationales destinées à développer la petite industrie en général. Les pays de la région devraient envisager sans tarder de fonder conjointement, au profit des petites industries, des instituts de développement et de services, et des centres destinés à concevoir et à construire des prototypes. On a insisté sur la nécessité de former des agents de vulgarisation industrielle. On a souligné le rôle que les zones d'industrie peuvent jouer, en particulier dans le développement de la petite industrie. La Commission a demandé au secrétariat d'entreprendre une étude sur l'organisation et la gestion des zones d'industrie.

295. La Commission a pris note avec satisfaction des propositions pratiques que le Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public a présentées en vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de ces entreprises dans les pays de la région. Elle a estimé que, si le choix entre le développement du secteur privé et celui du secteur public dépend exclusivement des pays eux-mêmes, ceux-ci doivent s'efforcer d'utiliser le secteur public à bon escient et d'en améliorer les méthodes d'organisation. La Commission a fait sienne la proposition tendant à ce que le secrétariat établisse et diffuse une liste des entreprises industrielles du secteur public, pour permettre une confrontation de l'expérience acquise en ce qui concerne l'emploi de consultants, les fournitures d'équipement et d'autres questions pertinentes.

296. Plusieurs pays de la région ont exprimé leur reconnaissance pour l'assistance technique et financière qu'ils reçoivent de pays amis en vue du développement de leur industrie. Ils ont également rendu hommage à l'assistance technique fournie par l'ONU et ses institutions spécialisées. La plupart des pays de la région ont été d'avis que la mise en œuvre de la résolution 1431 (XIV) que l'Assemblée générale a adoptée le 5 décembre 1959, au sujet de la création d'une commission du développement industriel, contribuerait puissamment à l'industrialisation des pays sous-développés.

297. La Commission a noté qu'elle avait adopté à ce sujet la résolution 31 (XVI): « Coopération économique régionale pour le développement du commerce et des industries ».

TRANSPORTS INTÉRIEURS ET COMMUNICATIONS

298. La Commission a fait l'éloge du travail accompli à la huitième session du Comité des transports intérieurs et des communications et elle a approuvé le rapport du Comité (E/CN.11/511).

299. La Commission a noté qu'à sa sixième session le Groupe de travail du développement et des plans économiques étudierait principalement les problèmes de transport. Elle a été d'avis, comme le Comité, que des fonctionnaires des transports devraient participer à cette session aux côtés des économistes, de façon à permettre un examen approfondi tant des aspects techniques que des aspects économiques du développement des transports.

300. La Commission a exprimé l'espoir que les Etats membres tireraient parti des facilités offertes par divers pays de la région et du dehors pour la formation des fonctionnaires des chemins de fer, et particulièrement des cadres supérieurs; elle a pris acte de l'offre du Gouvernement indien d'accueillir des stagiaires étrangers à l'Ecole supérieure de spécialistes de la voie (Poona).

301. La Commission a insisté sur l'intérêt qu'il y a à permettre à des spécialistes ferroviaires de visiter des travaux de modernisation dans les pays de la région. Elle s'est félicitée de l'offre du Gouvernement indien d'organiser sous les auspices de la CEAE0 un stage de 15 jours qui permettrait aux ingénieurs des chemins de fer et des ponts et chaussées d'observer et d'étudier les techniques de construction des ponts appliquées par les chemins de fer indiens à Pandou, sur le Brahmapoutre. Elle a pris note avec satisfaction de l'offre, faite par le Gouvernement de la République de Chine, de faire visiter à des fonctionnaires des chemins de fer de la région certains travaux de modernisation, tels que le centre chargé du contrôle du trafic ferroviaire à Taïwan. La Commission a approuvé en principe la proposition tendant à charger un conseiller régional de la recherche ferroviaire de coordonner les travaux de recherche des administrations ferroviaires de la région, de les répartir entre les instituts de la région et d'en évaluer les résultats. La Commission a estimé à son tour que le moment était venu d'envisager une expansion du trafic ferroviaire international. Elle a chargé le

secrétariat de suivre cette question de près et de lui rendre compte des progrès réalisés. Elle s'est déclarée heureuse de l'offre, que le Gouvernement australien venait de renouveler, d'accueillir sur son territoire la septième session du Sous-Comité des chemins de fer.

302. La Commission s'est félicitée que le Gouvernement indien veuille bien renseigner les pays membres de la région sur les résultats des essais auxquels il procède sur le Gange et le Gogra avec des bateaux à faible tirant d'eau. Elle a noté que des spécialistes des transports fluviaux de la région avaient fait avec succès un voyage d'étude en Hongrie et dans l'Union soviétique. Elle a été heureuse d'apprendre que le Gouvernement de l'Union birmane allait assumer la gestion du Centre de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel à Rangoon, qui était jusqu'ici géré conjointement avec l'OIT. Elle s'est félicitée de l'assurance, donnée par le Gouvernement birman, que ce centre conserverait son caractère régional et son haut niveau de technicité, et elle a exprimé l'espoir que les Etats intéressés continueraient à profiter de ses services. La Commission a remercié le Gouvernement des Etats-Unis qui aidera à acquérir un ptéroscope (bateau à ailerons porteurs) pour des démonstrations dans la région, ainsi que le Gouvernement pakistanais qui a renouvelé son offre d'organiser ces démonstrations au Pakistan. Si l'on obtient un bâtiment approprié, elle a recommandé que les démonstrations aient lieu non seulement sur des voies fluviales, mais également dans les eaux côtières. La Commission a constaté que les Etats membres s'intéressaient aux travaux concernant les prototypes de caboteurs. Elle s'est félicitée de la coopération qui s'est instaurée, pour l'étude du dragage des voies fluviales, entre le secrétariat et l'Association internationale permanente des congrès de navigation; cette coopération devrait s'étendre à d'autres études. La Commission a pris note de l'offre du Gouvernement pakistanais d'organiser sur son territoire des démonstrations de lutte contre les plantes aquatiques, et des efforts déployés par les pays riverains du Mékong pour améliorer la navigation sur ce fleuve. Elle a estimé que la formation professionnelle des marinières est indispensable au développement des transports fluviaux.

303. La Commission a enregistré avec satisfaction les bons résultats obtenus par la première Semaine d'études sur la sécurité routière, organisée par le Gouvernement indien sous les auspices de la CEAE0; elle a exprimé l'espoir que des réunions semblables seraient organisées régulièrement par d'autres Etats. Elle a fait sienne l'idée, émise au cours de cette semaine d'études, que les pays de la région devraient créer des associations de la sécurité routière pour faire l'éducation du public dans ce domaine.

304. La Commission a été heureuse des progrès réalisés dans l'exécution du projet relatif aux grandes routes internationales; elle a fait siennes les recommandations formulées au cours de la première série de réunions des groupes de travail par zone. A son avis, la prochaine série de réunions de zone devrait avoir lieu le plus tôt possible dans l'année 1960, et ces réunions devraient se tenir par roulement dans les divers pays

d'une même zone, afin que les participants puissent constater les progrès réalisés dans chaque secteur. La Commission a prié le Secrétaire exécutif d'étudier la possibilité d'obtenir une assistance technique et financière. Elle a pris note de la demande, faite par le représentant de l'Indonésie, que le Comité examine la question du rattachement de ce pays au futur réseau des grandes routes d'Asie. Elle a estimé à son tour que les pays de la région, avant d'envisager l'emploi massif de machines pour leurs grands travaux routiers, devraient utiliser pleinement leur main-d'œuvre abondante et bon marché, et tenir compte de la difficulté qu'ils ont à obtenir des devises pour financer leurs importations de biens d'équipement.

805. La Commission a recommandé, à la suite du Comité des transports intérieurs et des communications, d'organiser un voyage d'étude qui permettrait aux fonctionnaires des transports routiers d'observer la structure et l'exploitation des transports routiers dans les pays avancés. Elle s'est félicitée des offres faites à cet égard par les Gouvernements de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. En raison de l'importance que présente l'expansion des transports routiers pour la région, la Commission a estimé que ce voyage d'étude devrait figurer parmi les travaux prioritaires. Elle a fait grand cas du projet tendant à organiser un cycle d'étude des transports routiers, et elle a adopté l'idée de le faire suivre d'un voyage en Afghanistan, dans l'Inde, en Iran et au Pakistan. Elle a remercié le Gouvernement indien qui s'est offert à accueillir ce cycle d'étude à New Delhi.

806. Dans certains pays de la région, le revêtement routier est bien au-dessous de la norme et ne permet guère une exploitation économique des véhicules modernes fabriqués dans les pays avancés. On a émis l'avis que les constructeurs d'automobiles devraient tenir compte de ces routes défectueuses quand ils établissent des modèles de véhicules à l'intention de la région.

807. Le secrétariat s'occupe de plus en plus d'études relatives aux transports routiers. En outre, dans certains pays, ce sont des services différents qui s'occupent des routes, d'une part, et des transports routiers, d'autre part, et il est souhaitable de faciliter la participation des deux services aux travaux du Sous-Comité. C'est pourquoi la Commission a fait sienne la recommandation du Comité des transports intérieurs et des communications et décidé que le Sous-Comité des routes s'appellerait désormais « Sous-Comité des routes et des transports routiers ».

808. La Commission a fait bon accueil à l'offre du Gouvernement népalais d'organiser à Khatemandou, en 1960, la cinquième session du Sous-Comité des routes, et elle a prié le Secrétaire exécutif de prendre les mesures appropriées.

809. La Commission a insisté sur la nécessité d'établir les statistiques des transports sur des bases appropriées, afin de pouvoir comparer le rendement des entreprises nationales de transport, compte tenu des conditions régionales. La Commission a donc prié les Etats

de coopérer pleinement avec le secrétariat qui recueille, analyse et publie des données statistiques concernant les divers modes de transport dans la région. Considérant que le « Transport Bulletin » (trimestriel) du secrétariat diffuse des renseignements utiles, elle a fait sienne la recommandation du Comité des transports intérieurs et des communications selon laquelle il faudrait le publier tous les six mois sous forme imprimée, pour en assurer une plus large distribution et en augmenter la portée.

810. La Commission a noté avec satisfaction que le secrétariat travaillait à encourager les voyages internationaux et le tourisme dans la région, en collaboration étroite avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme et avec ses commissions régionales. Elle a appelé l'attention des Etats de la région sur la proposition tendant à proclamer l'année 1961 l'« Année des voyages en Orient »; elle a été heureuse de constater que certains Etats avaient déjà pris des mesures dans ce sens. La Commission s'est vivement intéressée à l'expansion du tourisme, qui offre aux pays de la région un excellent moyen de diversifier leur économie et d'augmenter leurs recettes en devises. Le tourisme contribue utilement au développement des contacts économiques, sociaux et culturels et à la bonne entente internationale. Beaucoup de pays de la région ont besoin d'assistance technique pour développer le tourisme, par exemple sous la forme d'une enquête sur les possibilités de cette industrie. C'est pourquoi la Commission a adopté une résolution [32 (XVI)] qui recommande d'encourager le tourisme et les voyages internationaux. Elle s'est félicitée de l'offre du Gouvernement indien d'accueillir au début de 1961, l'« Année des voyages en Orient », le cycle d'étude sur le tourisme prévu dans cette résolution. Cette réunion donnera l'occasion d'examiner les problèmes que posera ce programme et d'appeler l'attention des Etats sur la nécessité de développer le tourisme.

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

811. La Commission a examiné le rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/513), le rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/512), le rapport du Groupe de spécialistes d'Asie et d'Extrême-Orient qui a étudié la mise en valeur des ressources hydrauliques en Amérique du Nord et en Europe (E/CN.11/L.76), le rapport du Cycle interrégional d'étude CEAE/Omm sur les réseaux hydrologiques (E/CN.11/L.72) et le rapport du Groupe de travail du terrassement (organisé par la Direction des affaires économiques de l'ONU et la CEAE/O, E/CN.11/L.78 et Corr.1). La Commission a approuvé et adopté ces rapports.

L'entreprise du Mékong

812. La Commission a entendu une déclaration du représentant de la Thaïlande, président du Comité de coordination pour l'année 1960, et elle a constaté que la mise en œuvre du programme d'enquêtes avait

beaucoup avancé. L'Australie a commencé l'étude géologique des emplacements où l'on pourrait construire des barrages sur le cours principal; le Canada a entrepris le levé aérien du cours principal et des grands affluents; la France a fourni du matériel hydrologique et entrepris des études pédologiques, des études sur les pêcheries et la sédimentation du Grand Lac, ainsi que des levés destinés à une entreprise pilote d'hydraulique dans le delta; l'Inde a fourni des pluviomètres, et l'Iran des produits pétroliers. La Commission a noté que le Japon avait achevé au printemps dernier la première phase de ses travaux de reconnaissance des affluents, et que la deuxième phase était près d'être terminée. La Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni font construire des vedettes pour le Comité, et les Etats-Unis ont aidé le Comité à créer un réseau de stations et de services hydrologiques et météorologiques sur le cours principal et les affluents. Ils effectuent en outre le nivellement et le levé planimétrique du fleuve, depuis la frontière birmane jusqu'à la mer. Le Président du Comité a remercié la CEAE, les institutions spécialisées de l'ONU, notamment l'OIT, l'UNESCO, l'OMM, l'OMS, l'AIEA et le Fonds spécial, pour l'assistance qu'ils ont fournie. Il a également attiré l'attention de la Commission sur les efforts que le Comité faisait pour coordonner l'emploi des concours extérieurs et celui des contributions locales des pays riverains.

313. La Commission a écouté avec intérêt les représentants des quatre pays riverains: Cambodge, Laos, République du Viet-Nam et Thaïlande. Ils ont insisté sur le rôle que l'aménagement du bassin inférieur du Mékong pourra jouer dans le bien-être économique et social de leurs peuples, et ils ont remercié les pays donateurs et les organisations internationales qui ont apporté leur aide à l'entreprise.

314. La Commission a été impressionnée par ces progrès rapides, par l'esprit de coopération internationale dont font preuve, dans cette entreprise commune, les Etats riverains, les pays donateurs, l'ONU et ses institutions spécialisées. Elle s'est félicitée de la part que prennent à cette entreprise le Secrétaire exécutif, son personnel et l'Agent exécutif du Comité.

315. La Commission a noté que le représentant de la Chine avait annoncé, au nom de son gouvernement, l'offre de 5.000 tonnes de ciment pour la mise en œuvre du programme d'enquêtes et pour l'exécution de travaux sur les affluents, et qu'il avait invité les membres du Comité et l'Agent exécutif à inspecter les ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques dans son pays. Le représentant du Royaume-Uni a offert au Comité une contribution additionnelle de 110.000 livres sterling. Une partie de cette somme servira à compléter les fonds (20.000 livres) que ce pays avait déjà donnés pour l'achat d'une vedette et de matériel météorologique, et le reste (environ 93.000 livres) sera mis à la disposition du Comité. La Commission a été heureuse d'apprendre que le Comité avait l'intention d'utiliser le solde de la contribution du Royaume-Uni pour améliorer la navigabilité du fleuve, et qu'il demanderait également, à cette fin, l'aide du Fonds spécial. La France a offert un montant supplémentaire de 500.000 nouveaux francs, ce qui porte à 2.100.000 nouveaux francs sa

contribution totale. En outre, le Gouvernement français fournira les services d'un spécialiste qui aidera la Comité à mettre au point un programme d'exploitation des ressources minérales, et il accordera chaque année, dans le cadre de son programme de coopération technique, un certain nombre de bourses (de six à huit en 1960) qui permettront à des spécialistes des pays riverains de se perfectionner en France.

316. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'offre, faite par le Gouvernement japonais, d'une contribution additionnelle de 80.000 dollars durant son exercice financier 1960, pour les travaux de reconnaissance et les levés. L'observateur du Canada a offert de payer les frais de voyage de deux ingénieurs de chacun des quatre pays riverains, qui visiteraient les grands ouvrages hydrauliques du Canada; les levés aériens entrepris par le Canada coûteront environ 1.300.000 dollars canadiens. Le représentant du Pakistan a indiqué que son pays était prêt à mettre à la disposition du Comité son expérience de la lutte contre les inondations, de la navigation, de l'énergie hydraulique et de l'irrigation. L'observateur d'Israël a promis, au nom de son gouvernement, une contribution de 1.000 tonnes de ciment, livrables dans n'importe quel port de la région du Mékong.

317. La Commission a noté que les quatre membres du Comité avaient accepté avec reconnaissance les contributions ainsi offertes et qu'ils s'étaient engagés à faire les plus grands efforts pour faire avancer l'entreprise.

Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques

318. La Commission a fait l'éloge du Bureau qui s'efforce de répandre les techniques hydrauliques et d'encourager la mise en valeur des ressources hydrauliques de la région. Elle a reconnu l'importance et l'utilité des études et des analyses concernant les travaux et les problèmes relatifs aux ressources hydrauliques de la région, ainsi que des conférences techniques régionales et des autres réunions techniques organisées par le Bureau. Elle a approuvé la proposition tendant à ce que le secrétariat convoque un colloque régional sur les barrages et les réservoirs, en 1961, et un colloque régional sur le développement des nappes souterraines, en 1962.

319. La Commission a pris acte du rapport sur le voyage d'étude en Amérique du Nord et en Europe des spécialistes d'Asie et d'Extrême-Orient de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/L.76), et des importants résultats obtenus par ce groupe de spécialistes. Elle a exprimé l'espoir que des voyages analogues auraient lieu sous les auspices de la Commission et du SGAT.

320. La Commission a examiné le rapport (E/CN.11/L.72) du premier Cycle interrégional CEAE/OMM d'étude sur les réseaux et méthodes hydrologiques. Etant donné l'utilité démontrée du premier Cycle d'étude, la Commission a fait sienne la recommandation tendant à organiser tous les deux ans des cycles

analogues, qui porteraient sur des questions concrètes d'hydraulique et d'hydro-météorologie. Elle a noté que l'on pourrait organiser sur le Mékong des démonstrations concernant la prévision des crues, de façon à initier d'autres pays à l'application des dernières techniques mises au point dans la région. Elle a décidé d'organiser en 1961 le prochain cycle d'étude sur les méthodes et le matériel utilisés en hydrologie et en hydro-météorologie.

321. La Commission a fait sien le rapport du Groupe de travail du terrassement, organisé conjointement par la Direction des affaires économiques de l'ONU et la CEAEO (E/CN.11/L.78 et Corr.1). Elle a constaté avec satisfaction que, conformément à la décision du Groupe de travail, plusieurs organisations de l'Inde et du Pakistan s'étaient déclarées disposées à exécuter les expériences proposées avec différents types d'outils, afin de déterminer quels sont ceux qui conviennent aux diverses conditions de travail et aux divers types de sols. Le secrétariat a entrepris d'envoyer dans l'Inde et au Pakistan des outils typiques de différents pays de la région, qui seront ensuite copiés et remis aux organisations qui ont accepté de procéder à ces expériences.

STATISTIQUES

322. En traitant du développement et des plans économiques, comme à propos des statistiques, la Commission a souligné l'importance que présente, pour le développement économique et social, un système adéquat de statistiques de base. Elle a donc fait grand cas des travaux relatifs aux statistiques que la Conférence des statisticiens d'Asie poursuit dans le cadre de son programme de longue haleine, et elle a approuvé le plan de travail de la troisième session de la Conférence (E/CN.11/516). Elle a exprimé l'avis qu'il faut coordonner étroitement les travaux relatifs au développement et aux plans économiques avec ceux de la Conférence.

323. Evoquant la recommandation qu'elle avait faite à sa quatorzième session, la Commission a relevé avec satisfaction l'intérêt que la Conférence et le secrétariat portent aux pays de la région dont les statistiques sont relativement moins avancées.

324. La Commission a fait l'éloge du rapport du Groupe de travail de spécialistes des méthodes de sondage (E/CN.11/517). Elle s'est réjouie de constater qu'en développant leur appareil statistique de nombreux pays apprécient de plus en plus l'intérêt des sondages en tant qu'outil commode pour la collecte des statistiques nécessaires. Elle a jugé utiles et opportunes les recommandations que le Groupe de travail avait faites sur l'emploi des méthodes de sondage pour les recensements de la population et de l'agriculture. Elle a exprimé l'espoir que le secrétariat continuerait à prêter son concours technique aux pays qui instituent un système de sondages. Elle a félicité le Groupe de travail de spécialistes de la formation de capital, dont les travaux seront utiles aux pays de la région, et elle a exprimé l'espoir que l'on continuera à étudier les problèmes complexes que pose l'évaluation de la formation de capital dans le secteur non monétaire. Elle a approuvé

la proposition de donner aux statisticiens spécialisés, dans des domaines tels que la formation de capital, l'occasion de consulter brièvement des collègues, ou de recevoir une courte formation en cours d'emploi, dans des pays de la région autres que le leur.

325. La Commission a émis l'opinion que les Groupes de travail avaient permis aux pays de la région d'améliorer la qualité de leurs statistiques; elle a recommandé de réunir des groupes analogues pour étudier l'évaluation du revenu national et d'autres sujets statistiques.

326. La Commission s'est réjouie de voir que presque tous les pays de la région participaient au programme de recensement mondial de 1960 et que les plans et préparatifs des recensements de la population et de l'agriculture étaient en bonne voie. Elle a relevé avec satisfaction que ses membres avaient pleinement profité des services des conseillers régionaux du recensement fournis dans le cadre du programme d'assistance technique ONU/FAO et financés avec l'aide de la Fondation Ford; elle s'est félicitée des travaux de l'Organisation des Nations Unies, de la FAO et du secrétariat à cet égard, et a pris note des plans établis pour 1960 et 1961. La Commission a été heureuse de noter que plusieurs pays avaient donné l'assurance qu'ils continueraient à coopérer au succès du recensement mondial de 1960. Consciente de la grande importance des statistiques et, en particulier, de l'intérêt que les données statistiques tirées des recensements de la population et de l'agriculture présenteront pour le développement économique et social, la Commission a engagé les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à entreprendre le plus tôt possible le recensement de la population (y compris l'habitation) ainsi que le recensement de l'agriculture, et d'accorder les crédits et autres facilités nécessaires pour que ces recensements puissent avoir lieu en 1960 et en 1961 comme il était prévu. Ce programme cadrera bien avec la Conférence asiatique de la population qui aura lieu en 1962. La Commission a relevé que les rapports périodiques du secrétariat sur l'état d'avancement des préparatifs des recensements donnaient d'utiles renseignements et elle a estimé qu'il y aurait intérêt à avoir des renseignements aussi détaillés sur les pays extérieurs à la région.

327. La Commission s'est félicitée de l'offre, faite par le Gouvernement australien, de fournir aux pays de la région une assistance technique dans le domaine des recensements et des statistiques.

328. Elle a beaucoup insisté sur la formation de statisticiens, notamment de spécialistes des méthodes de sondage, et elle a noté avec satisfaction que cette question serait inscrite à l'ordre du jour de la troisième session de la Conférence des statisticiens d'Asie.

329. La Commission a noté que le Japon souhaitait que les Etats de la région et le secrétariat collaborent avec les autorités japonaises lors de la trente-deuxième session de l'Institut international de statistique, qui se tiendra à Tokyo du 30 mai au 8 juin 1960.

AGRICULTURE

330. La Commission a fait l'éloge du rapport que la Division CEAEO/FAO de l'agriculture a présenté sur

ses activités en 1959 (E/CN.11/L.80), et elle a approuvé le programme de travail proposé pour la Division en 1960-1961. Elle s'est félicitée que la Division concentre surtout ses efforts sur l'étude des problèmes de développement, en particulier ceux de la programmation agricole et ceux de la politique des prix agricoles, et qu'elle continue à appliquer la formule des monographies par pays, pour étudier, par exemple, l'impact du développement communautaire sur les agriculteurs. Elle a reconnu qu'en analysant régulièrement la situation agricole et alimentaire de la région, la Division accomplissait une tâche indispensable. La Commission a jugé utiles et fructueux les rapports de travail qui existent entre les deux organisations et dont témoigne l'œuvre de la division mixte.

331. Au cours des débats, diverses délégations ont proposé que la Division étudie certaines questions; la Commission a noté que le Secrétaire exécutif se consulterait avec la FAO, afin de voir comment donner suite à ces propositions et d'inclure, le cas échéant, ces études dans le programme de travail de la division mixte. Parmi les études proposées figurent: la poursuite de l'étude des revenus dans le secteur agricole et dans le secteur non agricole; l'étude des rapports intrants-extrants qui sont essentiels pour la planification des investissements agricoles, et l'étude des facteurs qui déterminent les décisions individuelles des agriculteurs.

332. La Commission a noté avec satisfaction que les pays de la région s'attachent de plus en plus, dans leurs plans de développement agricole, à stimuler le zèle du cultivateur, en lui donnant plus de sécurité sur ses terres et en lui assurant des prix plus stables, de manière à l'inciter à participer activement à l'exécution des plans nationaux qui visent à augmenter la production agricole. A cet égard, la Commission a loué le rapport de la Réunion technique FAO/CEAEO sur la commercialisation, qui s'est tenue à New Delhi. Le perfectionnement des systèmes de commercialisation permettra à la fois de rémunérer pleinement le travail des producteurs et de faciliter l'acheminement des denrées alimentaires de base vers la population urbaine qui ne fait que s'accroître et vers les centres d'exportation.

333. La Commission a noté avec satisfaction que la FAO et la CEAEO organiseraient en 1960 une réunion des spécialistes de la planification du développement agricole.

COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

334. La Commission a constaté que, ces dernières années, les institutions spécialisées avaient fait preuve d'une activité accrue dans la région, en particulier l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM, la Banque et l'UIT.

335. La Commission a estimé que les travaux de l'OIT dans la région apportaient une contribution significative à la mise en œuvre de son propre programme. Elle s'est félicitée du concours prêté par l'OIT aux enquêtes sur la main-d'œuvre, dans plusieurs pays de la région; ce concours a facilité la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de spécialistes

des techniques de programmation, qui avaient souligné l'importance des enquêtes sur la main-d'œuvre. Elle s'est félicitée des efforts faits par l'OIT, en particulier dans son programme d'assistance technique, pour améliorer la formation des ouvriers spécialisés, du personnel de maîtrise et du personnel de direction. Elle a noté que l'OIT comptait organiser un voyage d'étude de spécialistes des industries familiales et de l'artisanat des pays de la CEAEO; ce voyage favoriserait la mécanisation des petites industries, recommandée par le Comité de l'industrie et des ressources naturelles.

336. La Commission s'est particulièrement félicitée de sa collaboration avec l'OIT pour la formation, au Centre de Rangoon, de mécaniciens spécialisés dans l'entretien et la réparation de moteurs de marine Diesel, ainsi que de la publication d'un manuel illustré et simplifié sur l'entretien des véhicules automobiles. La Commission a suggéré aux pays de la région de faire traduire ce manuel dans leur langue nationale, afin d'en assurer une diffusion aussi large que possible. Dans le domaine des statistiques, la Commission a noté l'étroite collaboration établie avec l'OIT, qui exécute plusieurs travaux concernant l'emploi, la main-d'œuvre, les salaires, les niveaux de vie familiaux et les indices des prix à la consommation. Elle a été heureuse de constater que l'Annuaire des statistiques de la main-d'œuvre de l'OIT faisait une plus grande place aux pays de la région. Elle a noté avec satisfaction que l'OIT collaborait à l'entreprise du Mékong en chargeant un de ses spécialistes de faire une enquête sur les besoins de main-d'œuvre.

337. La Commission a estimé que la FAO contribuait utilement aux études que le Comité du commerce et le Comité de l'industrie et des ressources naturelles avaient recommandées, touchant les tendances de longue durée de l'offre et de la demande de produits de base, en s'occupant de la commercialisation et du traitement de produits tels que les dérivés de la noix de coco, le cacao, le thé et les épices. Elle a noté avec satisfaction que la CEAEO et la FAO procéderaient aux études (par exemple sur le jute) que le Comité du commerce avait recommandé d'effectuer.

338. La Commission a noté avec satisfaction que l'étude sur les «Tendances des marchés du bois», menée en commun par la FAO et la CEAEO serait bientôt terminée et que la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de la FAO avait déjà examiné l'avant-projet de cette étude en février 1960. Elle a pris note des préparatifs de la conférence mixte CEAEO/FAO sur le développement de l'industrie de la pâte et du papier dans la région de la CEAEO, qui aura lieu en 1960. Elle a estimé que le commerce intrarégional du bois et des produits forestiers et le développement des industries qui utilisent les ressources forestières de la région offrent de vastes perspectives. Toutefois, la demande croissante de bois dans la région obligera à pousser le reboisement, ce qu'il ne faudra pas oublier dans les plans de développement économique. Enfin, la Commission a noté qu'en mettant en œuvre son plan de suppression de la famine, la FAO rechercherait la coopération des divers organismes de l'ONU, y compris la CEAEO.

339. La Commission s'est félicitée de l'intérêt croissant que l'OMS porte à ceux de ses travaux qui intéressent la santé publique et l'assainissement. Elle a remercié l'OMS du concours qu'elle prête à l'entreprise du Mékong. La Commission a relevé que les programmes de l'OMS qui concernent, par exemple, l'habitation, la construction, le développement communautaire et la mise en valeur des ressources hydrauliques nécessiteront une étude des problèmes de la santé publique et de l'assainissement, et que l'OMS coopérera avec la CEAE0 dans ces domaines.

340. La Commission a noté que l'UNESCO, et en particulier son centre d'étude des conséquences sociales de l'industrialisation à Calcutta, avait coopéré étroitement avec la CEAE0 dans un certain nombre de domaines, par exemple en ce qui concerne le développement des moyens d'information en Asie du Sud-Est, notamment lors de la réunion de l'UNESCO consacrée à cette question en janvier 1960. La Commission s'est félicitée de la coopération qui s'est établie entre l'UNESCO et la CEAE0 en vue d'organiser le colloque projeté concernant l'hydrologie des nappes souterraines; elle a estimé que les travaux du Comité consultatif de l'UNESCO chargé des recherches sur la zone tropicale humide et des recherches sur les problèmes des terres arides seraient particulièrement précieux à cet égard.

341. La Commission a constaté avec satisfaction que le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong avait accepté l'offre de l'UNESCO d'étudier la construction d'un modèle hydraulique du delta.

342. La Commission a pris note des déclarations de plusieurs délégations qui faisaient état des contributions apportées par les diverses agences spécialisées à l'effort de développement des pays de la région. Elle s'est félicitée de la coopération entre la CEAE0 et les institutions spécialisées, sous forme de travaux communs, de réunions régionales, de programmes communs d'assistance technique et de fréquentes consultations entre les divers secrétariats.

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA RÉGION

343. La Commission a pris note avec satisfaction du document d'information présenté par le Bureau de l'assistance technique sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAE0 au titre du Programme élargi et du programme ordinaire (E/CN.11/520), lequel donne un aperçu complet des travaux d'assistance technique de l'ONU et de ses institutions spécialisées dans la région. La Commission a entendu aussi le Commissaire à l'assistance technique et le Représentant résidant du Bureau de l'assistance technique (BAT), qui ont fait état des liens plus étroits établis entre le programme d'assistance technique de l'ONU et les travaux de la CEAE0. Les participants se sont félicités de l'appui donné par le SGAT aux travaux de la Commission; comme l'a déclaré le Commissaire, les travaux régionaux du SGAT sont, en fait, des travaux de la CEAE0 et, pour leur mise en œuvre, le secrétariat de la CEAE0 collabore de la

façon la plus étroite avec le SGAT. La modification du mandat de la Commission, faite pour tenir compte des aspects sociaux du développement économique, a aussi permis au SGAT d'appuyer les travaux de la CEAE0 en matière sociale qui contribuent directement au développement économique des pays de la région.

344. La Commission a estimé qu'il faudrait des fonds accrus pour l'exécution de travaux régionaux, et elle a exprimé l'espoir que le BAT disposerait de ressources plus importantes, ce qui lui permettrait d'allouer des crédits supplémentaires aux entreprises régionales. Elle s'est déclarée convaincue que, étant donné l'intérêt que les Etats membres attachent désormais à la coopération, tant régionale qu'internationale, en vue du développement économique et social, des entreprises régionales, bien conçues et bien conduites, offriraient le meilleur moyen d'aider le plus grand nombre de bénéficiaires. A cet égard, la Commission a noté avec satisfaction que les projets régionaux mis en œuvre par le SGAT cadraient bien avec le programme de travail de la Commission.

345. La Commission s'est déclarée heureuse que le SGAT fasse appel à son expérience et à celle du secrétariat pour l'établissement des programmes nationaux. Un nombre croissant de spécialistes passent par le siège de la CEAE0, pour y être mis au courant et y recevoir une orientation; le SGAT prend des mesures pour que la CEAE0 épaulé plus directement les spécialistes de l'ONU, dans les domaines où elle possède une compétence particulière. La Commission a noté que les spécialistes envoyés par l'ONU dans la région aident de diverses façons ses organes subsidiaires techniques, par exemple en participant à leurs travaux à titre consultatif et en rédigeant pour leurs réunions des documents techniques. Elle a constaté avec plaisir que, ces derniers temps, la collaboration entre le secrétariat et les représentants régionaux du BAT s'est encore resserrée. Cela permettra d'assurer une meilleure coordination entre les programmes nationaux et les travaux régionaux. Si l'ONU continue à fournir son assistance technique dans des domaines très variés, les programmes nationaux des pays de la région ont tendance, ces derniers temps, à passer des études et enquêtes préliminaires aux travaux d'exécution et à la solution de problèmes économiques et sociaux concrets. Les pays de la région ont demandé de l'assistance pour renforcer leurs instituts de recherche, de formation professionnelle et de démonstration, notamment lorsque ces instituts répondent aussi à des besoins régionaux.

346. La Commission a constaté que l'ONU obtenait les services de spécialistes compétents et que les pays proposaient des candidats de valeur pour les bourses d'études et de formation offertes par l'Organisation des Nations Unies.

347. La Commission a exprimé l'espoir que l'établissement d'un programme pour deux ans, à partir de 1961, donnerait plus de souplesse dans l'exécution d'entreprises de longue haleine et permettrait aux Etats de mieux coordonner leurs programmes. Le Fonds spécial répond à la nécessité d'accroître l'assistance

internationale à long terme, notamment sous la forme de travaux préparatoires et d'enquêtes, afin de mettre les pays en mesure d'obtenir, à la longue, un volume accru d'aide et d'investissements.

348. La Commission a constaté que les pays amélioreraient leur appareil administratif chargé de coordonner l'assistance qu'ils reçoivent de l'ONU, des institutions spécialisées et de programmes bilatéraux ou multilatéraux.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

349. La Commission a accueilli avec joie l'invitation du Gouvernement indien à tenir sa dix-septième session dans l'Inde en 1961. Elle a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de l'ONU, et elle a chargé le Secrétaire exécutif de fixer, d'accord avec le Gouvernement indien, la date et le lieu de la session.

Troisième partie

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA SEIZIÈME SESSION

31 (XVI). Coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie ²³

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris note des débats consacrés à la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, du rapport du Comité du commerce (troisième session) ²⁴ et du rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (douzième session) ²⁵,

Ayant considéré l'évolution dans le temps du commerce des pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient, telle qu'elle résulte des tendances économiques observées dans la région et dans l'ensemble du monde,

Constatant avec inquiétude :

a) Que les exportations des exportateurs primaires de la région ont eu tendance à grandir moins vite non seulement que celles des pays industriels, mais aussi que celles des exportateurs primaires extérieurs à la région,

b) Que les principaux produits d'exportation de ces pays ont été sujets à d'amples fluctuations de volume et de prix,

c) Que l'amélioration notable de la croissance et de la stabilité économique des pays industriels depuis la guerre ne s'est pas accompagnée d'un progrès correspondant de la croissance et de la stabilité des exportations de la région,

d) Que le déséquilibre risque de s'accroître entre les recettes que ces pays tirent de leurs exportations et les dépenses afférentes aux importations qu'il leur faut pour que leur développement se fasse à un rythme convenable,

Considérant que les pays de la région pourraient développer leur coopération en constituant des entreprises communes en vue de la création d'industries, tant grandes que petites, ainsi qu'en vue de la formation et de la recherche industrielles, et en entreprenant dans d'autres domaines des travaux régionaux qui profiteraient à plusieurs pays de la région,

Estimant qu'une telle action commune permettrait une meilleure utilisation des matières premières, des ressources financières et des techniciens dont disposent

ces pays, et qu'une étroite coopération des pays dans ces domaines peut faciliter la solution de nombreux problèmes communs à la région et accroître également le commerce intrarégional et interrégional,

1. *Recommande* aux pays de la région :

a) De tenir compte des progrès récents de la coopération commerciale dans d'autres régions du monde;

b) De rechercher les mesures propres à augmenter le commerce intrarégional dans le cadre d'échanges mondiaux accrus, en vue d'obtenir un développement soutenu de la production grâce à l'élargissement des marchés;

c) D'étudier à ce propos la possibilité d'encourager une coopération régionale économiquement rationnelle, comme moyen de stimuler le développement économique de la région;

d) D'étudier, entre eux et avec le Secrétaire exécutif, des projets concrets qui pourraient utilement faire l'objet d'entreprises communes, par exemple l'étude des « possibilités industrielles », notamment celles des machines-outils, la création d'instituts de recherche et de formation industrielles, l'organisation de centres de démonstration et de vulgarisation, la mécanisation et le développement des petites industries, etc.;

e) De réviser, le cas échéant, leur politique nationale en vue d'encourager l'épargne intérieure, de mobiliser les fonds publics nationaux en faveur du développement économique et de créer des conditions propres à attirer en quantité suffisante des capitaux, tant nationaux qu'étrangers, vers des entreprises productives;

f) De prendre des mesures propres à stabiliser les prix à un niveau équitable et suffisant, pour chaque produit primaire pris séparément;

g) D'étudier, en se consultant, la possibilité d'établir un bon système de coopération régionale qui soit compatible avec les principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT);

2. *Demande instamment* aux pays industriellement avancés du monde entier :

a) De continuer à prendre en considération la possibilité d'augmenter leurs importations en provenance des pays de la région;

b) De rechercher, dans le cadre des organisations internationales existantes, et en collaboration avec les pays de la région, les moyens économiquement rationnels

²³ Voir plus haut, par. 272.

²⁴ E/CN.11/521.

²⁵ E/CN.11/523.

de stabiliser les prix, pour chaque produit primaire pris séparément, à un niveau équitable et suffisant, dans des limites qui tiendraient compte des tendances lointaines de l'offre et de la demande;

c) De considérer que les pays de la région craignent de voir leurs intérêts lésés par des accords économiques régionaux conclus ailleurs, et de faire le nécessaire pour sauvegarder ces intérêts et mettre les pays de la région en mesure de profiter de l'accroissement de l'activité économique que l'on attend de ces accords;

d) De considérer aussi que les pays de la région ont besoin d'augmenter leurs exportations, non seulement de produits primaires, mais aussi celles des produits semi-finis et des articles manufacturés pour lesquels ils sont capables de soutenir la concurrence;

e) De continuer à prêter aux pays de la région leur assistance économique, financière et technique, au titre de programmes d'aide multilatérale ou bilatérale, pour accélérer le développement économique et la diversification des produits des pays de la région, dans le cadre de l'expansion économique mondiale;

3. Charge le Secrétaire exécutif:

a) De continuer à étudier dans quelle mesure et par quels moyens pratiques on pourrait encourager la coopération en vue du développement économique et social, dans l'ensemble de la région, mais, s'il le faut, entre certains pays de la région pour commencer, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des transports et du commerce;

b) De procéder, avec le personnel dont il dispose aux études préliminaires qu'il jugera opportun de faire, et de soumettre ensuite aux Etats intéressés des propositions relatives aux entreprises communes et entreprises régionales qui paraîtront réalisables, ainsi qu'à leur ordre d'urgence;

4. *Recommande* aux institutions compétentes de l'Organisation des Nations Unies d'examiner avec bienveillance les demandes d'assistance technique et financière qui leur sont adressées en vue de l'application de mesures qui tendent à encourager le développement et la coopération économiques dans la région, et notamment les demandes relatives à des entreprises communes dans le domaine de l'industrialisation, ainsi que d'accorder aux entreprises régionales des crédits suffisants;

5. *Invite* les autres organismes internationaux d'assistance que ces entreprises communes pourraient intéresser à prêter leur concours à l'exécution des études nécessaires;

6. *Recommande* aux gouvernements qui se proposent de créer une entreprise commune à deux ou plusieurs pays de la région, au cas où les moyens régionaux de financement ne suffiraient pas, de s'adresser aux institutions ou Etats qui s'occupent du développement international de l'industrie;

7. *Recommande* d'autre part à ces Etats ou institutions de faire bon accueil, dans toute la mesure de leurs ressources, aux propositions économiquement justifiées qui leur seraient faites à cet égard.

229^e séance,
18 mars 1960.

32 (XVI). Développement du tourisme et des voyages internationaux ²⁶

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

I

Reconnaissant que le tourisme est un moyen d'augmenter les recettes de devises étrangères et de stimuler le commerce international, que l'industrie touristique aiderait les pays de la région à diversifier leur économie et encouragerait l'artisanat et d'autres formes de production locale; et que le tourisme et les voyages internationaux contribueraient à rapprocher les peuples des divers pays et à favoriser ainsi la paix et la bonne entente internationale,

Notant avec satisfaction les efforts que les pays de la région ont faits pour faciliter les voyages internationaux, notamment en assouplissant les restrictions mises aux voyages et en ratifiant les conventions internationales relatives au tourisme,

Insiste sur le rôle que la CEAEAO peut jouer pour soutenir et épauler les efforts de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et de ses commissions régionales, en particulier ceux de l'Association de tourisme du Pacifique et de la Commission de tourisme de l'Asie méridionale, en faisant comprendre aux Etats membres qu'ils doivent prendre des mesures pour développer l'industrie touristique,

Fait sienne la suggestion du Comité des transports intérieurs et des communications de créer, au sein du secrétariat de la CEAEAO, un organe de liaison qui assurerait une collaboration étroite et continue avec l'UIOOT et ses commissions régionales ²⁷,

Fait également sienne la recommandation du Comité d'inviter le secrétariat de la CEAEAO à prêter, dans la mesure de ses moyens, son concours à l'UIOOT et à ses commissions régionales en vue de l'étude des possibilités touristiques de la région de la CEAEAO.

II

Considérant qu'en proclamant l'année 1961 « Année des voyages en Orient », le Gouvernement des Philippines et d'autres gouvernements de la région ont pris une mesure des plus opportunes, qui permettra d'accroître le mouvement touristique au profit des pays de la région de la CEAEAO,

Considérant que cette proclamation ouvre la voie à la plus grande participation de tous les pays de la région au développement de l'industrie touristique, ce qui leur permettra d'augmenter leur part du tourisme mondial et leur vaudra des recettes de devises dont profitera leur économie,

Recommande aux pays de la région de collaborer au succès du programme « 1961, Année des voyages en Orient », de se préparer de façon adéquate, individuellement et collectivement, à faire de l'année 1961 l'Année

²⁶ Voir plus haut/par. 310.

²⁷ E/CN.11/511.

des voyages en Orient, et de prendre les mesures requises pour donner aux touristes des facilités et des encouragements spéciaux: simplification des formalités de voyage et des règlements qui intéressent les touristes, organisation d'expositions ou d'autres manifestations culturelles, commerciales ou industrielles, notamment d'excursions collectives aux sites historiques et aux centres touristiques.

III

Notant également que beaucoup de pays de la région ont un urgent besoin d'assistance technique pour développer le tourisme et les voyages internationaux,

Charge le Secrétaire exécutif d'organiser, en collaboration avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme et le Service de gestion de l'assistance technique des Nations Unies, un cycle d'étude sur le développement du tourisme et des voyages en 1961, à l'intention des pays qui participeront à l'Année des voyages en Orient, et de prendre toutes autres mesures pour prêter une assistance technique aux pays qui la demanderaient.

227^e séance,
17 mars 1960.

Quatrième partie

PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ²⁸ pour la période qui va du 20 mars 1959 au 21 mars 1960, et des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport, et approuve le programme de travail et l'ordre d'urgence qui figurent dans la cinquième partie.

231^e séance,
21 mars 1960.

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1960-1961

350. A sa 231^e séance, le 21 mars 1960, la Commission a adopté à l'unanimité le programme de travail et l'ordre d'urgence qui sont exposés plus loin.

351. Elle a adopté ce programme en s'inspirant des recommandations des organes subsidiaires de la Commission qui s'étaient réunis depuis sa dernière session et qui sont mentionnés dans la première partie du présent rapport.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

352. Comme dans le passé, la Commission et ses organes subsidiaires se sont conformés, en arrêtant le programme de travail et l'ordre d'urgence, aux instructions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, touchant les programmes et l'ordre d'urgence dans le domaine économique et le domaine social, la concentration et la coordination des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. Ils ont prêté une attention particulière aux recommandations faites dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social: 324 (XI), 362 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI),

553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI), 630 (XXII), 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI) et 742 (XXVIII).

CONCENTRATION ET COORDINATION

353. En revisant leur programme de travail, la Commission et ses organes subsidiaires ont continué à observer les principes de concentration et de coordination. Comme dans le passé, le Secrétaire exécutif a fait appel, dans certains cas, à des universités, à des institutions nationales, publiques ou privées, ou à des organisations non gouvernementales pour effectuer certaines études et enquêtes économiques. Quand ils ont arrêté leur programme de travail, les organes subsidiaires ont également prévu, chaque fois que c'était possible, d'utiliser des études et publications déjà parues, en les remaniant le cas échéant.

REVISION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

354. Les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue que la Commission leur avait enjoint de rationaliser le programme de travail. On trouvera ci-dessous l'énoncé complet des modifications qu'ils ont apportées au programme de travail et à l'ordre d'urgence en appliquant les critères que la Commission avait adoptés à sa treizième session. Le nombre total des travaux proposés dans le présent programme est de 89, contre 88 l'année précédente.

²⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 2 (E/3340).

A. — NOUVEAUX POSTES ³⁹

- 02-03 L'accroissement démographique et le niveau de l'emploi, de l'épargne et des investissements.
- 02-04 Enseignement de l'économie politique dans les universités d'Asie : cours et recherches.
- 33-04 Cycle régional d'étude sur les ressources d'énergie et la production d'électricité.
- 33-05 Centre de formation technique à l'exploitation et à l'entretien des lignes de transport et des sous-stations.
- 33-06 Règlements de sécurité dans les services d'électricité.
- 51-04 Cycle d'étude sur l'expansion du tourisme.
- 51-05 Techniques de gestion des entreprises de transport.
- 53-07 Instituts régionaux de recherche et de formation.
- 54-04 Exploitation et entretien des locomotives et auto-rails Diesel dans la région de la CEAE0.
- 55-01 Etudes économiques relatives au développement et à la planification des télécommunications dans la région de la CEAE0.
- 55-02 Etude des télécommunications dans leurs rapports avec le développement des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics de la région de la CEAE0.
- 55-03 Administration et organisation des réseaux nationaux de télécommunication.
- 55-04 Statistiques des télécommunications.
- 61-01 Etude et analyse approfondies des aspects sociaux du développement économique en Asie et en Extrême-Orient.
- 61-02 Aspects démographiques du développement économique et social.
- 61-03 Développement communautaire.

B. — TRAVAUX ACHEVÉS ³⁹

- 21-06 Réunion d'un Groupe de travail du terrassement dans la région de la CEAE0.
- 33-03 Etude des centrales thermiques.
- 36-06 Voyage d'étude aux Etats-Unis et au Canada de géologues et d'ingénieurs des mines de la région de la CEAE0.
- 43-03 Service public chargé de la navigation intérieure et de la conservation des cours d'eau et des canaux.
- 43-04 Voyage d'étude, dans l'Union soviétique et le bassin danubien, de spécialistes des transports fluviaux.
- 44-02 Réparation et entretien du matériel roulant dans les ateliers.
- 44-04 Conception et entretien de la voie en vue de l'adoption de rails longs soudés et examen des méthodes de soudure et d'entretien des rails longs soudés.
- 45-01 Etudes spéciales sur les télécommunications.

C. — TRAVAUX AMALGAMÉS A DES TRAVAUX MAJEURS

Anciens postes ³⁹

Nouveaux postes ³⁹

- 02-04 Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique, en particulier pour l'industrialisation et l'agriculture villageoise.
- 11-03, d Effets du développement communautaire sur l'agriculture villageoise.
- 61-03 Développement communautaire.

ENTREPRISES RÉGIONALES RÉALISÉES AVEC L'AIDE DU SERVICE DE GESTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

355. L'intégration de l'ancienne Administration de l'assistance technique au Département des affaires économiques et sociales a permis au secrétariat de la CEAE0 de mieux adapter ses travaux aux besoins des entreprises d'assistance technique, et aussi de profiter de l'expérience du SGAT pour améliorer la qualité de ses travaux de recherche et de ses services d'information technique. C'est donc avec la collaboration et l'aide du SGAT que le secrétariat a réalisé un certain nombre d'entreprises régionales que la Commission avait proposées conformément à la résolution 222 (XIX) du Conseil économique et social: création de centres de formation, organisation de cycles d'étude, de voyages d'étude, de travaux de recherche ou de démonstrations, et réunion de groupes de spécialistes. En dressant des plans assez tôt et en se concertant constamment avec les divers organismes de l'ONU qui s'occupent d'assistance technique, le secrétariat a pu ainsi mener à bien, pendant l'année écoulée, 13 entreprises régionales au total, contre 9 l'année précédente.

356. La Commission espère que l'adoption de programmes biennaux donnera plus de souplesse à l'exécution des entreprises régionales, et permettra d'en augmenter le nombre sans plus laisser de côté celles qui demandent plus d'un an pour être menées à bien. Ces entreprises font partie intégrante du programme de travail de la Commission; mais, étant donné leur caractère régional, la part appréciable qu'elles représentent dans l'œuvre d'assistance technique de l'ONU, et la collaboration très étroite que leur réalisation exige entre le secrétariat de la CEAE0 et le SGAT, on les a indiquées séparément ci-dessous:

1960 ³⁹

- 02-02, c Deuxième groupe de spécialistes des techniques de programmation.
- 03-02, c Développement des statistiques. Programme d'assistance technique pour les recensements mondiaux de 1960.
- 03-03, b Groupe de travail des statistiques.
- 03-04 Troisième groupe d'étude de reclassification et de gestion budgétaires.
- 04-02, d Formation en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAE0, d'économistes et de statisticiens d'Asie.
- 21-02, a Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux. Bassin inférieur du Mékong.
- 21-06 Quatrième Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques.
- 31-02 Conférence CEAE0/FAO de la cellulose et du papier en Asie et en Extrême-Orient.
- 34-02 Centres régionaux de l'habitation.
- 34-03 Voyage d'étude de spécialistes de l'habitation et des matériaux de construction.
- 52-02 Groupes de spécialistes des routes internationales. Première série de réunions zonales.

³⁹ Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée des travaux qui figure dans le précédent rapport annuel de la Commission (*Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, Supplément n° 2*).

- 53-02 Amélioration des types de bateau et de leur emploi.
- 55-05 Formation et recherche dans le domaine des télécommunications (en collaboration avec l'UIT).
- 61-02, b Cycle régional d'étude sur l'appréciation et l'exploitation des données des recensements dans la région de la CEAEAO.
- 61-03, a, c, d, Développement communautaire.

1961²⁹

- 02-02, c Troisième Groupe de spécialistes des techniques de programmation.
- 02-02, d Préparation d'un manuel de programmation du développement.
- 03-02, c Développement des statistiques. Programme d'assistance technique pour les recensements mondiaux de 1960.
- 03-03, b Groupes de travail des statistiques.
- 04-02, d Formation en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAEAO, de spécialistes asiatiques de la programmation du développement économique.
- 21-01, e Colloque régional sur les barrages et réservoirs.
- 21-02, a Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux. Bassin inférieur du Mékong.
- 21-04, b Deuxième Cycle interrégional d'études hydrologiques (organisé conjointement avec l'OMM).
- 33-03 Réunion d'un groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes.
- 33-04 Cycle régional d'étude sur les ressources d'énergie et la production d'électricité.
- 35-04 Cycle d'étude sur la réduction directe du minerai de fer; techniques employées et conséquences économiques.
- 36-05 Groupe de travail de spécialistes de la législation minière.
- 41-08 Organisation de cours de formation à l'expansion commerciale. Deuxième centre de formation à organiser dans l'Inde.
- 52-02 Groupe de spécialistes des routes internationales. Deuxième série de réunions zonales.
- 53-02 Amélioration des types de bateau et de leur emploi. Essais de ptéroscaques.
- 53-03 Prototypes de caboteurs.
- 53-07 Instituts régionaux de recherche et de formation en matière de transports fluviaux et de conservation des cours d'eau et des canaux.
- 55-05 Formation et recherche dans le domaine des télécommunications.
- 61-03, a et b Cycle d'étude sur la planification et la gestion des programmes nationaux de développement communautaire.

CALENDRIER DES RÉUNIONS

357. Conformément à la résolution 693 (XXVI) du Conseil économique et social et à la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, la Commission n'a jamais perdu de vue la possibilité de réduire le nombre et la durée des réunions de ses organes subsidiaires et de ses groupes de travail. Quinze sessions se sont tenues en 1959, contre 17 prévues au calendrier des réunions. En vue de réduire le nombre et la durée des réunions qui exigent la participation de représentants des gouvernements, on a commencé en 1959 à réunir des groupes de spécialistes pour préparer les travaux de ces réunions ou y donner suite. En dressant le calendrier

des réunions proposées pour la période 1960-1961, la Commission a tenu compte des directives de l'Assemblée générale.

EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

358. Dans le passé, la Commission avait autorisé le Secrétaire exécutif, pour la réalisation des divers travaux, à convoquer, dans la limite des ressources disponibles, toute conférence, groupe de travail ou réunion de spécialistes qu'il jugerait utile, à condition d'obtenir l'accord préalable des gouvernements intéressés et de consulter les institutions spécialisées compétentes. La Commission a maintenu cette autorisation.

359. S'il est souhaitable que le programme soit aussi ferme que possible, il n'en est pas moins vrai que des facteurs imprévisibles peuvent rendre nécessaire de changer certains travaux ou de les abandonner, ou encore d'en modifier l'ordre d'urgence. Pour cette raison, la Commission a laissé au Secrétaire exécutif, comme par le passé, la faculté de changer ou d'ajourner certains travaux et de modifier l'ordre d'urgence, dans le cadre du programme adopté, s'il estime que les événements rendent nécessaires ces changements.

INCIDENCES FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE TRAVAIL

360. La Commission s'est souvenue qu'à sa quinzième session le Secrétaire exécutif avait fait savoir que, pour être en mesure d'exécuter le programme de travail, il faudrait, à partir de 1960, augmenter l'effectif du personnel. Elle a noté qu'en 1960 le Secrétaire exécutif s'efforcerait de mener à bien le programme proposé, avec le personnel dont le secrétariat disposerait, conformément au budget de 1960, approuvé par l'Assemblée générale à sa quatorzième session; les difficultés qu'il entrevoyait pourraient cependant l'obliger à remettre à plus tard certains travaux. Plusieurs Etats de la région viennent d'adresser au secrétariat de nouvelles demandes de services consultatifs. Il va donc falloir, comme l'ont souligné en particulier le Sous-Comité des chemins de fer, le Sous-Comité des voies fluviales et le Sous-Comité de l'énergie électrique, développer les services consultatifs du secrétariat; il faudra pour cela renforcer et augmenter ses effectifs. L'aide et le soutien que les services organiques et administratifs du secrétariat fournissent pour l'entreprise du Mékong ont augmenté aussi. La Commission a jugé qu'il faudra réévaluer les besoins de personnel si le Conseil économique et social prend de nouvelles décisions à la suite de l'évaluation de la portée, des tendances et du coût du programme de l'ONU pour la période 1959-1964 [résolution 665 C (XXIV) du Conseil]. La note « Coup d'œil sur l'avenir »³¹, que la CEAEAO a approuvée par sa résolution 29 (XV) prévoyait déjà la nécessité d'augmenter l'effectif du secrétariat pour lui permettre de venir à bout de ce surcroît de travail. On estime que, pour permettre au secrétariat d'exécuter les nouveaux travaux prévus et de s'acquitter des tâches mentionnées plus haut, il faudra, notamment, créer en 1961 huit nouveaux postes d'administrateur et reclasser un certain

³¹ E/CN.11/L.68.

nombre d'autres postes des services organiques. Il y aura lieu également de renforcer les services des conférences, en particulier les services administratifs, les services linguistiques, le personnel de secrétariat, les calculateurs et les services généraux, qui sont surmenés à l'heure actuelle et qui, de plus, sont parfois appelés à travailler — souvent au pied levé — pour le compte d'autres organes de l'ONU.

NOTES EXPLICATIVES

361. Le programme de travail proposé se divise en sept grandes sections: I. Travaux généraux (recherche et plans, assistance technique et services consultatifs). — II. Agriculture. — III. Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques. — IV. Industrie et ressources naturelles. — V. Commerce. — VI. Transports intérieurs et communications. — VII. Affaires sociales. On a ajouté au programme de travail cette nouvelle section VII pour indiquer les travaux que le secrétariat doit exécuter dans le domaine social par suite du changement que le Conseil économique et social a apporté au mandat de la Commission. Les sept sections dans lesquelles sont classés les travaux qui figurent dans la liste annotée correspondent en gros aux divisions du secrétariat de la CEAEO et aux organes subsidiaires de la Commission, mais c'est le secrétariat tout entier qui est responsable de la réalisation de ces travaux. Il n'a été jugé ni possible ni utile de déterminer un ordre d'urgence entre ces sections générales ou entre leurs subdivisions.

362. Dans chacune de ces sept sections ou dans chaque subdivision de ces sections, les travaux sont classés en trois groupes, conformément à la résolution 402 B (XIII) du Conseil, à savoir:

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

363. Ce groupe comprend les entreprises et travaux que la Commission et son secrétariat, en vertu du

mandat de la Commission et des résolutions adoptées, doivent poursuivre en permanence. Des études et des rapports sont prévus périodiquement. Les études peuvent différer les unes des autres ou se compléter mutuellement selon les pays, les problèmes et la période qu'elles couvrent. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

364. Ce groupe comprend les travaux qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on prévoit une durée approximative. Il embrasse les travaux qui n'entrent pas dans le cadre très général des travaux permanents (groupe 1) ainsi que certains aspects des travaux permanents. Conformément aux recommandations du Conseil et de son Comité de coordination, il est donné une durée approximative pour presque tous les travaux du groupe 2. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les travaux de ce genre, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 3. — Autres travaux

365. Ce groupe comprend les travaux qui, en raison du manque de personnel ou d'argent, devront être différés pour l'instant et aussi sans doute en 1961 ou 1962. Partout où c'est possible, on a indiqué une durée approximative ou une date pour l'achèvement des travaux spéciaux inscrits dans ce groupe. Les travaux sont classés par ordre d'urgence: au fur et à mesure qu'on disposera de ressources, les travaux de chaque section ou subdivision seront exécutés dans l'ordre où ils sont énumérés.

366. Pour répartir les travaux entre les trois groupes, on s'est servi de certains critères, notamment de l'importance intrinsèque de chaque poste, ainsi que de la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Liste annotée des divers travaux pour 1960 et 1961

NOTE. — La lettre « s » indique les postes qui impliquent collaboration avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre « t » signifie que la CEAEO a obtenu ou va solliciter l'aide du Service de gestion de l'assistance technique (SGAT).

I. — TRAVAUX GÉNÉRAUX

A. — RECHERCHE ET PLANS

1. — Revue et analyse de la conjoncture actuelle

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

01-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle).

Autorisation :

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission : E/CN.11/63, du 8 décembre 1947, et E/CN.11/222, du 28 octobre 1949, Commission, seizième session, 1960.

Description :

Publication annuelle de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*. Etude

et analyse de la situation économique de la région et des problèmes économiques qui s'y posent.

01-02 *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (publication trimestrielle).

Autorisation :

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission : E/CN.11/63, du 8 décembre 1947, et E/CN.11/222, du 28 décembre 1949; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Comprend des revues périodiques de la situation économique en Asie et en Extrême-Orient, des statistiques économiques courantes, des études et des rapports de réunions sur le développement économique et les sujets connexes, ainsi que des articles spéciaux.

2. — Développement économique

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

02-01 *Développement et plans économiques*³³.

Autorisation :

Groupe de travail du développement et des plans économiques, cinquième session, 1959;

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Groupe de travail du développement et des plans économiques, cinquième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région de la CEAEO, avec l'accord et la collaboration des Etats intéressés.

b) Etude des problèmes et principes fondamentaux du développement économique, sous leurs aspects nationaux et internationaux, en ce qui concerne en particulier la région de la CEAEO.

c) Analyse des moyens de se procurer des ressources financières nationales et internationales, en quantité suffisante et à une cadence régulière, pour le développement économique des pays de la région de la CEAEO; cette analyse comprendra l'étude des moyens d'augmenter l'épargne intérieure par des mesures publiques ou privées, et en particulier l'étude des problèmes que pose la mobilisation de l'épargne rurale dans une économie en voie de développement, et l'étude des moyens d'augmenter et de stabiliser les rentrées de devises et d'augmenter l'arrivée des capitaux de source publique ou privée.

d) Etude des techniques de programmation du développement économique, notamment des méthodes d'extrapolation économique, adaptées à la situation des pays de la région de la CEAEO.

02-02 *Conférence des planificateurs d'Asie*.

Autorisation :

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Groupe de travail du développement et des plans économiques, quatrième session, 1958; Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) La première session de la Conférence se tiendra en 1961, pour : i) passer en revue l'état actuel, les progrès et les problèmes de la planification du développement économique et de sa réalisation dans les pays de la CEAEO; ii) étudier les principales recommandations du Groupe de travail du développement et des plans économiques et celles des divers groupes de spécialistes, et indiquer quels travaux doivent avoir la priorité dans le programme des organes subsidiaires.

b) La sixième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques se tiendra en septembre-octobre 1960, pour traiter du développement des transports dans la planification du développement économique. Sessions précédentes : 1955, sur les problèmes et les techniques de la planification du développement économique et la programmation; 1956, sur les politiques de développement et les moyens de mise en œuvre des programmes de

développement; 1957, conjointement avec la FAO, sur le secteur agricole; 1958, sur l'industrialisation; 1959, conjointement avec la Direction des affaires sociales, sur le développement social et le développement économique.

- (t) c) Groupes de spécialistes à réunir suivant les besoins, en collaboration avec le SGAT, pour étudier certains aspects techniques de la planification du développement. Le premier groupe de spécialistes des techniques de programmation s'est réuni en 1959. On propose de réunir en 1960 : i) un second groupe de spécialistes des techniques de programmation, qui étudiera les techniques à employer pour appliquer à la programmation du développement économique les données relatives aux coûts industriels et les coefficients connexes; ii) conjointement avec la FAO, un autre groupe de spécialistes, qui étudiera les techniques de la programmation agricole³⁴.

d) Rédaction, en 1961, d'un manuel de la programmation du développement, dont les pays de la région pourront s'inspirer pour planifier efficacement leur développement économique.

GRUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

02-03 *L'accroissement démographique et le niveau de l'emploi, de l'épargne et des investissements*³⁴.

Autorisation :

Résolution 20 (XIII) de la Commission; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Pour faire suite au premier rapport, « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAEO, le secrétariat étudiera plus avant les problèmes que l'accroissement démographique pose dans les domaines de l'emploi, de l'épargne et des investissements. Etude à achever en 1962.

02-04 *Enseignement de l'économie politique dans les universités d'Asie : cours et recherches*.

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

Le secrétariat étudiera, dans certains pays de la région, la façon dont les universités et autres établissements organisent l'enseignement et la recherche en matière d'économie politique, particulièrement en ce qui concerne les besoins du développement économique. En collaboration avec l'UNESCO. Etude à achever en 1962.

3. — Statistiques

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

03-01 *Compilation de statistiques*.

(s)

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etablissement de séries statistiques de base pour les pays de la CEAEO, y compris celles qui

³³ En coordination avec les postes 11-03 et 31-01.

³³ En coordination avec le poste 11-03, (b).

³⁴ En coordination avec le poste 61-02, (a).

sont publiées dans l'*Economic Bulletin*. Le secrétariat maintient une liaison étroite avec les statisticiens de la région et collabore avec le Bureau de statistique de l'ONU et avec les institutions spécialisées.

b) Etablissement de statistiques pour l'*Etude économique* et pour d'autres travaux, ordinaires ou extraordinaires, du secrétariat.

03-02 *Développement des statistiques.*

(s, t)

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution E/CN.11/223/Rev.1 de la Commission, cinquième session, 1949; Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958; Commission, seizième session, 1960.

Description :

En collaboration avec le Bureau de statistique de l'ONU :

a) Etudier de façon continue les méthodes et normes statistiques, en vue de perfectionner et d'élargir les bases statistiques actuelles dans la région de la CEAE0 et de réaliser la comparabilité internationale;

b) Conseiller les Etats Membres de la région et les aider à concevoir et à mettre en œuvre des programmes statistiques de longue durée, ainsi qu'à édifier des systèmes statistiques qui pourront répondre aux besoins de la planification et du développement;

c) Aider les pays de la région à participer pleinement au programme de recensements mondiaux de 1960, notamment grâce au programme ONU/FAO d'assistance technique. Etudier et faire connaître les plans et travaux de recensement, rédiger des rapports de progression, donner des conseils sur les techniques et méthodes de recensement, et fixer le programme et la date des visites des conseillers régionaux (ONU/FAO) dans les pays de la région;

d) Aider et conseiller les Etats dans l'emploi des méthodes de sondage et la constitution des unités d'échantillonnage. Rassembler et répandre des renseignements sur les techniques de sondage et sur les enquêtes par sondage dans divers domaines d'application;

e) Etudier les besoins de statisticiens des pays de la CEAE0, ainsi que les moyens de formation et autres éléments qu'il faudrait pour satisfaire la demande. Aider à mettre au point des méthodes de formation, ainsi que des mesures destinées à assurer les moyens de formation et autres éléments nécessaires.

03-03 *Conférence des statisticiens d'Asie.*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution E/CN.11/223/Rev.1 de la Commission, cinquième session, 1949, et résolution 21 (XIII) de la Commission, treizième session, 1957; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) La troisième session de la Conférence doit se tenir en 1960, pour examiner les statistiques industrielles et minérales de base, les prix payés aux producteurs agricoles, les recensements, l'effectif et la formation des statisticiens, les enquêtes par sondage, etc. La session constitutive s'est tenue en avril 1957, la deuxième session en décembre 1958.

b) Deux groupes de travail se réuniront en 1960 pour étudier certains problèmes statistiques. En

1959, le Groupe de travail des méthodes de sondage s'est réuni en septembre et celui de la formation de capital en novembre. La Conférence et les travaux connexes sont placés sous les communs auspices de la CEAE0 et de la Commission de statistique de l'ONU.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

03-04 *Reclassification budgétaire.*

(t)

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

Un troisième groupe d'étude se réunira en août 1960 pour étudier les problèmes de reclassification et de gestion budgétaires, en collaboration avec le Service des études fiscales et financières de la Direction des affaires économiques de l'ONU et avec le SGAT; ce groupe s'occupera plus particulièrement des budgets de réalisation (des groupes d'étude sur le même sujet se sont réunis en 1955 et en 1957). Le secrétariat prépare un questionnaire qui vise à instaurer un système uniforme pour la présentation des données budgétaires. Il le communiquera à tous les Etats membres avant la réunion du troisième groupe d'étude.

B. — ASSISTANCE TECHNIQUE
 ET SERVICES CONSULTATIFS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

04-01 *Services consultatifs.*

(s, t)

Autorisation :

Mandat de la Commission; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Dans la limite de ses ressources et en consultation avec le SGAT, la Direction des affaires économiques et sociales et les institutions spécialisées, le secrétariat fournira, à la demande des gouvernements intéressés et au titre des divers travaux de son programme, des services consultatifs de spécialistes aux pays de la région. Une équipe de spécialistes pourra visiter tel pays qui en ferait la demande pour fournir des services consultatifs, notamment pour l'aider à formuler et à mettre en œuvre son programme de développement économique.

04-02 *Coopération au programme d'assistance technique.*

(t)

Autorisation :

Mandat de la Commission; Commission seizième session, 1960.

Description :

a) Aider à développer les fonctions d'assistance technique de l'ONU, à la demande des organes compétents et selon les besoins.

b) Collaborer avec le SGAT pour concevoir et exécuter les entreprises régionales d'assistance technique recommandées par la Commission³⁵.

c) Aider les Etats qui en feront la demande à préparer ou à établir leurs demandes d'assistance technique.

³⁵ Voir par. 355 et 356.

d) Former en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAEAO, des économistes et statisticiens d'Asie. Cette formation commencera en 1960.

II. — AGRICULTURE³⁶

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

11-01 *Etude permanente de l'actualité dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient.* (s)

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

Donner des renseignements sur les questions d'alimentation et d'agriculture, pour :

a) Toutes les études de la CEAEAO qui touchent à l'alimentation ou à l'agriculture, notamment les études économiques annuelles et semestrielles;

b) Le Bureau régional et le Siège de la FAO, ainsi que les conférences régionales de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

11-02 *Financement et crédit agricoles.*

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Rassembler, analyser et répandre des renseignements sur les institutions et les méthodes que les pays de la région emploient pour procurer aux cultivateurs des fonds ou du crédit en vue du développement agricole (premier rapport publié en 1957; un second sera rédigé en 1961).

b) Une réunion technique CEAEAO/FAO, à tenir en 1961 ou en 1962, étudiera les établissements de financement et de crédit agricoles.

11-03 *Développement et plans agricoles.* (s)

Autorisation :

Troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, 1957; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etudes sur le développement et les plans agricoles, notamment :

a) Etude des plans de développement agricole des pays de la région, et spécialement des méthodes de programmation agricole ainsi que des incidences que la politique et les plans de développement d'autres pays peuvent avoir sur les pays de la région (un premier rapport a paru en 1957, un deuxième en 1959; le troisième sera terminé en 1960);

b) Réunion technique mixte CEAEAO/FAO, à tenir en 1960, pour étudier certains aspects de la planification du développement agricole;

c) Rapports entre la croissance de l'agriculture et celle de l'industrie dans l'économie en voie de

développement des pays de la région (le rapport sera terminé en 1960);

d) Effets du développement communautaire sur l'économie agricole, en particulier dans les villages (un rapport fondé sur des monographies paraîtra en 1960); les études se font en coordination avec le poste 61-08;

e) Monographies sur des aspects particuliers du développement agricole, par exemple formation du capital dans le secteur agricole, l'emploi dans les campagnes, etc.

11-04 *Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles.* (s)

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements sur la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles et sur la politique de soutien à l'agriculture dans les pays de la région (premier rapport publié en 1955; deuxième terminé en 1958).

11-05 *Les excédents agricoles et le développement économique.* (s)

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etudes sur l'écoulement des excédents agricoles, notamment sur les méthodes et les problèmes de l'emploi des excédents agricoles dans la région en vue du développement économique (rapport sur le Japon terminé en 1958).

11-06 *Commercialisation des produits agricoles.* (s, t)

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etudes sur les problèmes de la commercialisation de certains produits, notamment le sucre, le riz, le tabac, les produits laitiers, la viande. Monographies nationales que des institutions nationales rédigeraient, si possible, avec l'aide éventuelle du Programme élargi d'assistance technique ou d'autres concours, le secrétariat traitant des aspects régionaux.

11-07 *Recherches d'économie agricole.*

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les études et recherches agro-économiques dans les pays de la région (premier rapport terminé en 1958).

b) Amélioration des services d'économie agricole et des moyens de formation et de recherche; problèmes à étudier et aide à apporter aux Etats dans ce domaine.

³⁶ Cette partie du programme de travail se fonde sur les décisions prises par la Commission à sa seizième session et sur les propositions arrêtées d'un commun accord par le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif.

III. — MAÎTRISE DES EAUX ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

21-01 *Aménagement polyergique des bassins fluviaux*³⁷ (s, t)

Autorisation :

Commission, septième session, 1951, et seizième session, 1960.

Description :

Etude et développement de l'aménagement polyergique de bassins fluviaux de la région;

a) Etude par pays des ressources hydrauliques, de leur utilisation actuelle et des plans de mise en valeur; étude et analyse des difficultés et problèmes rencontrés;

b) Revue d'ensemble de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la région de 1949 à 1959; étude de 10 grands fleuves d'Asie ou d'Extrême Orient;

c) Analyse des plans et de l'exécution de certains ouvrages polyergiques de la région;

d) Etude des organisations qui s'occupent de planifier l'aménagement des bassins fluviaux et des institutions chargées de construire et d'exploiter les ouvrages d'aménagement des vallées dans la région;

e) Organisation d'un colloque sur les barrages et les réservoirs; en collaboration avec le SGAT.

21-02 *Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux*³⁷ (s, t)

Autorisation :

Commission, sixième session, 1950, et seizième session, 1960.

Description :

Etude des problèmes relatifs à la maîtrise des eaux et à la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux; développement de la coopération entre les pays intéressés.

a) Bassin inférieur du Mékong. Aide au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong : services techniques, assistance, conseils. Aide technique ou autre au Secrétariat de l'ONU, au SGAT, au Fonds spécial des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux autres organismes qui participent au programme d'études sur le bassin inférieur du Mékong;

b) Commencer l'étude de la Karnali.

21-03 *Méthodes de maîtrise des eaux.* (s, t)

Autorisation :

Troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957; Commission, sixième session, 1950, et seizième session, 1960.

Description :

a) Amélioration des méthodes de maîtrise des eaux et notamment étude de divers problèmes concrets avec des organisations techniques de la région.

b) Terrassement :

i) Publier les débats du Groupe de travail du terrassement qui s'est réuni en septembre 1959, sous les auspices de la CEAE0 et du SGAT;

ii) Appliquer les recommandations du Groupe de travail et, en particulier, examiner la possibilité d'organiser des chantiers pilotes ou chantiers d'essai pour l'étude ergotechnique des travaux de terrassement.

21-04 *Etudes hydrologiques.* (s, t)

Autorisation :

Troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957; Commission, septième session, 1951, et seizième session, 1960.

Description :

a) Etude des principales insuffisances des données hydrologiques (entreprise commune CEAE0/OMM).

b) Cycle interrégional d'étude sur l'hydrologie et les réseaux hydrologiques (entreprise commune CEAE0/OMM). Le Cycle d'étude s'est tenu en juillet 1959, sous les communs auspices de la CEAE0 et de l'OMM. Outre la publication des débats, le programme de 1960-1961 comprend l'application des recommandations du Cycle d'étude. On a recommandé qu'un second cycle se tienne dans deux ans, soit en 1961, pour étudier certains sujets d'intérêt hydrologique ou hydrométéorologique.

c) Eaux souterraines. Ce sujet sera discuté à la quatrième Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques. On se propose de réunir plus tard, en collaboration avec le SGAT, un cycle d'étude sur la mise en valeur des eaux souterraines dans la région.

d) Etude des levés hydrologiques et des techniques cartographiques.

e) Monographies destinées à déterminer les besoins des pays ainsi qu'à les aider et à les conseiller, sur leur demande, dans la création et le fonctionnement de stations hydrologiques.

21-05 *Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de maîtrise des eaux et sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.*

Autorisation :

Commission, sixième session, 1950, et seizième session, 1960.

Description :

Publication du « Recueil de la défense contre les inondations » et du « Flood Control Journal »; publication de rapports spéciaux sur les progrès des recherches hydrauliques; distribution de rapports et publications techniques.

GRUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

21-06 *Quatrième Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques (1960).* (s, t)

Autorisation :

Commission, sixième session, 1950, et seizième session, 1960.

³⁷ En coordination avec le poste 53-01.

Description :

On se propose de tenir en 1960, en collaboration avec le SGAT, une quatrième Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques. Les préparatifs de la Conférence sont commencés. Les trois précédentes conférences se sont tenues en 1951, 1954 et 1957.

IV. — INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

A. — GÉNÉRALITÉS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

31-01 *Développement et plans industriels.* (t)

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etude des problèmes et techniques des plans et du développement industriels, notamment des problèmes relatifs à des industries déterminées qui ont une grande importance pour la région : métallurgie et mécanique, produits chimiques, ciment, etc. Un premier cycle d'étude sur le développement des industries chimiques de base ou connexes (sel commun, acide sulfurique, carbonate de soude et soude caustique) dans la région de la CEAE0 aura lieu en 1962. Des cycles d'étude se tiendront les années suivantes pour d'autres industries choisies.

b) Etudier et encourager la création d'entreprises communes pour le développement d'industries qui présentent un intérêt commun pour deux ou plusieurs pays de la région, du point de vue des ressources de matières premières ou d'énergie, des débouchés ou des économies de dimension. Aider les Etats, sur leur demande, à élaborer des projets industriels et à enquêter sur leurs possibilités de réalisation. On sollicitera l'aide du SGAT le cas échéant.

c) Examiner s'il est possible de créer, dans chaque grand domaine de la technique et de la recherche industrielles, un centre régional de renseignements techniques et un centre commun de formation, soit en agrandissant les instituts nationaux existants, soit en en fondant de nouveaux.

d) « L'industrialisation dans la région. Progrès et problèmes », rapport à présenter au Comité de l'industrie et des ressources naturelles à sa treizième session. Le Comité continuera à suivre ces progrès et ces problèmes.

e) Diffusion de renseignements techniques sur l'organisation et l'administration des établissements industriels ³⁸.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

31-02 *Conférence de la cellulose et du papier en Asie et en* (s, t) *Extrême-Orient.*

³⁸ En coordination avec le poste 21-01, (d).

Autorisation :

Commission, treizième session, 1957, et seizième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960.

Description :

Réunion mixte CEAE0/FAO, à tenir en 1960, avec la participation de spécialistes de pays extérieurs à la région. Le Gouvernement japonais a proposé de réunir la conférence au Japon. On a obtenu le concours du SGAT. L'ordre du jour comprendra notamment la production de papier journal avec des matières premières de la région, et la fabrication de cellulose et de papier avec le bambou et d'autres matériaux non ligneux.

31-03 *Etude intégrée de la demande et des ressources de* (t) *combustibles et d'énergie dans la région de la CEAE0³⁹.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

L'étude portera sur les ressources, la production et les besoins actuels et latents des pays de la région en fait de combustibles, la prévision de la demande d'énergie et de combustible, les frais de production, la commercialisation et les prix de vente, les avantages et les inconvénients des diverses sources d'énergie et types de combustibles et les meilleures façons de les utiliser. On sollicitera l'aide du SGAT.

Durée : deux ans.

B. — ARTISANAT ET PETITE INDUSTRIE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

32-01 *Développement et coordination de la recherche et des* *expériences des pays de la région, et diffusion de ren-* *seignements techniques.*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Les pays adresseront au Groupe de travail des rapports sur les recherches, les expériences et les techniques nouvelles dans divers secteurs de la production. Pour la diffusion de renseignements techniques, on insistera surtout sur l'artisanat et la petite industrie et les centres de recherche.

32-02 *Aspects économiques, production et techniques de* (s, t) *commercialisation des industries familiales et de la* *petite industrie.*

Autorisation :

Groupe de travail des petites industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat, cinquième session, 1957; Comité de l'industrie et des

³⁹ En coordination avec le poste 33-04.

ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des aspects économiques de certaines industries : questions d'organisation, de gestion, de financement, de formation du personnel et de protection contre les importations. Etude de la concurrence avec les grandes entreprises du même pays, notamment dans les domaines de la production et de la commercialisation; aide aux divers pays pour la commercialisation intérieure et extérieure, en collaboration avec le SGAT et l'OIT. Le Groupe de travail étudiera à sa sixième session (Singapour, mars 1960) les problèmes relatifs à la conserverie. Il s'occupera ultérieurement de certaines autres petites industries de la région.

32-03 *Services communs pour les industries familiales et la petite industrie, y compris la normalisation.*

Autorisation :

Groupe de travail des petite industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat, cinquième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Rapports sur ce qui peut se faire, en matière de services communs à des groupes de producteurs indépendants, en vue d'améliorer la qualité, de normaliser matières et produits, d'augmenter la production et de réduire le prix de revient dans certaines industries familiales. Le prochain rapport étudiera l'expérience acquise et les difficultés rencontrées dans certaines petites industries et passera en revue les progrès des petites industries de la région et les problèmes qui se posent à elles; il sera terminé en 1960.

C. — ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

33-01 *Diffusion de renseignements techniques.*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Publication annuelle de l'« Electric Power Bulletin » : revue de l'énergie électrique dans les pays de la région; renseignements statistiques sur la production, le transport, la distribution et la consommation de l'énergie électrique fournie par les réseaux publics. Les statistiques comprendront la puissance installée et la production par catégorie de centrales, la consommation de combustible, la longueur et la tension des différentes lignes de transport, la structure de la consommation d'électricité, les progrès de l'électrification rurale, etc.

b) Les services d'électricité dans la région de la CEAE0 : monographies nationales; plans et programmes de production d'énergie.

c) Prix de revient des centrales en construction.

d) Rédaction et publication d'articles spéciaux d'intérêt régional au sujet de l'énergie électrique : renseignements techniques sur certaines installations de production, de transport et d'utilisation de l'électricité; techniques de mesure du débit des cours d'eau; changements dans le débit; progrès réalisés dans l'évaluation du potentiel hydro-électrique; utilisation de charbons maigres; moyens d'augmenter la régularité de la fourniture d'énergie dans les grands réseaux; mise au point de réseaux à grille, notamment calcul des horaires; techniques modernes d'entretien des lignes en charge.

e) Revue des progrès réalisés par les entreprises électrotechniques des pays de la région.

GRUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

33-02 *Etude des tarifs d'abonnement.*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Tarifs actuels des pays de la région.

b) Comment déterminer scientifiquement les tarifs d'abonnement; comment répartir les frais et fixer les tarifs dans les aménagements polyergiques; la notion de bénéfice dans les services publics d'électricité; l'effet des tarifs d'abonnement sur la croissance des industries; tarifs d'encouragement.

Durée : deux ans.

33-03 *Electrification des campagnes.*
(s, t)

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des aspects et des problèmes techniques de certains programmes d'électrification des campagnes.

Un groupe de spécialistes donnera aux pays de la région, surtout aux petits, des conseils sur l'électrification des campagnes. On sollicitera la collaboration du SGAT.

33-04 *Cycle régional d'étude sur les ressources d'énergie et la production d'électricité*⁴⁰.
(t)

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Un cycle régional d'étude traitera, en 1961, des problèmes auxquels se heurtent les pays de la région qui veulent utiliser leurs ressources naturelles pour produire de l'énergie. Les pays seront

⁴⁰ En coordination avec le poste 31-03.

invités à rédiger des communications détaillées sur les divers aspects de leurs programmes d'énergie, en insistant spécialement sur leurs problèmes et leurs difficultés. Le cycle d'étude pourra traiter de l'un ou de plusieurs des aspects suivants :

- a) Inventaire des ressources énergétiques;
 - b) Plans conçus pour la production d'électricité et l'usage efficace des ressources énergétiques; derniers progrès de la production et du transport de l'énergie électrique;
 - c) Utilisation de l'énergie électrique au foyer, dans l'agriculture et dans l'industrie; électrification des campagnes.
- On sollicitera, le cas échéant, l'aide du SGAT.

33-05 *Centre de formation technique à l'exploitation et à l'entretien des lignes de transport et des sous-stations.*
(t)

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Le secrétariat se mettra en rapport avec les Etats qui pourraient accueillir ce centre de formation sur leur territoire; il en mettra au point l'organisation et le programme, étudiera les besoins d'équipement et de personnel technique, et sollicitera l'aide du SGAT et d'autres organismes.

Durée : deux ans.

33-06 *Règlements de sécurité dans les services d'électricité.*
(s)

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, septième session, 1959; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude comparée des règlements et lois de sécurité en vigueur dans les pays de la région et ailleurs. En collaboration avec l'OIT, étude de la fréquence des accidents dus à l'électricité dans les divers pays, de leurs causes et des moyens de les éviter.

Durée : deux ans.

D. — HABITATION ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

34-01 *Habitation, planification et construction (urbaines et rurales).*
(s, t)

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Réunions périodiques de groupes de travail, composés de spécialistes des pays membres et

chargés d'étudier les problèmes techniques et économiques relatifs à l'habitation et aux matériaux de construction, de faire des recommandations pour le développement de l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction et d'encourager la collaboration internationale dans ce domaine, en coopération avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, le SGAT, la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS.

b) Coordination régionale des travaux de diverses institutions d'après les projets et les programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements, notamment par la rédaction d'études et d'autres documents, sur les problèmes techniques, économiques et sociaux de l'habitation, sur la protection de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées, sur les problèmes fondamentaux que posent les matériaux de construction, sur les résultats des recherches, expériences et travaux pilotes destinés à mettre au point de nouveaux matériaux de construction et de nouvelles techniques, sur la normalisation des éléments de la construction et sur les méthodes d'aide à l'effort personnel⁴¹.

d) Revue périodique de la situation en matière d'habitation et des programmes de logement et de construction dans la région, dans leurs rapports avec l'évolution économique et sociale.

34-02 *Centres régionaux de l'habitation.*
(s, t)

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Continuer à aider, dans la mesure qui conviendra, les centres régionaux de l'habitation (pour la zone tropicale aride et pour la zone tropicale humide). Solliciter encore l'aide du SGAT, si les pays intéressés le désirent, et collaborer avec les autres institutions intéressées.

b) Aider le conseil de perfectionnement des Centres régionaux de l'habitation, en vue de renforcer l'action régionale de ces centres.

34-03 *Voyage d'étude de spécialistes de l'habitation et des matériaux de construction.*
(t)

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Observation et étude : des derniers perfectionnements apportés, dans les pays visités, aux méthodes et techniques employées pour l'élaboration de programmes d'habitation dans les régions nouvellement industrialisées, et aux méthodes et techniques de construction en grande série; des progrès réalisés par l'industrie des matériaux de construc-

⁴¹ En coordination avec le poste 61-03, d.

tion; de l'organisation, de l'administration et de la recherche dans l'industrie du bâtiment des pays visités. On envisage d'organiser le voyage d'étude en 1960, avec la coopération du SGAT.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

34-04 *Etude des frais de construction.*

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des frais de construction dans les pays de la région. L'étude comprendra l'analyse comparée des frais de construction dans les divers pays de la région, ainsi que l'examen des points suivants :

- a) Administration et organisation;
- b) Normes de logement;
- c) Conception architecturale;
- d) Conception technique;
- e) Prix de revient des matériaux;
- f) Salaires dans le bâtiment;
- g) Frais d'achat et d'exploitation du matériel de construction.

L'étude préliminaire sera terminée en mai 1960, pour la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction.

E. — MÉTALLURGIE ET MÉCANIQUE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

35-01 *Etude de la production, de la consommation et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAE0.*

Autorisation :

Sous-comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Sidérurgie. — Suite de l'étude de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAE0 (plans et problèmes); diffusion de renseignements techniques et économiques sur ces problèmes et sur la formation du personnel. Publication périodique de l'« Iron and Steel Bulletin » (prochain numéro à paraître en 1960).

b) Industries consommatrices d'acier. — Etude générale de l'industrie mécanique (légère, moyenne et lourde) de la région de la CEAE0 (plans et problèmes), notamment étude détaillée des fonderies.

c) Métallurgie. — Etude des principales industries métallurgiques (autres que la sidérurgie) dans les pays de la CEAE0.

d) Développement de la coopération intra-régionale et internationale. — Examen des possibilités

de coopération entre deux ou trois pays de la CEAE0 pour la création d'industries sidérurgiques et connexes.

35-02 *Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de la métallurgie et de la mécanique qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAE0.*

Autorisation :

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Ce travail portera notamment sur l'enrichissement des minerais, les nouveaux procédés de fabrication, de façonnage et de traitement de la fonte, de l'acier et d'autres métaux, la fabrication d'électrodes et de produits réfractaires, les techniques de fonderie et les techniques de récupération et de triage de la ferraille; il portera aussi, de façon sélective, sur les industries mécaniques.

35-03 *Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande.*

Autorisation :

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etude périodique des tendances de la consommation d'acier et prévision de la demande d'acier dans les pays de la région de la CEAE0. Prochain rapport à achever en 1960.

b) Etude des tendances de la consommation d'autres métaux et d'articles mécaniques dans les pays de la CEAE0. A entreprendre ultérieurement.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

35-04 *Suite à donner au voyage d'étude en Europe des spécialistes de la sidérurgie.* (s, t)

Autorisation :

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etudier la demande de ferro-alliages et d'acier d'alliage.

b) Organiser des cycles d'étude sur la fabrication du fer sans charbon cokéfiant.

c) Envoyer des spécialistes asiatiques de la sidérurgie faire un voyage d'étude dans des pays industriels pour leur permettre d'y observer les techniques des industries consommatrices de fonte et d'acier.

d) Etudier la possibilité d'organiser des cours de formation au Japon et dans l'Inde.

e) Etudier la possibilité de créer un institut régional de recherches sidérurgiques.
On sollicitera le concours du SGAT.

35-05 Spécifications sidérurgiques

Autorisation :

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etudier la possibilité de fixer des normes régionales uniformes et de réunir un groupe de travail des spécifications régionales normalisées.

F. — RESSOURCES MINÉRALES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

36-01 Cartes géologiques, minéralogiques et tectoniques de la région, et travaux connexes.

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Confection et revision de cartes régionales, en collaboration avec le Congrès international de géologie, la Section de cartographie de l'ONU, et d'autres groupes de spécialistes de la CEAE. Donner suite aux conclusions et recommandations du Groupe d'experts géologues, dont le mandat a été élargi. Première carte géologique de la région terminée en 1959-1960. Achever en 1960-1961 la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de la région. Terminer avant 1962 les cartes minéralogiques de la région. Dresser la carte des gisements métallifères, des plissements et des gisements probables.

b) Aider la Section de cartographie de l'ONU à préparer et à organiser des conférences cartographiques régionales pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

36-02 Evolution de l'industrie minière dans la région.

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième et troisième sessions, 1956 et 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Examen périodique de l'activité minière de la région, notamment découverte de nouveaux gisements, ouverture de nouvelles mines, installation et agrandissement d'usines de transformation de minerais, et aspects économiques de la production minière. L'étude comprendra des statistiques de la production minérale (volume et valeur); elle relèvera également les faits importants, comme l'amélioration des méthodes de production, survenus dans d'autres régions. Les rapports précédents ont décrit l'évolution de 1945 à 1958. L'examen comprendra des études sur le commerce des produits minéraux.

36-03 Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement des minerais, et études techniques relatives à certains minerais.

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Répandre des renseignements sur les méthodes perfectionnées employées pour la recherche, l'extraction et le traitement de tous les minéraux, ainsi que sur l'équipement utilisés.

b) Les études techniques achevées jusqu'ici concernent le charbon, le minerai de fer, l'aluminium, le soufre, le kaolin et l'ilménite. Les études relatives au cuivre, au plomb, au zinc seront terminées en 1960. On étudiera ensuite les minerais radioactifs, le tungstène, l'étain et les éléments rares.

c) Répandre des renseignements sur les mesures de conservation des minerais.

36-04 Colloques sur la mise en valeur des ressources pétrolières et d'autres ressources minérales de l'Asie et de l'Extrême-Orient. (s, t)

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Il y a eu en 1958 un premier Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières; le compte-rendu en a paru en 1959. Un deuxième colloque se tiendra en 1962; le Gouvernement iranien a offert de l'accueillir. Les travaux qui découlent des conclusions et recommandations du premier colloque seront les suivants :

i) Normaliser les statistiques de l'industrie pétrolière de la région et les publier; faire connaître les travaux de prospection du pétrole;

ii) Etudier la possibilité de créer un institut régional (ou des instituts régionaux) du pétrole pour l'Asie et l'Extrême-Orient;

iii) Echanger des renseignements sur la mise en valeur des ressources pétrolières;

iv) Coordonner la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région;

v) Etudier la possibilité de fabriquer dans la région le matériel de prospection et de production du pétrole, grâce à la coopération internationale ou à celle de l'industrie mécanique de pays extérieurs à la région;

vi) Rédiger des monographies sur la découverte de gisements pétrolifères dans la région et sur leur mise en valeur;

b) Réunir un colloque sur la mise en valeur des ressources de bauxite de l'Asie et de l'Extrême-Orient; y passer en revue les aspects techniques et économiques de la production, de la commercialisation et du traitement de la bauxite.

On sollicitera la collaboration du SGAT.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

36-05 *Groupe de travail de spécialistes de la législation minière.* (t)

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Les pays de la région ont eu communication du rapport du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail fera la synthèse de la documentation et déterminera jusqu'à quel point les divers types de mesures législatives peuvent favoriser la mise en valeur et la conservation des ressources minérales. Le secrétariat sollicitera la collaboration de l'OIT en ce qui concerne les mesures législatives relatives à l'hygiène et à la sécurité. Il demandera aussi le concours du SGAT et du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail se réunira en 1961.

36-06 *Cycle d'étude sur les levés aériens.*

(t) Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Le Cycle d'étude s'est réuni en janvier-février 1960, avec l'aide du SGAT et de la Section de cartographie de l'ONU. On donnera suite à ses travaux en étudiant les problèmes régionaux et la collaboration internationale en matière de levés aériens.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

36-07 *Classification et utilisation des charbons de la région.*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, douzième session, 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Elaborer un projet de classification des charbons utilisés dans la région, et étudier leur utilisation rationnelle. Encourager les échanges internationaux d'échantillons et leurs essais en laboratoire, en collaboration avec la CEE.

V. — COMMERCE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

41-01 *Développement du commerce et services d'expansion commerciale.*

Autorisation :

Comité du commerce, première, deuxième et troisième sessions, 1958, 1959 et 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Examen du commerce et de la politique commerciale des pays de la CEAE; assistance aux services nationaux d'expansion commerciale, par des renseignements et des conseils sur des problèmes de politique commerciale et d'expansion commerciale, notamment par l'organisation de cours ou de cycles d'étude de formation aux méthodes et services d'expansion commerciale.

b) Rapport sur l'évolution actuelle des échanges et de la politique commerciale, présenté au Comité du commerce à sa troisième session. Le prochain rapport sera présenté au Comité à sa quatrième session, en 1961.

c) Etude du Marché commun européen et du projet de zone européenne de libre-échange. Le Comité était saisi, à sa troisième session, en janvier 1960, d'un rapport à ce sujet. Travail à poursuivre avec la collaboration des divers Etats et celle du GATT, du secrétariat de la Communauté économique européenne et d'autres organismes internationaux compétents.

d) Suite des travaux relatifs à d'autres questions de politique commerciale; délivrance des licences d'importation et des licences d'exportation, techniques de développement des exportations, commerce d'Etat, accords commerciaux et contrats globaux de longue durée. Le Comité du commerce était saisi, à sa troisième session, en janvier 1960, d'un rapport sur le commerce d'Etat et d'un autre sur les accords commerciaux de longue durée.

e) Foires et expositions internationales.

Suite à donner aux recommandations du Comité. Prochain rapport au Comité du commerce, à sa quatrième session, en 1961.

41-02 *Bureau central chargé de réunir et de répandre les renseignements commerciaux qu'en général les pays de la région ne peuvent pas se procurer.*

Autorisation :

Comité du commerce, première, deuxième et troisième sessions, 1958, 1959 et 1960; Commission, dixième session, 1950 et seizième session, 1960.

Description :

Publication de « Trade Promotion News »; rassemblement et diffusion de renseignements sur les services nationaux d'expansion commerciale, les foires et expositions internationales, les missions commerciales, les services de renseignements commerciaux et d'étude des marchés, les méthodes d'expansion commerciale, l'arbitrage commercial, la normalisation des produits, les procédés de certification et de commercialisation, ainsi que sur le fret et les services maritimes.

41-03 *Moyens de développer le commerce international.*

Autorisation :

Comité du commerce, première, deuxième et troisième sessions, 1958, 1959 et 1960; Commission, dixième session, 1954, treizième session, 1957, et seizième session, 1960.

Description :

a) Etude des moyens de développer le commerce international et de supprimer les obstacles qui s'y opposent.

b) Etude du commerce de certains produits et biens d'équipement. Le Comité du commerce a été saisi en 1959 et en 1960 de rapports sur le commerce de certains minerais et produits minéraux qui présentent de l'importance pour les pays de la région. Suite des travaux relatifs au commerce d'autres produits minéraux.

c) Stabilisation du marché et du prix des produits primaires de la région. Le secrétariat tiendra le Comité au courant de ce que font à cet égard les autres organismes internationaux compétents. Il a adressé au Comité, à sa troisième session, une note à ce sujet.

d) Commerce intrarégional. En janvier 1960, deuxième série de pourparlers entre les pays membres intéressés, pour l'expansion du commerce intrarégional. Prochains pourparlers (troisième session) prévus pour 1961.

Le secrétariat étudiera si des pays de la région ne pourraient pas se grouper dans des entreprises communes pour développer le commerce intrarégional, et si des industries d'exploitation peuvent se développer.

Il étudiera aussi, pour développer le commerce intrarégional, la façon dont se commercialisent les articles de mécanique légère.

GRUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

41-04 *Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur.*

Autorisation :

Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première, deuxième et troisième sessions, 1958, 1959 et 1960; Commission, onzième session, 1955, et seizième session, 1960.

Description :

a) En collaboration avec les divers Etats et les organisations commerciales et intergouvernementales, étudier les règlements, les formalités et les pratiques qui régissent le commerce extérieur, en vue de les simplifier. L'édition remaniée du rapport a paru, imprimée, en 1959, La prochaine édition remaniée paraîtra dans trois ans.

b) Le Groupe de travail des douanes doit, avec l'aide des organisations internationales intéressées, faire des recommandations pratiques pour simplifier les formalités et la procédure en vue de faciliter les échanges internationaux. Le Groupe a tenu sa première session en novembre 1958. La deuxième session doit se tenir en 1960. Ses travaux seront notamment les suivants :

i) Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail dans les pays de la région;

ii) Possibilité d'accords entre groupes de pays, surtout de pays limitrophes, de la région de la CEAEO, pour faciliter la circulation des personnes et des biens;

iii) Services de formation aux douanes;

iv) Rôle consultatif des intérêts commerciaux auprès des douanes;

v) Sécurité des marchandises entreposées en douane; dédommagement pour perte ou détérioration de ces marchandises;

vi) Rôle des agents en douane et des dédouaneurs;

vii) Procédure à suivre au sujet des demandes de remboursement et de drawback, et moyens de les régler rapidement.

Le Comité du commerce a approuvé, à sa troisième session, l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe de travail.

41-05 *Etude des marchés.*

(s)

Autorisation :

Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, septième session, 1951, et seizième session, 1960.

Description :

a) Etude du marché de certains produits des pays de la CEAEO. Rapport sur la noix de coco et ses dérivés et rapport sur les épices présentés lors de sessions précédentes.

b) Un rapport sur la commercialisation du jute et des articles de jute se fera en collaboration avec la FAO, en 1960-1961.

41-06 *Services d'arbitrage commercial.*

Autorisation :

Comité du commerce, deuxième et troisième sessions, 1959 et 1960; Commission, neuvième session, 1953, et seizième session, 1960.

Description :

a) En collaboration avec les organisations nationales et les organisations internationales compétentes, encouragement à la création d'organismes d'arbitrage commercial dans la région, et assistance aux pays pour la rédaction de codes et de règlements de procédure arbitrale, l'incorporation d'une clause type d'arbitrage dans les contrats commerciaux et l'exécution des sentences arbitrales internationales.

b) Les travaux comprendront : i) réunion et diffusion de renseignements sur les lois, règlements et décisions judiciaires, et autres documents analogues relatifs à l'arbitrage commercial; ii) étude des renseignements obtenus et observations à leur sujet. On collaborera avec le Service juridique de l'ONU. Le Comité du commerce était saisi d'un rapport intérimaire à sa deuxième session, en 1959. Il était saisi à sa troisième session, en 1960, d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux. Un nouveau rapport lui sera présenté à sa quatrième session, en 1961.

41-07 *Transports maritimes et fret.*

Autorisation :

Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, deuxième et troisième sessions, 1959 et 1960; Commission, onzième session, 1955, et seizième session, 1960.

Description :

a) Etude du fret qui intéresse les pays de la région, notamment examen de la possibilité d'augmenter le tonnage et les installations disponibles, en coopération avec les institutions nationales et internationales.

Le Comité était saisi, à sa troisième session, en janvier 1960, d'un rapport sur les mesures prises par les pays de la région pour mettre en place un

dispositif qui leur permette de consulter les compagnies de navigation.

b) Etude permanente, par le Comité, des mesures que les pays de la région prennent pour développer leur flotte marchande, améliorer leurs installations portuaires, et obtenir, en consultant les compagnies de navigation, un fret équitable et des services maritimes suffisants.

Le secrétariat poursuivra cette étude en collaboration avec les divers Etats et les organismes internationaux compétents.

41-08 Organisation de cours de formation à l'expansion commerciale.
(t)

Autorisation :

Comité du commerce, deuxième et troisième sessions, 1959 et 1960; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Le premier Centre de formation à l'expansion commerciale, organisé en collaboration avec le SGAT, a eu lieu au Japon, en mars-mai 1959.

Le Comité du commerce était saisi, à sa troisième session, en 1960, du rapport sur le Centre de formation du Japon. Le prochain centre de formation à l'expansion commerciale fonctionnera dans l'Inde, en 1961.

On sollicitera le concours du SGAT.

**VI. — TRANSPORTS INTÉRIEURS
ET COMMUNICATIONS**

A. — GÉNÉRALITÉS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

51-01 Réunion, analyse et diffusion de renseignements.

Autorisation :

Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, 1950; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Réunion, analyse et diffusion de renseignements relatifs aux problèmes de transport en général, aux chemins de fer, aux routes et aux voies fluviales, ainsi qu'aux télécommunications.

b) Services de bibliothèque et de prêt de films.

c) Publication du « Transport and Communications Bulletin » (trimestriel).

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

51-02 Coordination des moyens de transport.
(t)

Autorisation :

Groupe de travail de la coordination des transports, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Sujets à étudier : a) uniformité des systèmes de comptabilité, procédés et problèmes statistiques

de coordination des tarifs; b) situation actuelle des transports; impôts, subventions, obligations des transporteurs; c) technique et organisation des opérations qui intéressent plusieurs modes de transport. Le premier groupe de travail s'est réuni en 1958; le deuxième groupe de travail doit se réunir en 1961, en collaboration avec le SGAT.

[Note. — Le Groupe de travail du développement et des plans économiques de la CEAEQ, qui doit se réunir en 1960 (sixième session) étudiera les « Rapports entre le développement des transports et l'ensemble du développement économique ».]

51-03 Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises.

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, septième et huitième sessions, 1958 et 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des principes et méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises des divers types de transport, en tenant compte notamment des prix de revient, de la nécessité d'une rémunération équitable des investissements et de la qualité du service.

Durée : 1960-1961.

51-04 Cycle d'étude sur l'expansion du tourisme.
(t)

Autorisation :

Commission, seizième session, 1960.

Description :

Organiser un cycle d'étude sur l'expansion du tourisme, qui examinera notamment : i) les travaux de recherche relatifs à l'expansion du tourisme; ii) l'administration des organisations de tourisme; iii) l'industrie du tourisme.

Durée : 1960-1961.

On sollicitera la collaboration de l'UIOOT et du SGAT.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

51-05 Techniques de gestion des entreprises de transport.

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des techniques de gestion applicables aux entreprises de transport pour assurer des services rentables et efficaces.

Durée : deux ans.

B. — ROUTES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

Voir le poste 51-01.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

52-01 *Construction et entretien des routes.*

a) Terminologie de la construction de routes bitumées.

Autorisation :

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Mise au point d'une terminologie technique normalisée de la construction de routes bitumées. On consultera à ce sujet l'Association internationale permanente des congrès de la route, pour se conformer, le cas échéant, à la terminologie qu'elle a retenue.

b) Financement et administration des routes.

Description :

Etude détaillée des méthodes actuelles de financement et d'administration des routes, tant dans la région de la CEAE0 qu'au dehors; recommandations que les pays de la région pourraient adopter. Un rapport intérimaire est paru en 1959. Rapport final : 1960.

52-02 *Grandes routes internationales.*

(t)

Autorisation :

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Extension des routes internationales dans la région de la CEAE0 : étude et recommandations, en vue de déterminer des normes techniques. On étudiera aussi les facteurs financiers et autres qui peuvent faciliter la circulation internationale. Des spécialistes de pays limitrophes se réuniront pour mettre au point des recommandations, en collaboration avec le SGAT. La première de ces réunions zonales a eu lieu en 1959. D'autres réunions zonales auront lieu en 1960 et 1961.

52-03 *Transports routiers.*

(t)

Autorisation :

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

On examinera les divers aspects de l'exploitation, de la gestion et du financement des transports routiers, notamment l'intervention de l'Etat et les aspects financiers.

Le secrétariat étudiera, en consultant le SGAT :

a) Le fonctionnement, l'organisation et la gestion financière des transports routiers automobiles;

b) La possibilité de réunir un cycle d'étude sur le fonctionnement, l'organisation et la gestion financière des transports routiers;

c) La possibilité d'organiser un voyage de spécialistes des transports routiers dans les pays avancés d'Europe et d'Amérique pour y observer le fonctionnement des transports routiers.

On demandera le concours du SGAT.

Durée : 1960-1961.

C. — VOIES FLUVIALES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

Voir le poste 51-01.

53-01 *Amélioration des transports fluviaux.*

(t)

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les méthodes perfectionnées de conservation des cours d'eau et des canaux en vue de la navigation ⁴², et sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Des rapports et des documents d'information sur les différents aspects paraîtront périodiquement. Le prochain rapport, qui portera sur l'actualité en matière de voies fluviales, paraîtra en 1961.

b) Assistance aux gouvernements sur leur demande, pour l'exécution de leurs projets relatifs aux transports fluviaux, compte tenu de la nécessité d'une coordination régionale.

On sollicitera, le cas échéant, la collaboration du SGAT.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

53-02 *Amélioration des types de bateaux et de leur emploi.*

(t)

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Travaux de démonstration de bateaux rapides pour le transport des passagers :

a) Ptérocaphes :

Essais, dans les pays de la région que la question intéresse, d'un bateau à plans porteurs (ptérocaphé), pour prouver qu'il est possible d'organiser le transport des passagers avec ce type de bateau sur diverses voies fluviales qui relient de grands centres urbains et pour en déterminer les frais d'exploitation.

b) Autres types de bateaux rapides pour passagers.

On sollicitera le concours du SGAT.

Durée proposée : 1960-1961.

⁴² En coordination avec le poste 21-01.

53-03 Prototypes de caboteurs.

(t)

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Mise au point (spécifications et schémas) et essais en bassin de caboteurs qui conviennent aux pays de la région.

Durée proposée : 1960-1961.

On sollicitera le concours du SGAT.

53-04 Classification des voies fluviales.

Autorisation :

Comité des transports intérieurs, troisième session 1954; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude de la possibilité de fixer des normes pour la classification des voies fluviales; détermination des dimensions normales des voies navigables, des ouvrages et des bateaux dans chaque catégorie.

Durée proposée : 1960-1961.

53-05 Dragage des voies fluviales.

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des méthodes et du matériel de dragage qu'il convient d'utiliser pour les voies fluviales et les ports intérieurs.

Durée proposée : 1960-1961.

En collaboration avec l'Association internationale permanente des Congrès de navigation.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

53-06 Lutte contre les plantes aquatiques.

(s, t)

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des méthodes possibles de lutte contre les plantes aquatiques, surtout la pontédérie, dans les voies navigables, notamment au moyen d'instruments mécaniques, de produits chimiques et d'animaux herbivores; organisation d'une entreprise de démonstration destinée à faire connaître les méthodes les plus prometteuses.

Durée : deux ans.

On sollicitera la collaboration du SGAT et de la FAO.

53-07 Instituts régionaux de recherche et de formation.

(t)

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, cinquième session, 1959; Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etude de la possibilité de fonder les instituts régionaux de recherche dans le domaine des transports fluviaux et de la conservation des cours d'eau et des canaux.

b) Etude critique des services qui existent, dans la région et ailleurs, pour la formation du personnel des transports fluviaux, et recommandations destinées à améliorer et à développer ces services dans la région.

Durée proposée : deux ans.

On sollicitera la collaboration du SGAT et du Fonds spécial.

D. — CHEMINS DE FER

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

Voir le poste 51-01.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

54-01 Etude des possibilités de transport ferroviaire par containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement.

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des types de marchandises transportées par fer dans la région, en vue de déterminer s'il est possible d'utiliser des containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement.

54-02 Etude comparée des administrations ferroviaires.

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etude comparée des types d'organisation les mieux appropriés aux chemins de fer de la région de la CEAEO.

b) Diffusion de renseignements sur les techniques de gestion dans le domaine des chemins de fer.

Durée : deux ans.

54-03 Augmentation de la capacité d'une ligne à voie unique, du point de vue de l'exploitation et de la signalisation.

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude de la meilleure capacité d'une ligne à voie unique, avec différents types de signalisation. Réunion d'un groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation.

Le groupe de travail se réunira pendant la septième session du Sous-Comité des chemins de fer.

Durée : deux ans.

54-04 *Exploitation et entretien des locomotives et autorails Diesel dans la région de la CEAEO.*

Autorisation :

Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer, 1959; Sous-Comité des chemins de fer, sixième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Réunion de groupes de travail pour étudier les renseignements recueillis sur l'exploitation et l'entretien des locomotives et autorails Diesel, les renseignements relatifs aux locomotives hydrauliques Diesel, le type de boggies et la disposition des roues des locomotives et autorails; l'emploi de combustibles de qualité inférieure.

b) Possibilité de créer une organisation régionale des normes qui serait chargée de normaliser les diverses pièces des locomotives et du matériel roulant.

Durée : deux ans.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

54-05 *Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien.*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude comparée des pratiques suivies en fait d'utilisation des locomotives et des ateliers d'entretien et de réparation, en vue de faire des recommandations pour améliorer le taux d'utilisation des locomotives et le rendement des ateliers.

Durée : deux ans.

E. — TÉLÉCOMMUNICATIONS

(En collaboration avec l'UIT)

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

55-01 *Etudes économiques relatives au développement et à la planification des télécommunications dans la région de la CEAEO.*
(s)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etude des problèmes économiques relatifs à l'amélioration, à la planification et au développement :

i) Des réseaux nationaux de télécommunication;

ii) Des réseaux régionaux et extra-régionaux de télécommunication.

b) Etude des méthodes de financement et du rythme d'investissement qu'il faudrait pour accélérer la réalisation de réseaux, tant nationaux que régionaux, qu'il faut pour répondre aux besoins de la région de la CEAEO.

Durée : 1960-1961.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

55-02 *Etudes des télécommunications dans leurs rapports avec le développement des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics de la région de la CEAEO.*
(s)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etude des améliorations qu'il faudrait apporter aux télécommunications pour aider à une meilleure marche des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics dans la région de la CEAEO.

Durée : 1960-1961.

55-03 *Administration et organisation des réseaux nationaux de télécommunications.*
(s)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Etude comparative des méthodes actuelles de réglementation administrative et législative des réseaux de télécommunication.

b) Etude comparative des organismes administratifs actuels.

Durée : 1960-1961.

55-04 *Statistiques des télécommunications.*
(s)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Etudier la compilation, la diffusion et la portée des statistiques de fonctionnement et des statistiques commerciales (nationales et régionales), pour juger si elles répondent aux besoins actuels, et dresser les plans du développement ultérieur.

Durée : 1960-1961.

55-05 *Formation et recherches.*
(t, s)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, huitième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) *Formation du personnel des télécommunications.*

Possibilité de créer des centres régionaux ou nationaux de formation pour former ou perfectionner le personnel des télécommunications.

b) *Recherches sur les télécommunications.*

Possibilité de créer des centres de recherche dans la région de la CEAE0 et d'élargir la portée des institutions nationales là où il y en a.

Les pays qui souhaitent avoir ces centres sur leur territoire solliciteront la collaboration du SGAT et du Fonds spécial.

Durée : 1960-1961.

VII. — AFFAIRES SOCIALES ⁴³

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

61-01 *Etude et analyse permanentes des aspects sociaux du développement en Asie et en Extrême-Orient.*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution 30 (XV) de la Commission; Commission, seizième session, 1960.

Description :

a) Rassembler et répandre les renseignements dont la CEAE0 a besoin pour ses études, notamment pour les études annuelles, sur les aspects sociaux du développement économique et sur l'interdépendance des facteurs économiques et des facteurs sociaux.

b) Rassembler et analyser, pour le compte des pays membres de la CEAE0, des renseignements sur les tendances démographiques.

c) Collaborer aux études et rapports que la Direction des affaires sociales fait au Siège de l'ONU, conformément aux programmes de travail adoptés par la Commission des questions sociales et la Commission de la population sur la politique sociale, le développement communautaire, les questions démographiques et les services sociaux dans la région de la CEAE0.

61-02 *Aspects démographiques du développement économique et social.* (s, t)

a) *Accroissement démographique et développement économique* ⁴⁴.

Autorisation :

Résolutions 20 (XIII) et 28 (XV) de la Commission; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Analyse des rapports entre l'accroissement de la population et le développement économique dans la région de la CEAE0. En collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU.

b) *Cycle régional d'étude sur l'appréciation et l'exploitation des données des recensements dans la région de la CEAE0 (1960).*

Autorisation :

Résolution 28 (XV) de la Commission, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Organiser un cycle régional d'étude sur l'appréciation et l'exploitation des données des recense-

⁴³ En plus des travaux énumérés ici, la Division des affaires sociales de la CEAE0 entreprend, en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et le SGAT, divers autres travaux qui concernent la planification des services sociaux, la protection de la famille et de l'enfance, la défense sociale et la formation au service social, et qui figurent au programme de travail que la Commission des questions sociales a adopté à sa douzième session, en 1959.

⁴⁴ En coordination avec le poste 02-03.

ments dont on a besoin pour la planification du développement économique et social. En collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et le SGAT.

c) *Conférence régionale de la population.*

Autorisation :

Résolution 28 (XV) de la Commission, 1959; Commission, seizième session, 1960.

Description :

Préparer, avec le concours de démographes, d'économistes et d'autres spécialistes (dont quelques spécialistes étrangers à la région) une conférence de la population pour la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient. En collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, le SGAT et les institutions spécialisées compétentes. La conférence aura lieu en 1962.

61-03 *Développement communautaire.*

(t)

Autorisation :

Commission des questions sociales, douzième session, 1959; Commission, seizième session, 1960.

a) *Cycle d'étude sur la planification et l'administration des programmes de développement communautaire.*

Description :

Un cycle régional d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire se tiendra en 1961, avec le concours de la Direction des affaires sociales de l'ONU et le SGAT.

b) *Conférence relative à la planification et à l'administration des programmes de développement communautaire.*

Description :

Une conférence régionale se tiendra en 1961 pour étudier la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire; elle groupera de hauts fonctionnaires chargés des programmes de développement communautaire, et aura lieu en même temps que le cycle régional d'étude sur le même sujet (61-03, a). En coopération avec la Direction des affaires sociales de l'ONU. Elle durera quatre jours environ.

c) *Cycle d'étude sur le développement communautaire dans les zones urbaines.*

Description :

Organiser en 1962 un cycle régional d'étude sur la façon de concevoir et d'élaborer les programmes de développement communautaire dans les zones urbaines. En coopération avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et le SGAT.

d) *Utilisation de l'effort personnel, de l'entraide et d'autres méthodes de coopération pour la construction de logements* ⁴⁵.

Description :

Etude de l'utilisation de l'effort personnel, de l'entraide et d'autres méthodes de coopération pour intensifier la construction de logements à bon marché dans les régions rurales et les zones urbaines de certains pays de la région. En coopération avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, le SGAT et les institutions spécialisées intéressées.

Durée : 1961-1962.

⁴⁵ En coordination avec le poste 34-01.

VIII. — CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DE 1960 ET DE 1961

1960

<i>Réunions</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
1. Groupe de travail de la petite industrie et de la commercialisation des produits de l'artisanat — Conserverie — Avec la collaboration de la FAO	24-31 mars	Singapour
2. Conférence des statisticiens d'Asie (troisième session)	5-15 avril	Bangkok
3. Sous-Comité des ressources minérales (quatrième session)	20 avril-5 mai	Tokio
Groupe de travail de géologues (quatrième session)	20-26 avril	
4. Cycle régional d'étude sur l'appréciation et l'exploitation des données des recensements	20 juin-8 juillet	Bombay
5. Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique	19-26 septembre	Non encore fixé
6. Groupe de travail du développement et des plans économiques (sixième session)	27 septembre-8 octobre	Bangkok
7. Conférence de la cellulose et du papier en Extrême-Orient	17-31 octobre	Tokio
8. Sous-Comité des routes et des transports routiers (cinquième session)	1-8 novembre	Kathmandou
9. Groupe de travail des douanes	10-18 novembre	Bangkok
10. Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction.	22-29 novembre	Bangkok
11. Quatrième Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques ⁴⁶	5-12 décembre	Colombo
<i>Réunions de groupes de spécialistes</i>		
1. Deuxième série de réunions zonales de spécialistes des routes internationales	Juin-juillet	Non encore fixé
2. Troisième Groupe de travail des statistiques	9-19 août	Bangkok
3. Troisième Groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires	17-26 août ⁴⁷	Bangkok
4. Groupe de spécialistes CEAE/FAO, chargé d'étudier certains aspects de la planification du développement agricole	24 octobre-5 novembre	Bangkok
5. Quatrième Groupe de travail des statistiques	8-18 novembre	Bangkok
6. Deuxième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation	Novembre	Bangkok
7. Troisième série de réunions zonales de spécialistes des routes internationales	Novembre-décembre	Non encore fixé
<i>Voyages et semaines d'étude</i>		
1. Voyage d'étude de spécialistes de l'habitation	15 juin-15 août	Europe
2. Semaine d'étude de la sécurité routière	Non encore fixée	Non encore fixé
<i>Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong</i>		
1. Dixième session (session spéciale)	3-4 mai	Bangkok
2. Onzième session (session plénière)	2-7 novembre	Vientiane

⁴⁶ La Conférence sera suivie d'un voyage d'étude, du 13 au 20 décembre 1960.

⁴⁷ La réunion sera suivie d'un voyage d'étude aux Philippines, du 28 août au 2 septembre 1960.

<i>Réunions</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
1. Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional	Janvier	Bangkok
2. Comité du Commerce (quatrième session)	Janvier	Bangkok
3. Comité des transports intérieurs et des communications (neuvième session)	Février	Bangkok
4. Comité de l'industrie et des ressources naturelles (treizième session)	Février	Bangkok
5. Commission (dix-septième session)	Mars	Inde
6. Cycle d'étude sur l'expansion du tourisme	Mars	New Delhi
7. Conférence régionale relative à la planification et à l'administration des programmes nationaux de développement communautaire ...	Non encore fixée	Non encore fixé
8. Cycle d'étude des transports routiers	Avril	Non encore fixé
9. Sous-Comité des chemins de fer (septième session) et Groupe de travail des ingénieurs de la voie	Avril	Non encore fixé
10. Colloque sur les barrages et les réservoirs	Avril-mai	Japon
11. Conférence des planificateurs d'Asie	Début septembre	Non encore fixé
12. Conférence des statisticiens d'Asie (quatrième session)	Octobre	Bangkok
13. Sous-Comité des voies fluviales (sixième session)	Octobre	Bangkok
14. Cycle régional d'étude sur les ressources d'énergie et la production d'énergie électrique	Non encore fixée	Non encore fixé
15. Deuxième cycle d'étude CEAE/O/MM sur l'hydrologie	Novembre-décembre	New Delhi
16. Cycle d'étude sur la réduction directe des minerais de fer; techniques et répercussions économiques	Décembre	Inde
<i>Réunions de groupes de spécialistes</i>		
1. Cinquième Groupe de travail des statistiques	Mars	Bangkok
2. Troisième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation	Juillet-août	Bangkok
3. Sixième Groupe de travail des statistiques	Juillet	Bangkok
4. Groupe de travail de spécialistes de la législation minière	Juillet	Bangkok
5. Groupe de travail de spécialistes des routes internationales	Non encore fixée	Bangkok
<i>Voyages d'étude</i>		
1. Voyage d'étude de spécialistes des routes	Non encore fixée	Non encore fixé
<i>Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong</i>		
1. Douzième session	Janvier-février	Saïgon
2. Treizième session	Non encore fixée	Non encore fixé
3. Quatorzième session	Non encore fixée	Non encore fixé

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des représentants et observateurs à la seizième session de la Commission

MEMBRES

Afghanistan

Représentant : M. Abdussattar Shalizi;

Suppléants : M. Mir Alishah Masumi, M. Amanullah Rassoul.

Australie

Représentant : M. T. K. Critchley;

Suppléants : M. J. FF. Richardson, M. W. A. Vawdrey,
M. E. G. Crossing;

Conseillers : M. L. C. Holmes; M. W. G. T. Miller.

Birmanie

Représentant : Sithu U Mo Myit.

Suppléants : U Aung Kin, U Win Pe, U Kaung Tin.

Cambodge

Représentant : M. Sonn Voensai;

Suppléants : M. Nou Hach, M. Ker Nol, M. Péng Ponn.

Ceylan

Représentant : M. D. C. R. Gunawardene;

Suppléants : M. J. R. Samaranayake, M. M. M. Seneviratne.

Chine

Représentant : M. Hsu, Peh-yuan;

Suppléants : M. Sherman Wang, M. Cheng Siu, M. Samuel
S. Wang, M. Felix Sing-yah Chang, M. Fude I., M. Sam-
chung Hsieh;

Conseiller : M. Chang-sieu Chen;

Secrétaires : M. Yung-kuan Li, M. Wellington H. K. Hu,
M. Erh-chung Peng.

Corée

Représentant : M. Pyo Wook Han;

Suppléants : M. Pum Joon Koh, M. Pyong Whi Min,
M. Chong Jick Ahn;

Secrétaire : M. Youn Tai Chi.

Etats-Unis d'Amérique

Représentant : M. Thomas C. Mann;

Suppléants : M. Eugene M. Braderman, M. Clifford C.
Matlock, M. Rufus B. Smith;

Conseillers : M. William B. Diehl, M. Ben F. Dixon, M.
Joseph C. Dodson, M. Michael C. Kelakos, M. Andrew
Ness, M. William R. Trigg, M. Floyd, L. Whittington.

Fédération de Malaisie

Représentant : Inche Mohammed Khir Johari;

Représentant par intérim : Tuan Sayed Ched bin Sayed
Abdullah Chahabuddin;

Conseillers : M. Nasruddin bin Mohammed, M. Yusof bin
Ariff, M. C. L. Robless, M. Othman bin Abdulmalek,
M. Mohammad Raslan bin Dato Abdullah, M. T.
Sivagnanam.

France

Représentant : M. P. Abelin;

Suppléants : M. J. Duflos, M. J. D. Paolini;

Conseillers : M. E. Mayolle, M. Valls, M. Bochet, M. Poussin,
M. Moureau, M. H. Fauville, M. P. Deshayes;

Secrétaire : M^{lle} M. L. Lamache.

Inde

Représentant : M. Nityananda Kanungo;

Représentants par intérim : M. S. N. Sinha, M. K. R. F.
Khilnani;

Suppléants : M. K. C. Madappa, M. K. C. Thomas, M. R. M.
Honavar, M. V. K. K. Menon;

Suppléant et Secrétaire : M. Saad M. Alhashmi.

Indonésie

Représentant : M. Ismael M. Thajeb;

Suppléants : M. Achmad Soenartadirdja, M. Anwar Sonda,
M. Soehono Soemobaskoro, M. Raden Soegondo;

Suppléant et secrétaire : M. Tjokro Wasposito.

Iran

Représentant : M. Hassanali Mansour;

Suppléants : M. Ahmad Majidian, M. Baghir Mostofi;

Conseillers : M. Alinaghi Alikhani, M. Gholam Reza Nikpay,
M. Jafar Nadim;

Secrétaire : M. Mansoureddine Jahanbani.

Japon

Représentant : M. Akira Ohye;

Suppléants : M. Satoru Takahashi, M. Tokichiro Uomoto,
M. Jiro Sato, M. Taichi Saito;

Spécialistes : M. Teruhiko Nakamura, M. Tadafumi Sakai,
M. Manabu Akatsu, M^{lle} Miyoko Iida, M. Toru Ishii;

Conseillers : M. Sadanobu Oda, M. Yuji Teshima, M. Jiro
Yamato, M. Hiroyoshi Take.

Laos

Représentant : le prince Khampan;

Représentant par intérim : M. Oukèo Souvannavong;

Suppléants : M. Phouankèo Phanareth, M. Souvanthong
Phenglamphanh, M. Phak Savann, M. Bouaphet
Chanthapanya.

Népal

Représentant : M. Triveni Prasad Pradhan;
Suppléant : M. Yadhav Prasad Pant.

Nouvelle-Zélande

Représentant : M. C. Craw;
Suppléants : M. R. T. C. de Lambert, M. A. W. Young,
M. R. J. Martin.

Pakistan

Représentant : M. S. A. Sobhan;
Suppléants : M. A. R. Bashir, M. S. F. Alum.

Pays-Bas

Représentant : M. J. Vixseboxse;
Suppléants : M. B. van Eldik, M. C. A. van den Beld,
M. W. F. van Eekelen.

Philippines

Représentant : M. Perfecto E. Laguio;
Représentant par intérim : M. Maximino Bueno;
Suppléants : M. Isidro S. Macaspac, M. Benjamin V. Guiang,
M. Martin S. Tinio;
Conseiller : M. Pedro M. Quilino.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : M. R. H. M. Thompson;
Suppléants : M. H. Bailey, M. J. L. Rampton, M. F. A.
Warner, M. S. T. Charles;
Conseillers : M. A. H. Reed, M. J. A. Snellgrove, M. C. K.
Curwen, M. J. N. Allan.

Thaïlande

Représentant : M. Thanat Khoman;
Suppléants : le prince Thawin Setphanitkan, M. Konthi
Suphamongkhon, M. Ponn Sitchaman, M. Bounrod
Binson, M. Amphon Sounanan, le colonel Tchèleumtchai
Tcharouwat, M. Pounthit Kantabout, M. Saweng
Koulthongkham;
Conseillers : M. Anand Panyaratchoum, M. Banyat Kou-
lananan, M. Vichann Niwatwong, M. R. Kasemsamosonn
Kasemsiri, M. Thaleung Thamrong-Nawasawat.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : M. G. M. Pouchkine;
Suppléants : M. I. N. Yakouchine, M. A. A. Okhotine,
M. A. Kakharov, M. N. S. Vassilenko;
Conseillers : M. I. I. Ippolitov, M. A. I. Korolyev, M. A.
M. Mitine, M. A. P. Mikhailov, M. V. A. Savouchkine;
Secrétaire : M. E. V. Koudriavtsev;
Interprète : M. O. M. Alennikov.

Viet-Nam

Représentant : M. Vu Van Thai;
Suppléants : M. Pham Minh Duong, M. Pham Huy Son,
M. Nguyen Huu Tan, M. Truong Huu Luong.

MEMBRES ASSOCIÉS

Brunéi

Représentant : Pehin Dato Perdana Mentri Dato Peduka
Haji Ibrahim bin Mohamed Jahfar;
Suppléants : Inche Hamidoon bin Awang Damit, M. Chua
Kwang Soon;
Suppléant et secrétaire : M. Sunny bin Ahmat.

Bornéo du Nord et Sarawak

Représentant : M. Ling Beng Siew;
Suppléants : M. Pang Tet Tshung, M. R. A. Bennett.

Singapour

Représentant : M. Goh Keng Swee;
Suppléant : M. Low Por Tuck;
Secrétaire : M. Ngiam Tong Dow.

AUTRES ETATS

Autriche ^a

Représentant : M. Ernest Boschan;
Suppléant : M. Lothar Puxkandl.

Belgique ^a

Représentant : M. Robert Fenaux;
Suppléant : M. Hugo Walschap.

Canada ^a

Représentant : M. D'Iberville Fortier.

Danemark ^a

Représentant : M. Hans Ebbe Munck;
Suppléant : M. Ole Koch.

Espagne ^a

Représentant : M. Fernando Vázquez Méndez.

Hongrie ^a

Représentant : M. G. Oblath.

Israël ^a

Représentant : M. M. R. Kidron;
Suppléant : M. David Golan.

Italie ^a

Représentant : M. Ezio Mizzan.

Pologne ^a

Représentant : M. Stanislaw Gall;
Suppléant : M. Bohdan Kwasniewski.

République arabe unie ^a

Représentant : M. Naguib Fakhry.

République fédérale d'Allemagne ^b

Représentant : M. Max Spandau.

Suède ^a

Représentant : M. Tord Bernhard Hagen;
Suppléants : M. G. A. Dahlstrom, M. O. Morander, M. S.
Skybeck, M. K. G. Albertsson.

Tchécoslovaquie ^a

Représentant : M. Zdenek Hradec;
Suppléant : M. Otakar Viktora.

Yougoslavie ^a

Représentant : M. Ljubo Kovacevic.

a) Membre de l'ONU; participait aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission.

b) Participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII), adoptée le 27 juillet 1956 par le Conseil économique et social.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. J. S. Fox.
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : M. P. G. H. Barter, M. W. H. Cummings, M. Aung Din.
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : M. H. M. Phillips, M. L. Mattsson.
Organisation mondiale de la santé (OMS) : le Dr C. Mani, le Dr L. W. Fitzmaurice.
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque) : M. Ian P. M. Cargill, M. Arthur Karasz.
Fonds monétaire international (FMI) : M. C. C. Liang.
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) : M. V. H. Davey.

BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FONDS SPÉCIAL DES NATIONS UNIES

Sir Alexander MacFarquhar.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

Bureau du plan de Colombo : M. J. K. Thompson.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Chambre de commerce internationale : M. K. Mahai Sombatsiri, M. Akitake Miura, M. Aroun S. Watana,

M. Keiichi Nakade, M. Haruzo Targuchi, M. Zanich Goto.

Confédération internationale des syndicats libres : M. V. M. N. Menon, M. C. P. Dave.

Fédération syndicale mondiale : M. K. B. Panikkar.

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies : M^{me} Isabel F. Longworth.

Fédération mondiale des anciens combattants : le colonel Léo Koenigsbert.

Catégorie B

Association des femmes pakistanaïses : la bégum Hamid Nawaz Khan, la bégum Rachid Ibrahim.

Union catholique internationale de service social : M. B. Saveng Senavinin.

Union internationale de la presse catholique : le R. P. A. Bonningue.

Fédération internationale des femmes diplômées des universités : M^{me} Souphab Yossoundan.

Fédération internationale des femmes juristes : M^{me} Renu Lusanan, M^{lle} Malady Bounnag.

Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est : M. R. Seumsiri Kasemsiri.

Union mondiale des organisations féminines catholiques : M^{me} Jean Srichandra.

ANNEXE II

Liste des publications et principaux documents parus depuis la quinzième session

A. — PUBLICATIONS

ETUDES PRINCIPALES (imprimées)

Economic Bulletin for Asia and the Far East, vol. X, n^{os} 1 à 3 (juin, sept. et déc. 1959).

Economic Survey of Asia and the Far East, 1959. Publication des Nations Unies, n^o de catalogue : 59.II.F.1 (vol. X, n^o 4, de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, mars 1960).

Proceedings of the Third Regional Technical Conference on Water Resources Development in Asia and the Far East. Flood Control Series, n^o 13. Publication des Nations Unies, n^o de catalogue : 59.II.F.2 (ST/ECAFE/SER.F.13).

Proceedings of the Symposium on the Development of Petroleum Resources of Asia and the Far East. Mineral Resources Development Series, n^o 10. Publication des Nations Unies, n^o de catalogue : 59.II.F.8 (E/CN.11/507).

Annex to the Proceedings of the Symposium on the Development of Petroleum Resources of Asia and the Far East. Mineral Resources Development Series, n^o 10 (annexe). Publication des Nations Unies, n^o de catalogue : 59.II.F.3 (annexe) [E/CN.11/507, annexe].

Mining Developments in Asia and the Far East, 1957. Mineral Resources Development Series, n^o 11. Publication des Nations Unies, n^o de catalogue : 59.II.F.4 (E/CN.11/509).

Multiple-purpose River Basin Development, Part 20, Water Resources Development in British Borneo, Federation of Malaya, Indonesia and Thailand. Flood Control Series,

n^o 14. Publication des Nations Unies, n^o de catalogue : 59.II.F.5 (ST/ECAFE/SER.F/14).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES (miméographiées)

« Flood Control Journal », ST/ECAFE/SER.C/39-42 et n^o spécial (1959).

« Trade Promotion News », ST/ECAFE/SER.H/71-75.

« Industrial Development Series », ST/ECAFE/SER.M/13-16.

« Electric Power Bulletin », ST/ECAFE/SER.L./5.

« Transport Bulletin », ST/ECAFE/SER.E/30.

B. — DOCUMENTS PRINCIPAUX

COMMISSION

E/CN.11/508. — Comptes rendus officiels de la quinzième session.

Seizième session

E/CN.11/500 et Rev. 1 et 2. — Ordre du jour (seizième session).

E/CN.11/511. — Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session) à la Commission (seizième session).

E/CN.11/512. — Travaux accomplis de janvier à décembre 1959 dans le domaine de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

E/CN.11/513. — Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

E/CN.11/514. — Travaux relatifs aux statistiques.

E/CN.11/515. — Préparatifs des recensements mondiaux de 1960 dans les pays de la région de la CEAEAO et programme ONU/FAO d'assistance technique en matière de recensement en Asie et en Extrême-Orient — Rapport sur l'état d'avancement des travaux.

E/CN.11/516. — Rapport sur les préparatifs de la Conférence des statisticiens d'Asie (troisième session).

E/CN.11/517. — Rapport du Groupe de travail de spécialistes des méthodes de sondage.

E/CN.11/518. — Rapport du Groupe de travail de spécialistes de la formation de capital.

E/CN.11/519. — Travaux accomplis dans le domaine des routes.

E/CN.11/520. — Document d'information sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAEAO au titre du Programme élargi et du programme ordinaire.

E/CN.11/521. — Rapport du Comité du commerce (troisième session) à la Commission (seizième session).

E/CN.11/522. — Travaux de la FAO qui intéressent particulièrement la CEAEAO.

E/CN.11/523. — Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (douzième session) à la Commission (seizième session).

E/CN.11/524. — Question de l'admission de Singapour et de Brunéi en qualité de membres associés distincts.

E/CN.11/526. — Communication de la délégation des États-Unis au sujet de la résolution concernant la coopération économique en Asie.

E/CN.11/527. — Résolution concernant le développement du tourisme et des voyages internationaux.

E/CN.11/528. — Résolution concernant la coopération économique régionale pour le développement du commerce et des industries.

E/CN.11/529. — Communication de la délégation de l'URSS.

E/CN.11/NGO/32. — Déclaration de la Fédération mondiale des anciens combattants.

E/CN.11/NGO/33. — *Economic situation in Asia* (par la CISEL).

E/CN.11/L.71. — Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (cinquième session) à la Commission (seizième session).

E/CN.11/L.72. — Rapport du Cycle interrégional d'étude sur les réseaux hydrologiques.

E/CN.11/L.74. — Projet d'ordre du jour de la première session (1961) de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie.

E/CN.11/L.76. — Rapport des spécialistes d'Asie et d'Extrême-Orient qui ont étudié la mise en valeur des ressources hydrauliques en Amérique du Nord et en Europe (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.77. — Rapport du premier Groupe de spécialistes des techniques de programmation.

E/CN.11/L.78 et Corr. 1. — Rapport du Groupe de travail du terrassement.

E/CN.11/L.80. — Travaux de la Division CEAEAO/FAO de l'agriculture en 1959.

E/CN.11/L.81. — Rapport du Groupe de spécialistes d'Asie et d'Extrême-Orient sur son voyage d'étude en URSS et en Hongrie.

E/CN.11/L.82. — Conférence asiatique de la population (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.83. — La situation économique de l'Asie en 1959.

E/CN.11/L.84. — Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique, en particulier pour l'industrialisation et l'agriculture villageoise — état d'avancement des travaux.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Douzième session

E/CN.11/I&NR/19. — Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (septième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (douzième session).

E/CN.11/I&NR/20. — Rapport du Groupe de géologues et d'ingénieurs des mines d'Asie et d'Extrême-Orient sur leur voyage d'étude aux États-Unis et au Canada (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/I&NR/21. — Rapport du Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public dans la région de la CEAEAO.

E/CN.11/I&NR/L.8. — Mandat du Groupe de travail de la petite industrie et de la commercialisation des produits de l'artisanat.

E/CN.11/I&NR/L.9. — Plans prévus pour développer l'industrie des machines-outils dans les pays de la région.

E/CN.11/I&NR/L.10. — Habitation et matériaux de construction (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/I&NR/L.11. — L'industrialisation dans la région de la CEAEAO — progrès et problèmes.

E/CN.11/I&NR/L.12. — Mandat du Sous-Comité de l'énergie électrique.

E/CN.11/I&NR/L.15. — Mécanisation de la petite industrie — problèmes et techniques.

E/CN.11/I&NR/L.16. — Mise en valeur des ressources pétrolières — résolutions du Conseil économique et travaux du secrétariat.

SOUS-COMITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Septième session

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.6. — Normalisation des tensions et des fréquences.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.7. — Utilisation des poteaux de bois pour les lignes de transport d'énergie et les lignes de communication — considérations techniques.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.8. — L'électrification des campagnes dans les pays européens.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.9. — Récents progrès techniques dans la production d'électricité.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.10. — Méthodes adoptées pour calculer le prix de revient de l'énergie électrique — étude préliminaire.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.11. — Etat de la production d'énergie électrique dans la région de la CEAEAO et perspectives d'avenir.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.12. — Note sur l'évaluation du potentiel hydro-électrique dans les pays de la région de la CEAEAO.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.13. — La situation de l'industrie électrotechnique dans les pays de la région.

COMITÉ DU COMMERCE

Troisième session

- E/CN.11/TRADE/L.23. — Centre japonais de formation à l'expansion commerciale.
- E/CN.11/TRADE/L.25. — Le commerce d'Etat dans les pays de la région de la CEAE0.
- E/CN.11/TRADE/L.26. — Accords commerciaux de longue durée conclus par les pays de la région de la CEAE0.
- E/CN.11/TRADE/L.27. — Arbitrage commercial.
- E/CN.11/TRADE/L.28 et Add. 1. — Transports maritimes et fret.
- E/CN.11/TRADE/L.29. — Echanges et politique commerciale — évolution actuelle.
- E/CN.11/TRADE/L.30. — *Trade in minerals*.
- E/CN.11/TRADE/L.31 et Add. 1 & 2. — Marché commun européen et zone européenne de libre-échange — situation actuelle.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS ET DES COMMUNICATIONS

Huitième session

- E/CN.11/TRANS/136. — Rapport du Sous-Comité des routes (quatrième session) au Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session).
- E/CN.11/TRANS/137. — Rapport du Groupe de travail de la coordination des transports au Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session).
- E/CN.11/TRANS/138. — Rapport du Groupe de travail de spécialistes des télécommunications au Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session).
- E/CN.11/TRANS/140. — Rapport du Sous-Comité des voies fluviales (cinquième session) au Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session).
- E/CN.11/TRANS/L.19. — Service de bibliothèque.
- E/CN.11/TRANS/L.20. — Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises.
- E/CN.11/TRANS/L.21. — Activité dans le domaine des chemins de fer.
- E/CN.11/TRANS/L.22. — *Co-operation with the International Union of Official Travel Organizations and its regional commissions for the promotion of international travel and tourism*.
- E/CN.11/TRANS/L.23. — *Assistance provided by the United Nations Bureau of Technical Assistance Operations in the field of inland transport in 1958-1959*.

SOUS-COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Sixième session

- E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.9. — Construction et entretien de la voie à longs rails soudés — méthodes de soudure et d'entretien.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.10. — Instituts de recherche dans la région de la CEAE0.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.11, Corr.1, Add.1. — Formation du personnel des chemins de fer.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.12. — Développement du trafic ferroviaire international dans la région de la CEAE0.
- E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.13. — *Railway signalling in relation to speed, safety and increase in line capacity*.

- E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.14. — Le transport par containers — son application éventuelle dans la région.

SOUS-COMITÉ DES VOIES FLUVIALES

Cinquième session

- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.9. — Rapport du Conseil de perfectionnement du Centre régional pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel (deuxième réunion).
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.10. — Activité des institutions internationales concernant les ports de mer et la navigation maritime en Asie et en Extrême-Orient.
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.11. — Classification des voies fluviales (note du Secrétaire exécutif).
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.13. — Voies fluviales — revue de l'actualité (note du Secrétaire exécutif).
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.14. — Démonstrations de ptérocaphes (rapport du Secrétaire exécutif).
- E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.15. — Rapport du Conseil de perfectionnement du Centre régional pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel (troisième réunion).

GROUPE DE TRAVAIL DES EXPERTS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

- E/CN.11/TRANS/WPTE/L.2 et Add.1. — Télécommunications dans la région de la CEAE0.

GROUPE DE TRAVAIL DU DÉVELOPPEMENT ET DES PLANS ÉCONOMIQUES

Cinquième session

- E/CN.11/DPWP.5/L.2. — Le problème du développement économique et social équilibré.
- E/CN.11/DPWP.5/L.3. — Rapports entre les facteurs économiques et les facteurs sociaux du processus de développement.
- E/CN.11/DPWP.5/L.4. — Certains facteurs socio-culturels du développement économique.
- E/CN.11/DPWP.5/L.5. — Planification du développement social et économique dans l'Inde, notamment en ce qui concerne l'aménagement de la vallée du Damodar.
- E/CN.11/DPWP.5/L.6. — Aspects sociaux des plans de développement dans la région de la CEAE0.
- E/CN.11/DPWP.5/L.7 et Corr.1. — Planification des dépenses sociales de l'Etat.
- E/CN.11/DPWP.5/L.8. — Note sur les méthodes de coordination et d'intégration des programmes du développement économique et social.

GROUPE DE TRAVAIL DU TERRASSEMENT

- E/CN.11/FLOOD/WPEO/L.2. — La part des facteurs de production dans les grands travaux de génie civil.
- E/CN.11/FLOOD/WPEO/L.3. — *Capital intensity in heavy engineering construction (notes on government replies)*.
- E/CN.11/FLOOD/WPEO/L.4. — *Manual labour and its more effective use in competition with machines for earthwork in the ECAFE region*.

CYCLE INTERRÉGIONAL D'ÉTUDE CEAE0/OMM SUR LES RÉSEAUX HYDROLOGIQUES

- E/CN.11/FLOOD/HS/L.1. — Notice de renseignements.

ANNEXE III

Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Adopté à la quatrième session du Conseil économique et social; modifié aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingt-sixième et vingt-huitième sessions du Conseil; révisé en application de la résolution 1134 (XII) adoptée par l'Assemblée générale le 17 septembre 1957 et de la décision prise par la Commission à sa seizième session (E/3340, par. 249).

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale « recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient », et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, avec le mandat suivant :

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération de Malaisie, Hong-

kong, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : l'Afghanistan, l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Malaisie, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Viet-Nam, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés seront : le Bornéo du Nord et le Sarawak, le Brunéi, Hong-kong, Singapour.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, partie ou groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, partie ou groupe de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes au gouvernement des Etats membres ou membres associés intéressés, au gouvernement des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre

consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 288 B (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions économiques régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE IV

Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Texte établi à la première session, confirmé et adopté à la deuxième session, et modifié aux troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième, quatorzième et quinzième sessions de la Commission (E/CN.11/2/Rev.15).

CHAPITRE PREMIER. — SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission.

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut recommander de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux

membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 48.

Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

CHAPITRE II. — ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions qui résultent des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée conformément aux accords qui définissent les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions relatives à des sujets de leur compétence, dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter.

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

CHAPITRE III. — REPRÉSENTATION ET POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et le Vice-Président examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

CHAPITRE IV. — BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un Etat membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

CHAPITRE V. — SECRÉTARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du Secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours de toute séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation

des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

CHAPITRE VI. — CONDUITE DES DÉBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 32

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 33

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 34

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 35

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

CHAPITRE VII. — VOTE

Article 36

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 37

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 38

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 39

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 40

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 41

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 42

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

CHAPITRE VIII. — LANGUES

Article 43

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 44

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

CHAPITRE IX. — COMPTES RENDUS

Article 45

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 46

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 48

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au Registre.

CHAPITRE X. — PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 49

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

CHAPITRE XI. — RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 50

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 51

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 52

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits :

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2.000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2.000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a, c et d ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 53

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs

comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 54

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou rédige certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa *d* de l'article 52 ne s'appliquent pas dans ce cas.

CHAPITRE XII. — SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 55

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 56

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 57

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

CHAPITRE XIII. — RAPPORTS

Article 58

Une fois par an, la Commission adresse au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

CHAPITRE XIV. — AMENDEMENTS ET SUSPENSIONS

Article 59

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Paragrophes Pages

DEUXIÈME PARTIE. — SEIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Participation aux séances et organisation des travaux

Séance d'ouverture et séance de clôture	217-219	29
Allocutions d'ouverture et de clôture	220-242	30
Membres et participation aux séances	243-244	33
Pouvoirs	245	33
Election du bureau et organisation des travaux	246-247	33

B. — <i>Ordre du jour</i>	248	33
---------------------------------	-----	----

C. — *Compte rendu des débats*

Brunéi et Singapour, membres associés distincts	249	34
La situation économique de l'Asie	250-258	34
Développement et plans économiques	259-265	35
Conférence asiatique de la population	266-269	36
Commerce	270-280	37
Industrie et ressources naturelles	281-297	38
Transports intérieurs et communications	298-310	40
Mise en valeur des ressources hydrauliques	311-321	41
Statistiques	322-329	43
Agriculture	330-333	43
Coopération avec les institutions spécialisées	334-342	44
Assistance technique dans la région	343-348	45
Date et lieu de la prochaine session	349	46

TROISIÈME PARTIE. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA SEIZIÈME SESSION

31 (XVI). Coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie	46
32 (XVI). Développement du tourisme et des voyages internationaux	47

QUATRIÈME PARTIE. — PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

48

CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1960-1961

Principes généraux	350-366	48
Concentration et coordination	352	48
Revision du programme de travail	353	48
Entreprises régionales réalisées avec l'aide du Service de gestion de l'assistance technique	354	48
Calendrier des réunions	355-356	49
Exécution du programme de travail	357	50
Incidences financières du programme de travail	358-359	50
Notes explicatives	360	50
Notes explicatives	361-366	51

<i>Liste annotée des divers travaux pour 1960 et 1961</i>	51
---	----

I. — Travaux généraux

A. — Recherche et plans	51
B. — Assistance technique et services consultatifs	53

II. — Agriculture	54
-------------------------	----

III. — Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques	55
--	----

IV. — Industrie et ressources naturelles

A. — Généralités	56
B. — Artisanat et petite industrie	56
C. — Energie électrique	57
D. — Habitation et matériaux de construction	58
E. — Métallurgie et mécanique	59
F. — Ressources minérales	60

V. — Commerce	61
---------------------	----

VI. — Transports intérieurs et communications

A. — Généralités	63
B. — Routes	63
C. — Voies fluviales	64
D. — Chemins de fer	65
E. — Télécommunications	66

VII. — Affaires sociales	67
--------------------------------	----

VIII. — Calendrier provisoire des réunions de 1960 et de 1961	68
---	----

ANNEXES

I. — Liste des représentants et observateurs à la seizième session de la Commission	70
II. — Liste des publications et principaux documents parus depuis la quinzième session ...	72
III. — Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	75
IV. — Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ...	76

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ALLEMAGNE**
R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
- ARGENTINE**
Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIE**
Melbourne University Press, 369/71 Lansdale Street, Melbourne C.1.
- AUTRICHE**
Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Willersdorff, Markus Silikusstrasse 10, Salzburg.
- BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
- BIRMANIE**
Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.
- BOLIVIE**
Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRESIL**
Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.
- CAMBODGE**
Entreprise khmère de librairie, Phnom-Penh.
- CANADA**
The Queen's Printer, Ottawa, Ontario.
- CEYLAN**
Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.
- CHILI**
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.
Libreria Ivens, Casilla 205, Santiago.
- CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Nanan Rd., Shanghai.
- COLOMBIE**
Libreria Buchholz, Bogotá.
Libreria América, Medellín.
Libreria Nacional, Ltda., Barranquilla.
- COREE**
Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Changno, Seoul.
- COSTA RICA**
Imprenta y Libreria Trejos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
- DANEMARK**
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- EQUATEUR**
Libreria Cientifica, Guayaquil et Quito.
- ESPAGNE**
Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
Libreria Mundi-Prensa, Castello 37, Madrid.
- ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- ETHIOPIE**
International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.
- FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).
- GHANA**
University Bookshop, University College of Ghana, P.O. Box Legon.
- GRECE**
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.
- GUATEMALA**
Sociedad Economica-Financiera, 6a Av. 14-33, Guatemala.
- HAITI**
Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Libreria Panamericana, Tegucigalpa.
- HONG-KONG**
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- INDE**
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.
- INDONESIE**
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- IRAN**
"Guilty", 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.
- IRLANDE**
Stationery Office, Dublin.
- ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.
- ITALIE**
Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.
- JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
- JORDANIE**
Joseph I. Bahaus & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
- LIBAN**
Khayat's Collage Book Cooperative 92-94, rue Bliss, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Mamolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Luxembourg.
- MAROC**
Bureau d'études et de participations industrielles, 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.
- MEXIQUE**
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
- NORVEGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- NOUVELLE-ZELANDE**
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- PAKISTAN**
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.
Publishers United, Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.
- PANAMA**
José Menéndez, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.
- PARAGUAY**
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Fla. Franco No. 39-43, Asunción.
- PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- PEROU**
Libreria Internacional del Perú, S.A., Lima.
- PHILIPPINES**
Alamar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL**
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
- REPUBLIQUE ARABE UNIE**
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
- REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1.
- SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
- SINGAPOUR**
The City Book Store, Ltd., Callyer Quay.
- SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A.B. Fredsgatan 2, Stockholm.
- SUISSE**
Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.
- TCHÉCOSLOVAQUIE**
Českoslávský Spisovatel, Národní Tržda 9, Praha 1.
- THAÏLANDE**
Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Isiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES**
Mejdunarodnaia Kniga, Smolenskaja Plochtchad, Moskva.
- UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
- VENEZUELA**
Libreria del Este, Av. Miranda, No. 52, Edif. Galipán, Caracas.
- VIET-NAM**
Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Da, B.P. 283, Saïgon.
- YOUgoslavIE**
Čekarijeva Založba, Ljubljana, Slovenla.
Državna Preduzeće, Jugoslavenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
Prosvjeta, 5, Trg Braštva i Jedinstva, Zagreb.

[60F11]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Printed in Belgium

Price : \$U.S. 1.00; 7/- stg.; Sw. fr. 4.00 21609—December 1960—975
(or equivalent in other currencies)